

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal du 1er avril 2021

La séance est ouverte à 13h10 sous la présidence de M. Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par Mme Anne Fauret.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT à Mme VERET	Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. COLIN
Mme LEMMET à M. VOULDOUKIS	Mme EL MEZOUED à M. AIT-OUARAZ
M. BENSABAT à Mme SANSY	M. PARISIS à Mme REMY-LARGEAU
M. CELESTIN à Mme LAJEUNIE	M. HOBEIKA à Mme LAJEUNIE

- **Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2021.**

M. le Maire : Avez-vous des observations ou des demandes de rectification ?

(Aucune observation : Le compte rendu soumis à un vote à main levée est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- **Décisions prises par Monsieur le Maire pendant l'intersession :**

M. MONGARDIEN : Nous nous interrogeons sur les décisions 1 à 13 qui ont été prises courant janvier, elles auraient pu être présentées au précédent conseil municipal, pourquoi ne sont-elles présentées qu'aujourd'hui ?

M. le Maire : Parce que les services arrêtent la liste quelques jours avant le conseil municipal. Moi je prends la liste établie par les services, je ne

vérifie pas les dates de prise de ces décisions ; je prends la liste qu'ils me donnent.

M. MONGARDIEN : D'accord parce que certaines de ces décisions ont été prises juste quelques semaines avant le conseil, donc elles auraient pu être présentées avant.

M. le Maire : Je leur ferai part de votre observation.

M. MONGARDIEN : Sur les décisions 4, 5 et 20, on a une vue assez précise sur la demande qui est faite, par contre on aimerait quand il y a des demandes de subventions être aussi informés sur le succès ou pas de la demande et les montants obtenus. Est-ce que c'est quelque chose de possible ?

M. le Maire : Bien sûr mais là, il s'agit d'une demande pour 2021 ; on n'a pas encore la réponse. La réponse 2020 était négative, et ça on vous l'avait dit, la réponse pour 2021, nous ne l'avons pas encore, mais nous vous tiendrons informés bien évidemment comme on l'a fait pour la réponse 2020.

M. MONGARDIEN : D'accord. Sur les décisions 35 et 39 qui concernent les jeunes et notamment des interventions qui ont été faites au Onze, et ça concerne notamment une offre de préparation aux entretiens d'embauche, quelle communication est faite aux jeunes d'Antony au niveau des collèges et des lycées par rapport à ces interventions faites au Onze ? Est-ce que l'on est sûrs de toucher toute la population des jeunes ? C'est ma question.

M. le Maire : M. Passeron n'est pas encore arrivé, Isabelle Rolland va

vous répondre.

Mme ROLLAND : Ils ont un journal qui s'appelle le Zeno qui est largement diffusé et ils ont des jeunes au sein du CJC qui en parlent aussi, sans compter le site internet de la ville, donc tout ce qui se passe au Onze est diffusé bien entendu. Ils ont des listes d'adhérents.

M. le Maire : Il y a 4.000 ou 5.000 jeunes qui ont la carte du Onze. Donc je suppose qu'ils sont informés.

Mme ROLLAND : Le Onze a un impact sur les collèges et lycées aussi.

M. MONGARDIEN : D'accord. Sur la décision numéro 34 : il s'agit d'une prestation pour effectuer un diagnostic en matière de prévention socio-éducative, nous trouvons le montant un peu élevé. Qu'est-ce qui justifie ce montant pour un diagnostic ?

M. le Maire : C'est un audit de l'équipe de prévention pour faire le point là-dessus. Cela fait un très long moment que cela fonctionne et on veut voir si elle fonctionne au mieux ou bien si l'on peut apporter des améliorations dans son fonctionnement.

M. MONGARDIEN : On ne critique pas la nature du diagnostic, on s'interroge surtout sur le montant qui est de plus de 20.000 €.

M. le Maire : Monsieur M. Aït-Ouaraz va vous répondre.

M. AÏT-OUARAZ : Vous connaissez très bien toutes les prestations d'audit, il s'agit principalement d'un diagnostic et vous savez que cela peut prendre du temps d'autant plus que l'on a deux personnes consultantes, deux personnes ressources de ce cabinet qui sont

affectées à cette mission. Donc dans le cadre de ce type de mission, il y a un travail à fournir assez conséquent en termes de prise en compte de la situation, d'interviews des différents acteurs, et c'est un sujet qui est relativement important ; il y a pas mal de personnes et pas mal de services à « auditer » avec lesquels il faut échanger ; ensuite il faut que le cabinet puisse prendre un temps de réflexion, d'analyse, et de mise en forme de ces préconisations et de ces conseils. Donc cela apparaît même un montant plutôt faible compte tenu de ce qui se fait dans ce domaine.

M. MAUGER : Chers collègues bonjour. Sur la décision 54, il s'agit de travaux du conservatoire, j'aimerais connaître le calendrier des travaux pour la bonne organisation des familles.

Mme ROLLAND : Il ne vous a pas échappé que le conservatoire est sous la tutelle de VSGP qui est à la fois en charge du bâtiment et des équipes, du fonctionnement général du conservatoire. Cela n'empêche que la ville suit cela de très près puisque ce sont des Antoniens qui le fréquentent et donc elle est à l'écoute, et dès qu'elle le peut, elle intervient et se tient au courant. Les travaux ont été légèrement repoussés, comme vous le savez, d'une année dans la mesure où la recherche de locaux lorsque le conservatoire sera fermé pour cause de travaux, ces locaux seront à rechercher sur l'ensemble de la ville, ce qui n'est pas une mince affaire, et toutes les pistes doivent être envisagées, en particulier l'accueil ponctuel dans les écoles et dans les collèges. Or, avec cette pandémie, les accès aux établissements scolaires sont restreints. Par conséquent on a trouvé plus prudent de repousser d'une année, cela a été décidé avec VSGP, et donc les travaux devraient normalement commencer en

juin 2022 ; maintenant, c'est quelque chose que nous, nous ne pilotons pas, donc nous recherchons avec le Territoire la meilleure solution possible tant pour cette période de travaux que pour la période qui précède puisque nous avons été saisis aussi d'une demande en urgence fin décembre, juste avant les vacances de Noël, il s'avère qu'il y a des soucis d'aération dans certaines salles, et donc aussitôt la Ville a recherché des solutions pour pouvoir accueillir des cours qui étaient insuffisamment aérés dans les locaux actuels, et donc cette recherche de locaux a permis d'accueillir très rapidement, les services ont été très réactifs puisque nous avons été saisis de cette demande le 18 décembre et que le 2 mars une convention a été envoyée à VSGP. Entretemps des lieux avaient été trouvés où l'on a pu faire du ménage, aménager, voir le chauffage ; il y a beaucoup d'éléments qui sont intervenus, on a dû rédiger aussi une convention de mise à disposition et donc les cours ont pu commencer le 10 mars. Je pense que l'on a été très réactifs par rapport aux demandes de VSGP pour le plus grand bien des professeurs et des élèves, sachant qu'aujourd'hui le conservatoire doit être fermé a priori.

M. MAUGER : Merci beaucoup. Je précise juste que j'avais adressé ma demande aussi à VSGP au mois de janvier ou février et que je n'ai jamais eu de réponse.

Mme ROLLAND : Vous en avez une de la Ville aujourd'hui et vous pouvez m'interroger quand vous voulez, pas de problème.

Mme ASCHEHOUG : Par rapport à la décision 19 concernant l'avocat du PN 9, on nous a expliqué qu'il y avait une affaire en cours et que c'était

une suite simplement. Du coup je voulais juste savoir si les travaux avancent ; les riverains se plaignent beaucoup du bruit et nous sommes sans nouvelles de la commission qui ne s'est jamais réunie. Donc j'aimerais savoir quand elle va se réunir et visiblement, la SNCF prévoit un basculage des voies ferrées le week-end du 23 avril. Donc il va y avoir une interruption exceptionnelle de la circulation des trains qui est programmée sur près de cinq jours et donc la SNCF propose de rencontrer le comité de suivi après ce basculage, or les riverains souhaitent être consultés avant si c'était possible. Donc si vous pouviez soutenir cette demande auprès de la SNCF, ce serait très bien.

M. le Maire : Wissam Nehmé va vous répondre.

M. NEHMÉ : Vous savez qui a demandé la réunion de ce comité de suivi ? C'est moi. C'est ma première réponse.

Pour votre deuxième question : Avez-vous les noms des personnes qui sont venues se plaindre du bruit auprès de vous ? Parce qu'il faut relativiser. Est-ce que c'est 1, 2 ou plusieurs personnes ? A ma connaissance il n'y a qu'une personne qui m'a écrit et qui râle à juste titre, je ne dis pas le contraire, je ne dis pas qu'elle ne subit pas des nuisances, mais il faudra relativiser. Il reste encore environ cinq ou six mois de travaux devant nous pour finir. Il y a dix travaux de nuit ce mois-ci, le basculage aura lieu après, cela va démarrer le 23 pour finir le 28 avril ; la SNCF, pour votre information, voulait occuper le parking du RER B du 12 au 30 avril, on leur a dit non, ce n'était pas justifié ; du coup ils ont revu leur copie et ne demandent que six jours. On fait de notre mieux pour défendre la qualité de vie des riverains mais il ne faut pas non plus

que l'on prenne le risque que la SNCF, si elle rate le rendez-vous de fin avril parce que le créneau pour faire le basculage est réservé depuis des années, donc si le basculage ne se fait pas fin avril, il sera reporté au minimum d'un an. Donc nous, la seule chose que l'on a envie de faire maintenant, c'est de finir au plus vite pour reprendre possession du terrain et faire les aménagements pour améliorer le cadre de vie des gens. Il faut être encore un peu patient.

Mme ASCHEHOUG : Quand vous dites qu'il n'y a qu'une seule personne qui vous écrit, moi je peux vous dire qu'il y a beaucoup de gens qui parlent. Tout le monde n'écrit pas. On nous parle beaucoup, nous avons beaucoup d'amis qui habitent le quartier, qui passent chez les commerçants, qui rencontrent les gens dans la rue et ils se plaignent du bruit.

M. NEHMÉ : Moi-même je suis trois à quatre fois par semaine dans le quartier, je passe voir tous les commerçants ; j'ai eu M. LHERAULT il y a deux heures encore ce matin pour une question technique sur la délibération que l'on va voter tout à l'heure, je suis en contact avec eux. Il y a déjà moins de bruit qu'avant. Il y a encore dix travaux de nuit, là au mois d'avril, il y en aura peut-être trois ou quatre supplémentaires d'ici la fin de l'année et après, on en aura fini avec ce maudit passage à niveau.

Mme DESBOIS : Je voulais revenir sur la décision d'intersession 54 concernant les travaux à engager au conservatoire par rapport à la réponse qui a été faite et je vous remercie pour les précisions sur le calendrier des travaux : J'aurais tendance à temporiser un petit peu sur l'anticipation dont a pu faire œuvre VSGP et à travers elle la commune

d'Antony puisque les systèmes d'extraction d'air dont il s'agit, cela fait plusieurs mois qu'on sait qu'ils sont défectueux, nous sommes en période de crise sanitaire avec un certain nombre de dommages collatéraux au fait que les salles ne soient pas suffisamment aérées et nous, on s'est émus sur la saisine des personnels du conservatoire et d'un certain nombre de familles à la fin de l'automne sur le fait qu'il était envisagé dès début janvier de rouvrir le conservatoire dans ces conditions-là. C'est-à-dire que là le relogement des salles va être opérant effectivement fin mars, mais pour autant, cela veut dire qu'il y a quand même une période de deux mois et demi voire plus parce que les systèmes étaient déjà défectueux sur l'automne, deux mois et demi ou plusieurs mois où des élèves et des professeurs ont eu des pratiques vocales, musicales ou artistiques dans des salles avec des systèmes d'extraction d'air défaillants dans un contexte de crise sanitaire. Là je tempérerais le côté anticipation parce qu'il nous semble que c'était connu. Je voudrais juste avoir votre retour là-dessus et avoir surtout des informations.

Mme ROLLAND : Comme je le disais tout à l'heure et je le répète, la Ville a été saisie de cette demande le 18 décembre. On a reçu la demande formelle, même si on a travaillé en parallèle à cette demande, le 21 janvier. Lors de notre réunion du 18 décembre, on a demandé à VSGP de nous envoyer avec précisions leurs besoins en salles, le nombre de personnes, les dates, les jours de semaine ; etc. On a reçu ce tableau le 13 janvier alors qu'ils souhaitaient que ce soit très rapidement après les retours de vacances de Noël. Et pour vous dire, on a même relancé le 11 janvier parce que l'on n'avait pas de nouvelles ; le 13 janvier nous avons reçu cette demande. Tant que nous n'avions pas la demande, nous ne

pouvions pas travailler et rechercher, ne sachant pas ce dont ils avaient besoin. Et à partir de là, il a fallu trouver les locaux, donc c'est l'ancienne école Dunoyer de Segonzac ; comme je vous le disais tout à l'heure il a fallu nettoyer, il a fallu remettre en route le chauffage, il a fallu rédiger une convention, il a fallu s'assurer des assurances... Il y a quand même un minimum de travail en amont à effectuer, et le 2 mars on a envoyé cette convention, on ne pouvait pas rentrer dans les lieux avant qu'une convention ne soit signée. Donc on a fait au plus vite avec 15 jours de vacances entre mi-février et début mars où les choses sont ralenties, tout cela pour vous dire que même pendant les vacances on a continué à travailler. Le 2 mars, on a envoyé la convention et elle nous a été retournée le 8 mars. Le 9 mars on a fait l'état des lieux, le 10 mars début des cours, je pense qu'on ne pouvait pas faire plus vite.

Mme DESBOIS : Sur le calendrier de relogement peut-être pas, mais par contre pour moi la bonne décision politique était de surseoir à la réouverture du conservatoire. Et là, pour le coup, il me semble que dans l'intérêt des Antoniens la Ville aurait pu agir auprès de VSGP étant au courant du risque et compte tenu du contexte, la meilleure des décisions aurait été de ne pas rouvrir et en tout cas de sanctuariser les salles concernées.

Mme ROLLAND : En tout cas, c'est du ressort de VSGP et lorsque vous dites que beaucoup de professeurs et de parents étaient soucieux et se plaignaient, du côté parents je sais que les choses sont relativement calmes, il n'y a pas vraiment de soucis, il y a quelques professeurs en effet qui sont inquiets, mais M. le Maire a fait savoir que s'ils le souhaitent, il pouvait les recevoir. La Ville fait le maximum mais on ne

peut pas faire à la place de ceux qui sont en responsabilité des locaux.

Mme HUARD : Sur les décisions 36 et 37 qui sont des avenants à des marchés de travaux, j'ai une question : Pour le premier avenant c'est 25.000 € sur la réfection du stade de la piste d'athlétisme Georges Suant. C'est un équipement qui coûte déjà cher, est-ce que vous pouvez donner le coût total de ces travaux ? En commission nous avons eu une explication sur le motif de cet avenant mais on aimerait connaître le coût final.

M. REYNIER : La réfection du stade et la mise aux normes de la piste d'athlétisme coûtent 1,6 M€. Là-dessus, on a à peu près 400.000 € pour l'écran, plus encore 10.000 € pour d'autres investissements. Disons que la piste sera terminée vers le 15 mai. L'entreprise va de nouveau revenir sur les installations à partir du 8 avril et les travaux recommenceront à partir de la mi-avril. Ils se donnent un mois pour terminer la piste à condition que la météo soit de notre côté. Effectivement il ne faudrait pas que la température baisse de trop ni qu'il y ait de l'humidité. Le polyuréthane qu'ils posent sur la piste ne pourrait pas tenir s'il y a trop d'humidité ou s'il y a des températures trop basses.

Mme HUARD : Pour la deuxième décision, c'est la 37 : On a un marché de 266.000 € d'avenant sur la Place du Marché. C'est un coût supplémentaire très important, nous voudrions savoir pour quelles raisons cet avenant est inscrit maintenant puisqu'il est daté du 22 février ? Et quel sera le coût final de l'aménagement de la Place du Marché ? Est-ce que cet avenant ne pouvait pas être anticipé lors de l'étude du projet ?

M. le Maire : Il s'agit de 3,5 M€ TTC. Là-dessus, il y a 500.000 € de TVA et même un peu plus. Pourquoi cela n'a pas été anticipé ? Parce que les ingénieurs parfois oublient des choses. En l'occurrence, il s'agit de l'entrée de la place côté rue du Marché qui a été ajoutée au programme parce que cela aurait été dommage d'avoir un bout en goudron sur une place aussi belle. Avez-vous d'autres questions ?

M. MEDAN : Vous n'avez pas reçu mon message hier soir, Madame Huard ?

Mme HUARD : Si, Je l'ai reçu, mais je pense qu'il est intéressant que les Antoniens en soient également informés.

M. MEDAN : Oui mais malgré tout je vous donnais la chronologie et le montant exact du coût de la place.

Mme HUARD : Tout à fait.

M. MEDAN : Merci.

Mme REMY-LARGEAU : J'ai une remarque concernant plusieurs délibérations, la 42 et les suivantes, ce sont des délibérations concernant les avenants aux marchés de travaux de la crèche la Comptine. Lors de la commission Urbanisme qui s'est réunie lundi, nous avons posé des questions au sujet de ces avenants et j'en profite au passage pour remercier Mme Précetti et toutes les personnes qui participent à cette commission : En effet nous avons eu des réponses à beaucoup de nos questions ou à défaut la promesse de la transmission des documents dont nous avons fait la demande pour mieux informer les Antoniens. Je tenais à exprimer ce remerciement qui illustre bien l'utilité des

commissions lorsqu'elles peuvent avoir lieu avant le conseil municipal.

Concernant la crèche La Comptine il nous a été dit que les différentes délibérations relatives à cette crèche avaient pour objet de prendre en compte les nombreux aléas ou travaux complémentaires intervenus au cours de la rénovation et que l'ouverture de la crèche est normalement prévue pour la rentrée prochaine et nous nous en réjouissons.

Mais puisqu'il était question de crèche, nous avons aussi demandé ce que devenait le projet de la crèche du Bois de l'Aurore qui devait être entièrement rénovée et rouverte au bout de deux ans, en tout cas c'est ce que l'on peut lire aujourd'hui encore sur le site de la Ville. La dernière modification du site concernant cette crèche date de 2019 et il est dit que la crèche du Bois de l'Aurore sera bientôt rénovée et que le chantier devrait commencer après l'été 2019. Donc nous avons posé la question et l'un des membres de la commission nous a répondu qu'il n'avait pas d'information à ce sujet et je cite « qu'il fallait poser la question à Jean-Yves Sénant », donc je me tourne vers vous M. le Maire...

M. le Maire : Qui est-ce qui a répondu ça ?

Mme REMY-LARGEAU : ... Et donc je vous pose la question : Que pouvez-vous nous dire aujourd'hui concernant la crèche de Bois de l'Aurore ?

M. le Maire : La crèche du Bois de l'Aurore, c'est la crèche des Rabats, le local actuel nous a paru, après réflexion, après une longue réflexion parce qu'au départ on pensait qu'on pouvait le rénover, il nous est apparu comme étant vraiment impropre à une crèche moderne et fonctionnelle,

et donc nous avons décidé de reconstruire une crèche nouvelle dans de bonnes conditions, toujours dans le quartier des Rabats. Donc on va construire une nouvelle crèche aux Rabats qui, elle, sera vraiment une crèche bien adaptée à ses fonctions, ce qui n'est pas le cas malheureusement aujourd'hui de la crèche actuelle du Bois de l'Aurore. Cela coûtera plus cher que la rénovation évidemment mais elle sera beaucoup mieux.

Mme DESBOIS : Merci. Alors tant qu'on est sur le sujet des crèches, je tire le fil concernant la crèche La Comptine : Elle a fermé en septembre 2016, les travaux ont débuté en 2017 ; on entend évidemment les aléas avec les entreprises de travaux et en cascade différents ajustements de planning et je remercie M. Venturi pour l'ensemble des détails qu'il a pu nous donner à ce sujet et tout se justifie objectivement ; maintenant, le constat quel est-il ? C'est qu'entre septembre 2016 et septembre 2021 au mieux, il n'y aura pas eu de crèche collective dans le quartier dans lequel nous tenons notre réunion aujourd'hui, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problématiques parce que même si l'offre de service a été repositionnée au Parc Heller, la solution de service donc demeure, il n'en reste pas moins, vous le savez comme moi, que la proximité pour des solutions de garde dans un quartier où il y a énormément de familles monoparentales est importante ; donc simplement un point d'étonnement : Cinq ans pour un projet de travaux sur un bâtiment ! On sait entendre les retards mais appelons de nos vœux le fait que dans le cadre de réfections d'autres types d'équipements aussi centraux que ceux-là, et en plus dans des quartiers comme celui-ci, on ne constate pas les mêmes retards. Je vous remercie.

M. le Maire : Dont acte. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme LAJEUNIE : Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais faire une remarque un peu globale parce que je ne vais pas reprendre tous les numéros de délibérations. Cela concerne les avenants de travaux sur les différents équipements sur la Ville : Depuis quelque temps on remarque qu'il y a malgré tout sans cesse des avenants d'augmentations ; ce qui serait bien, c'est que vous puissiez nous donner une visibilité parce que généralement les marchés publics sont passés bien en amont sur les années précédentes, ce qui fait que l'on perd un peu de visibilité par rapport aux marchés publics et à l'attribution qui en a été faite, sur les montants et sur la réalité finale qui, compte tenu des travaux, change un peu la donne. D'autant que votre volonté de passer en ISO 9001 sur la gestion des marchés publics l'impliquera. Donc merci de faire le nécessaire et de nous donner un peu plus de visibilité.

M. le Maire : Quelle question posez-vous sur le prix des travaux ? De quels travaux parlez-vous ?

Mme LAJEUNIE : Vous nous dites qu'il y a maintenant un oubli qui est lié concernant la Place du Marché sur une partie, très honnêtement il faut repartir assez loin pour retrouver...

M. le Maire : Mais je vous ai donné les chiffres : 3,5 M€ ; 3 M€ hors taxes.

Mme LAJEUNIE : D'accord. Maintenant ce sont des oublis, après ce seront des imprévoyances...

M. le Maire : Pas du tout ! Si vous voulez avoir le prix global des travaux,

demandez-nous, on vous répondra, vous aurez le chiffre, il n'y a aucun problème. D'ailleurs quand Mme Huard a demandé les chiffres, elle les a eus, Pierre Médan lui a répondu. Même si elle a posé à nouveau la question aujourd'hui, elle a eu la réponse. Vous aurez toutes les réponses aux questions que vous aurez posées.

Mme LAJEUNIE : Il y a des règles aux marchés publics et nous avons le droit d'avoir un petit éclaircissement sur l'évolution entre ce qui a été attribué à l'origine et le montant final et sur les différences de prix. Tout simplement.

M. le Maire : Bien sûr, bien sûr que vous avez le droit.

Mme LAJEUNIE : Et il y a un rapport annuel qui doit nous être fourni, un rapport annuel des marchés publics attribués.

M. le Maire : Ah bon ?

Mme LAJEUNIE : Absolument.

M. le Maire : Je ne sais pas. Si on doit vous le fournir, on vous le fournira, mais on ne m'a pas indiqué qu'il y avait un rapport chaque année là-dessus. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme ASCHEHOUG : Oui, à propos des décisions 10, 49, 50, 51, cela concerne des loyers pour le Carré d'Antony...

M. le Maire : Oui, c'est gratuit.

Mme ASCHEHOUG : Nous avons posé la question en commission Urbanisme, on nous a répondu qu'il fallait poser la question à M. Médan.

M. le Maire : Allons bon ! Quand ce n'est pas moi, c'est lui !

Mme ASCHEHOUG : La période actuelle est particulièrement éprouvante pour les artistes, vous le savez, et je n'ai pas senti dans l'intervention du Président hier soir un optimisme béat quant à un retour à la normale, d'où ma question : Est-ce que nous pourrions envisager de suspendre les loyers qui sont demandés aux artistes hébergés au Carré d'Antony ? Les montants semblent peu élevés mais il y a des moments où les symboles sont importants.

Mme ROLLAND : Il s'agit uniquement de régler les fluides. Vous êtes à 60 € par an ; certes on peut faire des symboles mais si vraiment il y avait pour 60 €/an de grosses difficultés, ne vous inquiétez pas, on reste à l'écoute de ces artistes, et ils ne se plaignent pas à tel point que d'ailleurs vous pourrez voir dans les délibérations justement qu'il y a eu un départ remplacé par deux autres artistes parce que dans un atelier partagé ils sont rarement les quatre ensemble ; on a pensé que cela pourrait profiter à un autre artiste ; et donc ils seront cinq à se partager un atelier, deux candidats se sont présentés et donc il y a une vraie demande à laquelle nous sommes heureux de pouvoir répondre. Je vous assure qu'ils sont très satisfaits des lieux et je pense que si vraiment il y avait un souci pour régler les 60 € par an, ne vous inquiétez pas, on reste à l'écoute, mais je pense que ça reste très accessoire.

M. MAUGER : Sur les décisions 49 à 52 il est bien marqué 60 € mensuels, vous le confirmez ? 60 €, vous nous dites annuels, il y a peut-être une coquille ?

Mme ROLLAND : Oui excusez-moi, c'est 60 € par mois pendant un an

en effet. Mais ça reste quand même très correct.

Mme ASCHEHOUG : C'est pour des locaux qui ne sont pas utilisés.

Mme ROLLAND : Si, ils y sont, ils peuvent y travailler. Ce n'est pas ouvert au public mais ils peuvent y travailler. Ils habitent tout près, d'ailleurs, ce sont tous des artistes Antoniens, donc le rayon de 10 km ne pose pas de problème. Ils n'habitent pas loin.

M. le Maire : Nous avons suspendu les loyers quand les commerçants ne pouvaient pas travailler. Là, ils travaillent.

Mme HUARD : Ils travaillent peut-être mais ils n'ont peut-être pas de revenus puisqu'il n'y a pas de manifestations culturelles.

M. le Maire : Ils font ce qu'ils veulent mais ils travaillent ; ils produisent, ils vendront plus tard.

Mme ROLLAND : D'ailleurs certains ont des emplois à côté.

M. le Maire : Bien sûr. D'autres questions ?

Il n'y en a pas, donc on va passer aux **Déclarations d'Intention d'Aliéner** pour lesquelles la commune n'a pas utilisé son droit de préemption. Est-ce qu'il y a des questions sur les DIA ?

(Pas de questions)

M. le Maire : Je passe à la question écrite qui a été posée par M. David Mauger au nom du groupe Antony Terre Citoyenne.

Question écrite de Monsieur Mauger – Antony Terre Citoyenne – concernant le projet d'hébergement Coallia dans le quartier Descartes

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Nous vous écrivons au sujet du projet d'hébergement Coallia, dans le quartier Descartes.

Dès le mois de septembre, le groupe municipal **Antony Terre citoyenne** vous avait interrogé sur l'appel à manifestation d'intérêt émis par la Préfecture de Région pour la réalisation de logements sociaux ou d'hébergements modulaires sur une partie du terrain de l'INRAE.

Le projet de logements sociaux qui avait vos faveurs, Monsieur le Maire, a été écarté par l'État et c'est un projet de l'association Coallia qui sera donc bientôt réalisé.

Nous savons que certains habitants se mobilisent contre ce projet et nous connaissons les difficultés du quartier Descartes en termes de mobilité.

Pour autant, nous sommes, par principe, résolument favorables à ce projet d'accueil de personnes en grande précarité. Il nous semble utile de rappeler que les résistances qui peuvent se manifester au début d'un tel projet n'entament pas nécessairement sa réussite et son intégration dans le quartier, comme l'a montré l'exemple du centre *La Promesse de l'Aube*, dans le 16^e arrondissement de Paris.

L'action sociale et l'impératif de solidarité avec les plus démunis sont de la compétence de l'État, du Département et de la Ville.

Nous nous félicitons du dialogue entamé entre la Ville, la Préfecture, les services de l'État, Coallia et les habitants. Nous souhaitons que le département des Hauts-de-Seine, la ville d'Antony et son Centre d'action sociale s'engagent fortement, par les moyens humains et financiers nécessaires, dans l'accompagnement des personnes concernées par ce projet, pour favoriser leur intégration dans le quartier Descartes.

Vous avez entre vos mains le permis de construire déposé pour une résidence sociale modulaire de 150 logements.

Comme les habitants du quartier Descartes, nous vous demandons quel est le contenu du projet de l'association Coallia, retenu par la Préfecture de région.

Le groupe municipal Antony **Terre citoyenne** vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes

David Mauger, *pour le groupe*

Réponse à la question écrite du Groupe Antony Terre Citoyenne

Dans le contexte de la crise sanitaire qui a exacerbé la pression sur la demande de logement social, la Ministre du Logement a demandé au Préfet de Région de rechercher tous les moyens permettant d'augmenter l'offre de logements à destination des ménages les plus modestes.

Parmi les options envisagées, le Préfet de Région a identifié les fonciers appartenant à l'Etat et en attente d'aménagement, immédiatement disponibles pour des durées limitées de 4 à 7 ans, afin d'y mettre en œuvre des solutions modulaires déplaçables permettant de faire émerger une offre rapide de logements.

Il a retenu à cette fin plusieurs sites dont celui occupé actuellement par l'INRAE à Antony, dans le quartier Descartes, et il a lancé un appel à manifestation d'intérêts (AMI) auprès des organismes du logement social pour choisir un opérateur.

Le choix du site de l'INRAE a été décidé à la fin du mois d'août. Je n'ai pas été consulté avant la décision et j'en ai été simplement informé début septembre par la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Le site de l'INRAE est occupé depuis le début des années 50 par les services du Ministère de l'Agriculture. Il s'agissait, à cette époque, du Génie Rural, devenu plus tard le CEMAGREF, qui avait besoin de beaucoup d'espace pour expérimenter les matériels agricoles sur une piste de grande dimension. L'espace s'y prêtait : c'était une sorte de no man's land limitrophe des communes de Fresnes et de Wissous que bordaient des champs de blé. Au début des années soixante, s'y construisit, à proximité, le lycée et le collège Descartes. Au début des années 2000, le CEMAGREF, qui avait besoin de moins d'espaces, a vendu à la ville deux parcelles sur lesquelles a été construit le quartier de Tourvoie. Ses missions ont aussi évolué, abandonnant le matériel agricole pour la recherche sur la pollution et le froid notamment. Devenu IRSTEA depuis quelques années, il vient de

fusionner avec l'autre organisme de recherche du Ministère de l'Agriculture, l'INRA, pour devenir l'INRAE.

Il apparait aujourd'hui qu'il n'utilise plus qu'une part très limitée de son site et la question de sa présence à Antony se pose de plus en plus. C'est ce qui explique le choix opéré par le Préfet de Région.

Lorsque j'ai été informé de cet appel à manifestation d'intérêt de l'Etat, je ne m'y suis pas opposé comme certains de mes collègues. L'Etat est propriétaire du terrain, il est chez lui. Et, pour ma part, je considère qu'il faut lutter contre le mal-logement et que la ville d'Antony se doit de tenir sa place dans cette action. C'est dans cet esprit que, en 2008, avec Christian Ollivry, qui présidait à cette époque l'Association des Amis de l'Avenir, nous avons noué un partenariat durable avec Habitat et Humanisme qui œuvre pour le logement des plus démunis. La ville a acheté pendant plusieurs années des logements sur le marché privé qu'elle a confiés à cette association pour y loger des familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour occuper un logement social classique et ayant besoin d'un accompagnement social. Le parc de logements solidaires atteint aujourd'hui une quinzaine de logements. C'est dans le même esprit qu'en mars 2017, nous avons accepté l'implantation à Antonypole d'un centre d'hébergement accueillant 234 migrants, accompagnés par l'association Aurore, ce qui nous a valu à cette époque un tract diffusé par des militants extrémistes, les mêmes qui cherchent aujourd'hui à exacerber les fantasmes de certains habitants du quartier de Tourvoie.

En réponse, plus d'une centaine de bénévoles sont venus soutenir spontanément les migrants et continuent de les soutenir encore aujourd'hui. Je les en remercie. Depuis quatre ans, le centre d'hébergement fonctionne paisiblement sans le moindre problème, alors que beaucoup nous prédisaient le pire. Il en ira de même, de toute évidence, de la résidence que Coallia va construire sur le site de l'INRAE.

Comme vous le rappelez, Hauts-de-Bievre Habitat avait répondu en septembre à l'appel à manifestation d'intérêt en présentant une candidature en liaison avec le Crédit Agricole et l'Association AAPISE. Ce projet, qui ressemblait à la proposition de Coallia, n'a pas été retenu par la Préfecture de Région parce que jugé trop coûteux. Au terme d'une procédure de sélection qui a duré trois mois, la Préfecture de Région a donc fini par retenir, début janvier, la candidature de Coallia. La Ville d'Antony a participé au jury qui a abouti à cette sélection.

La projet de Coallia a été présenté début février et le dossier de permis de construire déposé le 12 février auprès du service de l'urbanisme de la ville

et non de la Préfecture comme cela aurait été possible. Depuis son dépôt, le projet a évolué à la demande de la ville qui a relayé les préoccupations des riverains. Un dialogue constant a été établi, en effet, avec les représentants du collectif dès le début du mois de février, et a permis de faire évoluer le projet présenté par Coallia : les bâtiments modulaires ont été éloignés de la Résidence de Tourvoie et la sortie, prévue à l'origine par l'avenue Galilée, est désormais fixée près de la sortie de l'INRAE, à proximité de la gare RER Chemin d'Antony, ce qui évitera aux résidents de devoir contourner le site de l'INRAE pour rejoindre la gare. Les riverains ont été tenus informés de ces avancées acceptées par la Préfecture, malgré le surcoût de 300 000 euros imposé au projet, lors de deux réunions publiques. Une troisième réunion publique est prévue le 14 avril prochain.

Le projet de Coallia, ce sont des logements livrés clef en main, autonomes, meublés, privatifs. Des logements sociaux de type PLAI, accessibles aux revenus modestes via le conventionnement APL Foyer. Il s'agit de 150 studios pour personnes isolées, mais susceptibles de fusionner en cas de besoin. Dans ce cas, le nombre de logements diminuerait : le nombre d'habitants resterait quoi qu'il arrive de 150.

Cette résidence comprendra :

- Un foyer de jeunes travailleurs de 60 studios, essentiellement pour des jeunes actifs et éventuellement, à la marge, pour des étudiants ;
- Une résidence sociale de 60 studios, accueillant des personnes en recherche de solutions de logements temporaires pour des raisons sociales, économiques ou de mobilité ;
- Une pension de famille de 30 studios pour un public plus fragile et vulnérable après des parcours de vie difficile. Pour ce public, il sera prévu l'accompagnement de plusieurs travailleurs sociaux.

Au total, c'est une dizaine d'équivalents temps plein qui seront consacrés par Coallia à l'accompagnement social des résidents.

La Ville d'Antony a obtenu de participer à la commission d'attribution des logements et disposera, en contrepartie de la garantie des emprunts que contractera Coallia, de 20% à 30% des réservations.

Le projet que Coallia mettra en œuvre sur le site de l'INRAE est donc un projet de logement social pour des populations modestes, qui nécessite certes un accompagnement social comme les logements solidaires qui existent déjà sur la ville, mais qui ne doit en rien provoquer les réactions qu'on observe aujourd'hui chez certains habitants.

L'installation de ces 150 studios n'est prévue contractuellement que pour huit ans sur le terrain de l'INRAE. L'avenir de ces structures modulaires est d'être transportées sur un autre lieu au terme de ce délai. Le terrain de l'INRAE est, en effet, considéré par l'Etat comme promis à un aménagement futur.

Or la réaction de beaucoup d'habitants à l'annonce du projet de l'Etat sur le site de l'INRAE a été d'opposer à juste titre au projet le fait qu'il avait le tort d'être prévu dans un quartier isolé, mal desservi, sans commerces ni animation et enclavé. Il est de fait que le nouveau quartier Descartes est constitué de trois parcelles dont deux détachées du site de l'INRAE, aux frontières hermétiques du Val de Marne et de l'Essonne. Tant que la frontière de l'Essonne est constituée de champs de blé, cela peut convenir aux amateurs de calme. Mais on ne peut nier le manque de commerces et de services de proximité.

Or, il s'avère que l'INRAE n'occupe plus vraiment les 7 hectares de son site qu'il a progressivement délaissé et que l'Etat s'interroge sur son avenir à Antony. La Ville envisage donc de faire part à l'Etat de sa volonté de se rendre acquéreur de ces 7 hectares, afin d'y construire un nouveau quartier. Un quartier qui serait aménagé de manière cohérente et avec la même qualité que le quartier Jean Zay dont la construction vient d'être lancée sur le site de l'ancienne résidence universitaire. Il disposerait de tous les commerces et services indispensables à une vie de quartier, mais ces services et commerces bénéficieraient aussi à la Résidence Guillebaud, à la Résidence Lavoisier et aux quartiers pavillonnaires environnants, qui en sont aujourd'hui dépourvus.

Ce nouveau quartier, comme les quartiers environnants, serait désenclavé par la reconstruction de la rue Lavoisier qui va débiter prochainement, mais aussi et surtout par l'ouverture d'une gare « Descartes » sur la ligne Orlyval, dont nous avons demandé la transformation en ligne de desserte locale. La décision devrait être prise prochainement par IDF-Mobilités.

Voilà, mes chers collègues, l'information que je tenais à vous donner. Puisqu'il s'avère que l'Etat considère désormais que son terrain de l'INRAE est promis à un aménagement futur, la ville prend l'initiative

de lancer cet aménagement, et d'urbaniser « cette nouvelle frontière » aux confins de l'Essonne et du Val de Marne.

M. MAUGER : Merci beaucoup M. le Maire pour votre réponse, et je me réjouis de la tonalité de celle-ci. Merci.

Mme LAJEUNIE : M. le Maire, ce n'est pas parce que l'on a un avis divergent que l'on est forcément le diable. Et je vais l'expliquer clairement sans volonté de refuser ni l'insertion, ni le social ; c'est simplement une réaction par rapport au quartier et à l'important gigantisme de ce projet.

L'insertion, cela se fait par petites touches, cela permet à des gens qui sont peut-être un petit peu sortis de la route, et cela peut arriver à tout le monde, et qui ont besoin de retrouver une vie sociale, de retrouver les règles et les codes de notre société, et cela ça se fait quand ils peuvent s'intégrer très facilement dans la population. Là, en l'occurrence le projet se fait dans une zone Parc de Tourvoie où la mixité a été prévue et elle a été très bien faite car ce quartier est très calme et les riverains en sont ravis ; donc aucun souci, mais c'est déjà un quartier qui a un développement social très important, des logements sociaux très importants puisqu'il y a le Parc de Tourvoie d'un côté et il y a Guillebaud et Lavoisier de l'autre. Et nous avons un immense groupe scolaire qui va maintenant de la maternelle à la terminale entre Dunoyer de Segonzac et Descartes.

Aujourd'hui c'est un quartier qui a à peu près 68 % de logements sociaux et en rajoutant ces 150 logements, on va basculer à 72 %. Globalement -et là, tout le monde est d'accord, que l'on soit de droite ou de gauche, social, pas social, tout ce que vous voulez- il n'empêche qu'il a été établi

qu'au-delà de 35 % une Ville prenait un risque et qu'il fallait qu'elle fasse beaucoup plus de mixité et surtout d'accession à la propriété parce qu'il y avait un risque de vase clos et de ghettoïsation. Là, ce quartier étant enclavé, c'est une petite ville à lui tout seul et 72 % c'est énorme ! Surtout avec des populations qui ont besoin d'autre chose ; alors, elles ne prendront pas le RER tous les jours, c'est une évidence, et comme vous l'avez rappelé, c'est un quartier où il n'y a absolument ni activités économiques, ni commerces, ni quoi que ce soit. C'est simplement cet aspect du quartier et nous avons aussi une jeune population, des étudiants, des élèves, qui sont présents et qui ont besoin de calme. Or, le calme de ce quartier, il existe, j'ai bien peur qu'il bascule avec l'arrivée de cette population, et ce n'est pas pour autant être le diable.

Mme DESBOIS : Je suis ravie que l'on aborde ce sujet parce que je pense que c'est un vrai gros sujet politique et qu'il est toujours plus facile d'avoir des avis qu'on n'exprime pas mais c'est bien qu'on le mette en débat. Je tiens à saluer et la question qui a été posée par le groupe Antony Terre Citoyenne et votre réponse M. le Maire, et je tiens à saluer le fait qu'initialement vous ne vous étiez pas opposé à ce projet et que vous avez su visiblement en faire une opportunité pour se questionner sur l'aménagement du quartier et son futur avec une logique d'urbanisation, vous l'avez affichée, du quartier.

Je pense qu'en tant qu'élus cela nous engage sur deux sujets : Le premier, on le voit, est qu'il y a un vrai enjeu à dépassionner le débat. Comment est-ce que l'on fait en sorte que les stéréotypes et la stigmatisation et les passions ne viennent pas prendre le pas sur des enjeux, ceux effectivement de pouvoir imaginer qu'à un moment donné

tout un chacun dans son parcours puisse rencontrer des difficultés ? Peut-être que demain c'est vous, c'est moi, qui serons dans cette situation de relogement et de difficultés d'accès au logement. Donc je pense que l'on sort grandis de ce choix qui a été fait ; et en même temps on entend les réticences évidemment des habitants du quartier mais comment est-ce que nous, élus en premier chef et l'ensemble des associations pouvons-nous faire en sorte de dépassionner, d'en faire un objet de « vivre ensemble » et avec un gros sujet qui se pose qui est celui de l'intégration. De quelle manière est-ce qu'effectivement on fait avec les associations qui sont déjà très actives, vous l'avez dit, à Antony-pole, pour pouvoir travailler les solutions d'accompagnement économique, social, pour ce public ? Mais effectivement je pense qu'il ne faut vraiment pas laisser la main et la place à de la récupération politique de ce type de débat parce que personne n'a à y gagner et personne n'en sort grandi ; et je salue la concertation dans ce cadre que vous avez engagée, même si la situation prouve que peut-être aurait-on dû -mais c'est sans doute plus facile à dire a posteriori qu'avant- l'engager avant. C'est-à-dire mettre cartes sur table avant, même si les projets n'étaient pas complètement finis ; au plus tôt les gens sont informés, au plus tôt on les rassure, au plus tôt on leur donne des garanties et moins cela génère le type de banderoles que l'on voit fleurir sur les grilles de ce quartier et qui en disent long sur le caractère tout à fait, je pense, exagéré de l'appréciation des populations qui seront amenées à y emménager.

Un autre sujet : Finalement il y a donc un projet d'urbanisation que j'entends et que je salue de ce quartier mais là, la temporalité, comme je l'ai évoqué en commission Urbanisme, joue contre nous puisqu'il y a un

quartier qui déjà se sent oublié pour partie avec des difficultés de circulation, M. Mauger l'a évoqué dans son courrier, avec un sentiment d'isolement, d'enclavement ; les travaux de l'avenue Lavoisier auraient dû être engagés effectivement depuis longtemps. Et donc il est urgent sans attendre l'urbanisation des travaux de les engager parce que les habitants ont besoin de garanties.

Donc il y a une évolution, on leur demande d'accepter que leur quartier puisse accueillir à nouveau du logement social ; pour autant d'un autre côté la commune dit : On investit sur le quartier, le sécurise, vous apporte un confort de vie en matière d'aménagement ; à travers la sécurisation de l'avenue Lavoisier sur la résidence Guillebaud que vous avez évoquée il y a une problématique d'éclairage public qui est à mon avis un sujet d'urgence à traiter parce que je pense pouvoir dire que dans l'esprit des gens, il y a un mélange de tout. Avec un quartier, on l'a évoqué, il faut se le redire qui, aux dernières élections européennes ; dans un des bureaux de vote de Dunoyer de Segonzac, il y a eu un taux de votes pour le Rassemblement National qui était fort.

Donc comment est-ce que l'on fait en sorte que cela ne vienne pas enflammer le quartier ? Je crois que vous êtes sur le pont et encore une fois je le salue, sur le sujet ; nous en tout cas, nous nous tenons à votre disposition car je pense que c'est un travail où l'on peut, nous les élus, quelle que soit notre sensibilité politique, se retrouver parce qu'on a tous à y gagner que de faire en sorte d'apaiser et de jouer ce vivre ensemble et de montrer que c'est possible pour le bien-être de l'ensemble des habitants du quartier. Merci.

M. le Maire : Je vous remercie, nous allons effectivement y travailler ensemble.

Mme CHABOT : Monsieur le Maire, je vous remercie beaucoup de votre prise de position qui vous honore et qui est courageuse, qui est claire. Je pense qu'il faut qu'on le souligne parce que c'est bien de dire les choses clairement et d'essayer de couper court à des rumeurs. Nadia faisait allusion à une banderole, moi j'habite à côté du lycée Descartes et j'ai été assez choquée de voir lundi une banderole sur le terrain de basket en face de l'école Dunoyer de Ségonzac qui dit : « Protégeons nos enfants - Non aux 150 préfabriqués », ce qui fait quand même un amalgame qui est assez détestable entre ce public fragile et la protection des enfants. Donc je pense qu'il serait quand même très bien que ce type de banderole ne figure pas dans la Ville. Merci.

M. le Maire : Vous avez raison.

Mme LAJEUNIE : Je confirmerai que nous resterons dans le soutien au collectif des habitants de ce secteur qui est important et des gens qui se sont aussi endettés sur vingt ans et qui aujourd'hui, pour déjà deux ventes, ont vu leur compromis de vente annulé parce que des gens ont finalement refusé d'acheter. Et ce n'étaient pas les propriétaires qui fuyaient, c'était simplement des propriétaires qui avaient une mutation professionnelle. Ils voulaient vendre et aujourd'hui ils n'ont pas pu. Il y a une réalité : Quand on dépasse un certain seuil de logements sociaux et que l'on amène, on va dire, une population extrêmement démunie au centre, cela effraie un certain nombre de monde et cela, même la pédagogie n'y changera rien.

M. MAUGER : Je viens d'entendre des arguments que j'avais déjà entendus quand il avait été question d'un centre d'hébergement dans le quartier La Fontaine et je suis pour le moins atterré par le type d'arguments utilisés et je me réjouis que l'attitude de la Ville ait changé depuis par rapport à ce type de projet. Je vous remercie.

M. le Maire : Le projet est quand même très différent de celui de La Fontaine. Les circonstances de La Fontaine, c'était vraiment une concentration de 90 personnes dans un espace très limité et au milieu de résidences déjà très denses, c'était quelque chose de très différent et c'est pour cela que la Ville n'a pas soutenu ce projet. Mais parallèlement et deux ans après, nous n'avons rien fait justement pour retarder le projet d'implantation d'un centre d'hébergement de migrants. Notre position de principe est la même, simplement pour La Fontaine nous avons jugé, même si c'était différent à l'époque, que La Fontaine ne se prêtait pas du tout à ce genre de projet. Pas d'autres questions ?

Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour et la parole est à Pierre Médan pour l'approbation du compte de gestion du trésorier principal.

I - FINANCES

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL – ANNEE 2020 –

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : En amuse-bouche de ce conseil, il s'agit du compte de gestion du budget principal de la Ville tel qu'il est présenté par Madame la

Comptable Publique de la Trésorerie qui figure avec les chiffres du Résultat de l'exercice, du Résultat de clôture, et on vous demande de bien vouloir approuver l'ensemble de ces chiffres, l'ensemble de ce compte de gestion du budget principal.

Pour comprendre ces différents chiffres, il faut évidemment se reporter au rapport, au compte administratif, à son annexe 1 par exemple ou aux pages 12 et 13 du rapport. Merci.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte de gestion ? Il n'y en a pas, donc nous passons au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

2 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2020 –

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Le Compte Administratif est le résultat de l'exécution du budget communal. Vous avez eu un document toujours très complet, très dense, il nous semble très difficile de faire une présentation exhaustive de ce rapport sans arriver à une sorte d'épuisement en fin de conseil, donc nous avons prévu une synthèse qui va faire plus ou moins un certain nombre de focus sur ce qui nous semble important ; et évidemment après cette présentation assez rapide, vous aurez sans doute des questions et des remarques.

Il ne vous a pas échappé que l'année 2020 est une année extraordinaire, marquée par une crise sanitaire sans précédent et cette crise sanitaire a

évidemment impacté lourdement les finances communales puisque nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, cette crise a eu un impact d'environ 3 M€ sur l'autofinancement. Si l'on essaye d'y voir un petit peu plus clair, ces 3 M€ se décomposent de la façon suivante : Tout d'abord nous avons un ensemble de dépenses supplémentaires qui sont liées à la crise ; vous le savez, nous avons acheté des masques, du gel, des lingettes, etc., on a fait un gros effort dans le nettoyage des locaux, on a aussi remboursé les usagers pour un certain nombre de services qui ont été fermés. Nous avons donc eu un ralentissement des activités municipales et ce ralentissement des activités municipales a eu un double effet sur nos finances : Il a évidemment réduit un certain nombre de dépenses courantes pour un montant relativement important. Il a provoqué quelques économies sur la masse salariale parce qu'on a pris moins de vacataires par exemple pour un certain nombre de missions économiques très limitées, je le rappelle, puisqu'évidemment tous les personnels de mairie ont été conservés, payés, etc.

Et en même temps que ces baisses des dépenses ou cette économie sur les salaires, nous avons eu une très forte chute des recettes des services pour un peu plus de 5 M€, avec en compensation quelques aides reçues et notamment une aide de la CAF par exemple pour 1,1 M€, ce qui a permis, on le verra tout à l'heure, d'augmenter les subventions et les différentes aides exceptionnelles.

Finalement cet ensemble d'éléments conduit aux fameux 3 M€ de moins sur l'autofinancement mais cette baisse purement conjoncturelle, comme le montrent le graphique suivant et le précédent, ne remet pas en cause les fondamentaux de la Ville. Elle ne remet pas en cause la bonne

situation financière de la Ville. On voit que cette situation est structurellement bonne quand on regarde un peu le graphique sur ces quasiment 20 dernières années, vous constatez qu'à partir de 2006, on a un autofinancement qui a varié entre au plus bas 13 et 18 au plus haut, avec un pic en 2010 à 18,6 mais c'est évidemment la preuve ou le gage d'une situation structurellement bonne pour la ville d'Antony. Elle n'est pas devenue bonne, l'autofinancement n'est pas devenu élevé par l'opération du Saint-Esprit, si vous me permettez, mais par un ensemble d'éléments et notamment par une volonté de maîtriser, d'être rigoureux dans les dépenses, de maîtriser les frais de personnel, de maîtriser les dépenses courantes, et donc c'est pendant toutes ces années une vision et des objectifs année après année qui ont été tenus. D'une certaine manière, à un moment donné, l'État nous y a même contraints, vous vous souvenez de la contractualisation.

C'est justement cette bonne santé financière structurelle qui nous a permis d'aborder la crise sanitaire sereinement, au moins sur le plan financier, parce qu'après, le reste, c'est un peu différent quand même, mais sur le plan financier c'est vrai que ce passé, cette structure, nous a permis de ne pas nous inquiéter et on s'est dit : Oui, on va prendre les mesures que la situation nous impose. Ces mesures ont été des dépenses qui nous ont parues essentielles à un moment où l'État n'arrivait pas à fournir des masques nous, nous en avons fournis aux soignants notamment et à certains Antoniens, comme les professionnels de santé ; on a mis en œuvre des protocoles sanitaires qui n'étaient pas gratuits, on a offert aussi des paniers repas, etc. On a maintenu tous les services publics importants malgré les situations de confinement, malgré

les situations de fermetures, l'essentiel des services publics et des services municipaux ont fonctionné.

Il y a évidemment eu la fermeture temporaire de certains équipements mais on a essayé comme beaucoup, aussi bien chacun dans son travail, dans l'enseignement et à la mairie, de s'adapter avec des offres alternatives, avec la possibilité d'utiliser davantage le numérique et notamment les visioconférences.

Il y a eu des aides au commerce local à travers des exonérations de loyers, la mise en œuvre de plateformes numériques pour essayer de faciliter la mise en contact entre l'offre et la demande. On a essayé de tenir compte du fait qu'à l'époque, avec le premier confinement et l'été qui arrivait, la volonté de beaucoup d'Antoniens d'utiliser davantage le vélo pour se déplacer parce qu'il y avait une crainte dans les transports en commun, etc. Tout ceci, on l'a fait et on a considéré qu'on n'avait pas de soucis particuliers à le faire. Donc on a parfois dans l'urgence adapté le fonctionnement des services municipaux comme je viens de le dire, avec trois éléments clés : Beaucoup plus de télétravail ; j'ai envie de dire évidemment mais ce n'est pas si évident que cela, malgré tout dans certains cas, au niveau privé en tout cas ; le maintien de la rémunération des agents ; et la mise à disposition et la mutualisation des agents. On en a un bon exemple à travers le centre de vaccination de Vasarely, je vous parle de la mutualisation.

Donc on ne s'est pas préoccupé de l'impact budgétaire des différentes mesures prises dans ce contexte, on a fait ce qu'il fallait, on a fait le point ensuite, on a regardé combien tout ceci coûtait évidemment ; il y a eu

beaucoup de calculs qui ont été faits, je dois dire qu'il faut remercier l'ensemble des services et en ce qui me concerne, je remercie plus particulièrement les services financiers avec Michel Cousinéry qui depuis un an, pour tout ce qui est préparation des documents budgétaires et du compte administratif etc., travaille énormément parce que les choses ne sont pas si simples sur le plan du budget que ça. Donc les services publics de la Ville ont su surmonter cette situation inédite.

Quelles sont maintenant les grandes masses du fonctionnement ? Je les présenterai rapidement, j'ai mis entre parenthèses, sur les slides que l'on vous projette, le chiffre lorsqu'il était différent de celui de 2019 pour vous montrer la différence.

- Les dépenses de personnel sont de 44,9 M€ en 2020 ;
- Les charges ont une relative baisse qui s'explique notamment par un certain nombre d'heures supplémentaires qui n'ont pas eu lieu d'être, etc.
- Les charges à caractère général qui sont à 15,2 au lieu de 16,7 : là, une baisse qui s'explique aussi.
- La péréquation qui reste assez stable entre 2019 et 2020 à 2,5 M€.
- Les autres charges de gestion courante qui baissent un peu, à 5,7 M€ au lieu d'être à 6,5.
- La subvention du CCAS compte pour ces 5,7 pour 2,3 M€, assez stable par rapport aux années précédentes.
- Et les subventions aux associations ont été elles aussi maintenues à 2,4 M€.

- Les charges financières sont à peu près identiques à quelques petits milliers d'euros près à ce que l'on avait en 2019 à 2,37 M€.

- Et la contribution au fonds des charges transférées reste à peu près identique à 19,7 M€.

Voilà les grandes masses des dépenses. Vous trouvez évidemment dans le dossier et dans le compte administratif les précisions sur tous ces éléments que j'ai essayé de synthétiser.

Maintenant en recettes, on a :

- Le produit des services, comme je le disais tout à l'heure, qui est passé de 12,8 en 2019 à 8 et même un peu moins de 8 en 2020 ; c'est une baisse conséquente.

- Impôts et taxes : 80,2 M€, c'est le seul poste finalement où l'exécution a été légèrement supérieure à la prévision budgétaire, cela veut dire que les services de Bercy ont très bien fonctionné pendant la crise. C'est vrai aussi pour l'impôt sur le revenu entre parenthèses.

- Les dotations et participations : 14,5 au lieu de 13,5 M€. Là vous voyez que malgré une baisse de DGF qui passe de 6,5 à 6,3, on a quand même des dotations qui ont augmenté, on a eu des subventions et des aides exceptionnelles du Département, de la CAF, de la Région, qui nous ont permis d'augmenter un peu cette ligne malgré les 200 000 € de baisse de la dotation générale de fonctionnement.

- Les autres produits de gestion courante ont un peu baissé aussi à 2,1 M€.

Enfin, entre toutes ces recettes que j'ai listées et l'ensemble des dépenses, on a un autofinancement de 14,8 M€ en 2020 au lieu des 18,1 en 2019. Cet autofinancement notamment va nous permettre de conserver, parce qu'évidemment il baisse mais avoir un autofinancement de 14,8 M€ reste malgré tout en valeur absolue d'un très bon niveau et cet autofinancement va nous permettre d'aborder maintenant les investissements avec sérénité ; le financement des investissements, on le verra très vite.

Ces investissements, vous le voyez, ont été réalisés à hauteur de 21,1 M€ après des années où le chiffre était plutôt en moyenne à 30. Donc effectivement le fonctionnement a été impacté mais les investissements ont aussi été impactés évidemment parce qu'à un moment donné tout a été fermé. Vous vous souvenez du confinement du mois de mars, avril, mai, la reprise a été lente, la reprise s'est faite avec des conditions strictes sur le plan sanitaire, et par conséquent même si nous avons vu revenir par exemple un certain nombre d'ouvriers pour travailler sur certains grands bâtiments, cela s'est fait doucement et ça s'est fait avec une productivité qui évidemment est beaucoup plus faible que par le passé.

Donc le déroulement des investissements a été ralenti et évidemment cela a une répercussion sur le chiffre des 21,1. Ceci dit, il faudrait rajouter parce que ça, c'est ce qui a été payé en 2020, on peut quand même indiquer qu'il y a eu 11,9 M€ en plus en quelque sorte de dépenses qui ont été malgré tout engagées et qui vont aujourd'hui redémarrer et être évidemment payées en 2021. Il faut bien retenir une chose : c'est que la Ville n'a pas freiné volontairement ses investissements. Cela s'est fait

naturellement dans le respect des protocoles sanitaires, des confinements, etc. Il n'y a eu évidemment aucune volonté, aucune stratégie pour ralentir, freiner, etc. Dès la fin des mesures de confinement comme je l'ai dit, les travaux ont repris et vous verrez dans le budget tout à l'heure que notre souhait est de reprendre à un bon rythme tout ce que nous avons entrepris, qu'il s'agisse de grands projets ou d'investissements récurrents.

Si l'on fait une vision globale des dépenses d'équipement en 2020, ce que je dirais en regardant cette présentation, c'est que comme par le passé la Ville a la volonté de s'intéresser à tous les domaines, qu'il s'agisse de la culture, du sport, de la Petite Enfance, etc., et ces investissements, ces équipements concernent tous les domaines, tous les quartiers qui profitent à tous les Antoniens et en fin de compte, on le sait bien depuis des années, ils permettent à la Ville d'être agréable à vivre, d'être une Ville où il fait bon vivre. Et cela va continuer, j'en suis convaincu.

Nos investissements ont été financés par les lignes classiques que vous connaissez : Evidemment l'autofinancement, le FCTVA qui était en 2020 de 4,1 M€, il sera un peu moins important évidemment cette année, la taxe d'aménagement, et les différentes subventions.

Ce que je souhaite dire pour conclure cette présentation rapide du Compte administratif, c'est que notre politique dans le domaine des investissements et notre politique dans le financement de ces investissements, ces deux politiques ont été réalisées comme l'indique la slide avec un endettement en légère baisse de 2,5 M€ en moins, avec

une dette quasi sécurisée puisque deux tiers de la dette sont à taux fixe ; et si on considère l'indice, la charte Gissler sur les emprunts, on a 86 % de notre dette notée en 1A, et pour le reste, 4 %, qui est noté en 1 B, ce qui veut dire 90 % de la dette qui est très bien notée. Le fait qu'elle soit notée en 1 signifie que le taux est un indice zone Euros, et le fait qu'elle soit notée en A signifie que l'emprunt est à taux fixe ou variable mais variable sans risque. Donc il faut quand même le signaler pour rassurer s'il en était besoin les plus inquiets de nos concitoyens ou des membres de cette assemblée.

Donc l'endettement est en baisse, la dette est quasi sécurisée. Je rajouterai que la dette coûte de moins en moins cher et elle va continuer à coûter moins cher parce que mathématiquement les nouveaux emprunts sont pris à des taux inférieurs au stock des emprunts précédents. Donc la dette va mathématiquement baisser au fur et à mesure des nouveaux emprunts que nous prenons à moins de 1 % par exemple, alors que notre taux aujourd'hui est de 1,66. Et enfin, rappelons-le quand même parce qu'un certain nombre de villes ne se gênent pas pour augmenter les impôts, nous avons fait tout cela depuis 2009 et encore en 2009 la hausse était toute petite, nous avons fait tout cela depuis des années sans augmenter les impôts. Je vous remercie.

M. MAUGER : Merci cher collègue pour cette présentation très détaillée du compte administratif et qui montre les évolutions dans les finances communales, dans cette année si particulière que fut 2020, mais qui ne sera malheureusement pas la seule impactée à notre avis. La crise sanitaire a perturbé le fonctionnement de la Ville avec des coûts supplémentaires liés à la pandémie, avec des pertes de recettes

budgétaires dues à la suspension des services aux Antoniens, mais l'impact global sur l'excédent budgétaire reste limité comme vous l'avez dit autour de 3 M€, notamment du fait des aides exceptionnelles versées par la CAF et par le Département à notre Ville. De fait la Ville dégage encore un excédent budgétaire de près de 14,8 M€ notamment grâce à la progression des ressources fiscales. Cela donne à la Ville des marges de manœuvre confortables qui auraient pu permettre d'accroître le soutien aux Antoniens dont beaucoup sont durement frappés par la crise. De notre point de vue ce soutien reste trop limité. Nous notons des dépenses de masques et de gel, de nettoyage des locaux en partie compensées par le Département ; le maintien des subventions aux clubs et aux associations ; mais la subvention au CCAS est restée stable, ce qui n'est pas le cas des ressources de nombreux concitoyens ayant perdu leur emploi ou qui sont en difficultés dans leur activité.

La contribution de la Ville au logement social : 300.000 €, n'a pas évolué depuis cinq ans alors que le parc est très insuffisant pour satisfaire une demande qui va s'accroître avec la crise sociale comme M. le Maire vient de l'expliquer dans un sujet précédent.

Très concrètement certaines communes comme Gennevilliers ont débloqué 1,5 M€ pour, sous couvert de la CAF, verser un complément d'aide sociale aux familles. Ce n'est malheureusement pas le cas à Antony. On aimerait, vu le contexte, vous demander les justificatifs de vos frais de représentation, M. le Maire, qui s'élèvent à 800 € par mois, y compris pendant le confinement. Mais votre majorité nous en empêche puisqu'elle a voté comme un seul homme l'indemnité pour ces frais de

représentation de 800 € par mois sans que vous ayez besoin de produire le moindre justificatif.

Nous soulignons encore que les excédents servant à l'autofinancement des investissements s'opèrent en partie au détriment du fonctionnement des services aux Antoniens car il y a toujours des vacances de postes. Pour ne prendre qu'un exemple parlant, le manque d'ingénieurs aux services techniques explique peut-être en partie les retards répétés dans les travaux. On a cité le cas de la crèche La Comptine que vous imputez commodément aux entreprises prestataires. Nous réitérons donc notre demande d'un tableau des effectifs à jour avec les postes ouverts et pourvus.

Concernant les investissements, nous constatons une baisse de 10 M€ comme vous l'avez dit par rapport aux réalisations antérieures. Certes la crise a retardé certaines opérations mais le budget présenté en juin 2020 était-il réaliste alors que la crise sanitaire avait déjà commencé à frapper toutes les activités ? Ne servait-il pas surtout à mettre en avant les grands projets futurs de votre mandature sans réelle perspective de réalisation immédiate ? Est-il crédible aujourd'hui de prévoir que ce retard sera rattrapé dans quelques mois ? Les projets apparaissent décalés d'année en année. Mais aussi leur montant gonfle, ainsi nous venons de constater que la réalisation de la Place du Marché, budgétée 1 M€ en 2019 puis 1,7 M€ en 2020 coûtera finalement 3,5 M€ au total. Certains trouvent que cela fait cher la tonne de béton.

Qu'en sera-t-il pour d'autres projets comme Jean Zay ? Nous notons que la Ville s'est désendettée en 2020 de 2,5 M€ sur un total de 118 M€. Mais

qu'en aurait-il été si les investissements annoncés avaient été réalisés ? La Ville a bénéficié aussi du report en 2021 du remboursement de la dernière tranche de la fosse de plongée pour 1,7 M€. Coûteux investissement ! Bien que flambant neuve, elle est déjà à l'arrêt pour réparation. L'exposition de la Ville à des emprunts toxiques se rappelle à nous dans ce compte administratif avec la hausse du taux d'intérêts moyen en 2020, comme vous l'avez signalé. Vous indiquiez l'année dernière que ces emprunts ne posaient aucun problème. Nous constatons que leur taux d'intérêt déjà élevé par rapport aux taux actuels a quasi doublé en un an, engendrant une charge d'intérêts de plus de 500.000 €. Les alertes de nos prédécesseurs sur les risques de ces emprunts étaient pleinement justifiées. Et nous nous félicitons de votre intention de commencer à sortir de ces emprunts en 2021. Je vous remercie.

M. MONGARDIEN : Alors déjà une première remarque que M. Médan a corrigée sur la fin de son exposé : Sur le graphique on voit effectivement une augmentation de la capacité d'autofinancement de la Ville, c'est comme par hasard entre 2009 et 2010 qui correspond effectivement à la dernière augmentation des impôts locaux. C'est une première remarque, cela a amené forcément des recettes de fonctionnement supplémentaires.

Ensuite, sur le Compte administratif, nous allons effectivement voter contre parce que nous avons déjà exprimé nos réticences par rapport au budget primitif qui avait été présenté en juin 2020 pour à peu près les mêmes arguments que vient d'évoquer David Mauger par rapport à la

non-prise en compte de la crise sur l'exécution de ce budget qui se traduit aujourd'hui dans les faits.

Mme LAJEUNIE : Simplement pour expliquer que nous avons des désaccords sur les choix de gestion financière. Evidemment pour autant, cela ne remet pas en cause le mérite des agents pendant la gestion de la crise, M. Médan, nous sommes évidemment d'accord sur le sujet. Ceci étant, compte tenu de nos désaccords, nous voterons contre.

M. le Maire : M. Médan va vous répondre.

M. MEDAN : Alors Mme Lajeunie, c'est global, effectivement, nous sommes en désaccord, je n'ai rien de plus à dire. M. Mongardien, concernant les impôts, la toute petite augmentation des impôts, ce n'est pas à elle que l'on doit l'augmentation structurelle de notre autofinancement, elle y contribue peut-être de manière très marginale par rapport à tout ce qui a été fait et par rapport au volume et aux chiffres, et je rappelle qu'elle date ; cette augmentation, si vous regardez le graphique, démarre bien avant 2009 puisque ça démarre en 2006 réellement, on est déjà à un niveau élevé. Ça démarre même en 2002 - 2003. On voit que la tendance est à la croissance et le niveau que l'on atteint aujourd'hui et qui dépasse en gros 14 M€, ça a été fait en 2006 déjà, voyez ? Donc avant l'augmentation de 2009, qui encore une fois est une augmentation très réduite. Donc je ne peux pas, même si vous ne l'avez pas dit explicitement, je ne voudrais pas que nos concitoyens s'imaginent que c'est l'augmentation de 2009 qui nous permet d'avoir l'autofinancement que l'on a aujourd'hui. Ce serait une explication fautive et largement abusive.

Concernant les propos de M. Mauger sur le compte administratif : Sur les emprunts, cela fait déjà un petit moment que nous sommes sortis des emprunts que vous avez appelés « toxiques », que je préfère appeler « structurés », et je rappellerai ce que j'ai maintes fois rappelé à vos prédécesseurs, c'est que certes, nous avons peut-être perdu quelques centaines de milliers d'euros sur des emprunts structurés mais ces emprunts nous ont fait gagner des centaines de milliers d'euros sur une période longue où les taux fixes étaient bien supérieurs aux taux que le service financier réussissait à obtenir à l'époque dans ses négociations avec les banques. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire un petit mea culpa sur certains emprunts structurés, contrairement à d'autres qui n'en font jamais, je veux bien en faire un ! L'idée, c'est que vous devez prendre en considération non pas un, deux ou trois emprunts, mais la totalité des emprunts. Quand on fait de la finance, un des objectifs ou une politique, une stratégie classique, c'est de diversifier les risques. A partir de là, quand on comprend ça, on doit admettre que oui, il y a quelques risques effectivement ; et que parfois, prendre des risques, ça permet de gagner. Alors si en moyenne on gagne plus qu'on ne perd, eh bien moi je trouve que c'est plutôt bien et c'est ce qui s'est passé depuis des années. Nous avons toujours renégocié les emprunts structurés qui nous semblaient être problématiques, nous l'avons toujours fait à froid ; contrairement à certaines villes qui étaient un peu prises à la gorge, sans doute parce que certaines villes, et certains hôpitaux aussi d'ailleurs, avaient pris des montants considérables en emprunts structurés, et se sont retrouvés effectivement coincés. Cela n'a pas été notre cas à l'époque. On n'a jamais eu un pourcentage considérable d'emprunts

structurés ; ils n'ont jamais pesé plus de 20 % de notre structure globale, donc la Ville avait toujours les moyens de s'en sortir. Et là, nous allons sans doute revoir un emprunt encore une fois à froid, sans urgence, pour améliorer cet aspect de l'endettement et permettre à notre endettement d'être sécurisé dans une période, où c'est vrai, les choses deviennent très compliquées. Il faut bien penser à une chose, c'est qu'avant 2008, avant la crise financière, on avait un certain nombre d'indices qui étaient à peu près logiques, qui suivaient une logique. Très sincèrement la crise financière a bouleversé pas mal de choses et parfois on est surpris. La première chose que vous connaissez tous, c'est la baisse considérable des taux d'intérêts et le fait que l'Etat aujourd'hui se refinance à des taux proches de 0 voire dans certains cas -mais il ne faut exagérer non plus parce que ce n'est pas la majorité des situations- à des taux négatifs. Donc ça, c'est quelque chose dont on pourrait parler longtemps, je ne vais pas le faire aujourd'hui parce que ce n'est pas l'objet, mais c'est quelque chose qu'on ne connaissait pas lorsque les emprunts structurés ont été pris, entre 2002 et 2007, 2008 au niveau de la Ville.

Sur l'attaque personnelle de M. le Maire sur ses frais de représentation, je le laisserai répondre et je suis sûr qu'il le fera bien volontiers, je trouve que c'est quand même un petit peu déplacé de le faire de cette façon, mais ça, c'est mon point de vue.

Quant au soutien aux subventions etc., oui, eh bien écoutez, on a bénéficié de subventions, on ne va pas s'en plaindre, cela nous semble normal ! Honnêtement vu ce qu'a fait l'Etat pendant les premiers mois, et encore aujourd'hui, on pourrait largement gloser, mais pendant les premiers mois du confinement, on ne va pas avoir d'état d'âme sur les

aides et les subventions de la CAF ! Très sincèrement, on le mérite bien, me semble-t-il. Les subventions du CCAS n'ont pas augmenté mais les efforts du CCAS ont augmenté, se sont accrus et le CCAS a puisé sur ses ressources pour effectuer davantage de missions en 2020. Donc cela ne s'est peut-être pas vu sur le budget de la Ville et sur la subvention qui va augmenter quand même en 2021, mais ça s'est vu au niveau du CCAS.

Sur les vacances de postes, le manque d'ingénieurs, je pense que là aussi nous étions dans une période de grandes difficultés d'embauche, qu'il s'agisse d'ingénieurs ou de juristes, les services municipaux avaient de grosses difficultés à embaucher, c'est clair, je laisse Claire Genest tout à l'heure, lors du budget, évoquer ce qui va se passer de nouveau sur ce plan, il y a de grandes modifications.

Voilà ce que je dirais sur votre intervention et je vous remercie de... ne pas voter le Compte administratif.

M. MAUGER : Juste deux petits éléments : Ce que j'entends, c'est que vous continuez d'assumer une sorte de culture du risque et que vous n'excluez sans doute pas de revenir à des produits structurés qui ont par essence ... qui contiennent un risque. Alors j'ai bien entendu que vous aviez gagné votre pari, au début, mais que vous avez fini par perdre ensuite.

M. MEDAN : Non.

M. MAUGER : Et la sortie de ces emprunts ne se fait pas toute seule, elle se fait grâce à l'aide de l'Etat.

M. le Maire : Eh bien oui.

M. MAUGER : Par ailleurs, vous m'avez mal compris : L'attaque ne visait pas M. le Maire sur ses frais de représentation mais plutôt les élus de la majorité ; nous avons proposé, nous, que le remboursement des frais de représentation se fassent sur justificatifs, ce qui a été refusé par les élus de la majorité.

M. MEDAN : Oui parce que nous faisons confiance.

M. MONGARDIEN : Je voulais apporter une précision par rapport à l'intervention que j'ai faite sur l'augmentation des impôts locaux en 2009 : Effectivement on peut considérer que l'augmentation a été maîtrisée dans le sens où l'on parle d'une augmentation moyenne de 0,5 % sur la taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non-bâtie, mais simplement un rapide calcul me laisse penser que cette augmentation de 0,5 % a généré une recette supplémentaire pour la mairie de l'ordre de 2 M€. Donc on ne peut pas dire que c'est négligeable dans la capacité d'autofinancement de la Ville.

M. MEDAN : Il va falloir que je revoie mes chiffres mais pour moi ce n'était pas 0,5 %, c'était 3 % d'augmentation par rapport à l'époque, 1 % c'était en gros 300.000, on est à 900.000. Mais on ne va pas faire une querelle de chiffres là, on peut peut-être effectivement revoir ça ensemble, mais avec M. le Maire, nous sommes quasiment certains des 900.000, M. Mongardien.

M. MONGARDIEN : D'accord.

Mme HUARD : J'ai une question pour être factuelle : Vous dites que les

efforts du CCAS ont augmenté et qu'il a puisé sur ses ressources, est-ce que vous pourriez nous donner le montant des dépenses supplémentaires du CCAS ?

M. le Maire : Oui. Je vais vous les donner. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme HUARD : Vous me répondrez plus tard, c'est ça ?

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres questions ? Puisqu'il n'y en a pas, d'abord je vais répondre sur mes frais de mandat. Effectivement avec mon indemnité, y compris mes frais de mandat, cela correspond à peu près à la quinzième feuille de paie de la mairie. Il y a quinze cadres qui gagnent plus que moi. Alors cela correspond un peu à la situation du Président d'Air France il y a trente ans, quand le Président d'Air France voyait son revenu, son salaire dépassé par la plupart des pilotes. C'est ça. C'est le marché qui veut ça. Eh bien ici, les indemnités des maires, ce que je perçois, la mienne, comme tous les autres maires, ce n'est pas une exception, le maire de Paris est certainement très loin d'avoir le salaire, une indemnité au niveau des rémunérations de ses cadres. Tous les ingénieurs de la ville de Paris gagnent beaucoup plus que lui ! Ou qu'elle en l'occurrence. Et donc je peux vous dire que c'est la situation en France : les indemnités des maires, même avec des frais de gestion, ne sont pas du tout au niveau de ceux des cadres, même des mairies.

Par ailleurs, vous avez indiqué que la Ville « n'avait pas apporté de soutien suffisant aux Antoniens ». Vous avez cité néanmoins tous les efforts que l'on a faits pour les masques, tout ce que l'on a apporté comme dépenses de masques et puis d'autres dépenses de soutien aux

Antoniens, au grand public, aux commerçants, aux soignants, bref... Mais ce que vous n'avez pas vu, mais c'est normal que vous ne l'ayez pas vu parce que ça ne figure pas dans les chiffres que l'on vous a présentés, mais ça figure en revanche dans le budget du CCAS et ceux qui appartiennent au CCAS ont dû voir effectivement les chiffres : Le CCAS a dépensé, avait disposé jusque-là, jusqu'en 2019, d'un excédent reporté de l'ordre de 500.000 €. Il n'y a plus aujourd'hui d'excédent reporté. Il a été entièrement consommé par les dépenses sociales du CCAS en 2020 et par ailleurs, au cours de l'année 2020 les animations seniors ont été pratiquement réduites à néant, et toutes les économies réalisées sur ces dépenses des animations seniors ont été consommées par les dépenses sociales, par les aides apportées par le CCAS dans tous les domaines et d'ailleurs vous avez suivi toutes les distributions qui ont été faites par le CCAS au cours de l'année 2020 et qu'il continue de faire aujourd'hui. Il l'a fait encore hier aux étudiants.

Donc ce que je voulais vous dire, c'est que l'aide supplémentaire du CCAS du fait de la crise a été dès l'an dernier d'environ 500.000 € et elle continue encore aujourd'hui, et ça, c'est ce qui explique, la question a été posée je crois, ce qui explique au budget l'augmentation de la subvention de la Ville au CCAS, augmentation qui devrait se poursuivre l'an prochain.

Vous avez dit aussi, en tout cas moi j'ai compris, alors à moins que j'ai mal compris, que vous nous reprochiez de ne pas investir assez ; cela m'étonne parce que vous nous reprochiez jusque-là d'investir trop ; ce que je veux vous dire, c'est que nous avons investi depuis 15 ans, Pierre Médan d'ailleurs l'a rappelé, 30 millions d'investissements par an sauf l'an

dernier où on n'a fait que 20 millions parce que la crise a retardé des travaux. 30 M€ par an, par habitant c'est un montant que très peu de villes atteignent aujourd'hui ou en tout cas atteignent durablement ; nous avons beaucoup investi sur Antony au cours des 15 dernières années. On a reconstruit la plupart des rues qui le nécessitaient, on a enfoui en dix ans tous les réseaux aériens qui jusque-là enlaidissaient nos rues et on avait à l'époque, il y a 15 ans, beaucoup de réseaux aériens, depuis cinq ans on n'en a plus un seul ; et on a aussi construit pas mal d'équipements sportifs et aussi des équipements culturels ; tous les équipements culturels ont été reconstruits récemment : Le théâtre, on ne l'a pas payé, c'est une chance, mais enfin les autres équipements culturels on les a payés ; On a investi lourdement dans la Ville et donc moi je peux difficilement admettre que vous disiez que l'on n'a pas investi suffisamment.

Donc je tiens vraiment à montrer que nous avons soutenu les Antoniens pendant la crise, beaucoup plus que vous ne l'imaginez, le coût de la crise d'ailleurs n'a pas été non plus commenté mais on a cité aussi 3 M€ qui est un chiffre proche de la réalité mais néanmoins cela a été beaucoup plus que cela, en fait le coût de la crise a été entre 3,5 M€ et 4 M€ l'an dernier compte tenu du fait que le CCAS a effectivement dépensé beaucoup plus qu'on ne l'imagine.

Voilà ce que je voulais dire avant de me retirer pour le vote du Compte administratif, je passe la présidence à ma voisine Mme Perrine Précetti.

(M. Sénant se retire le temps du vote)

Mme PRECETTI : Bonjour à tous, effectivement selon un formalisme qui

date de la loi municipale de 1884 et afin d'assurer une distinction entre la fonction délibérative et la fonction exécutive, M. le Maire est donc sorti. On va pouvoir maintenant procéder au vote de ce Compte administratif :

(Vote à main levée : le Compte administratif est approuvé par 37 voix Pour, 11 voix Contre et 1 ne prenant pas part au vote : M. SENANT).

Mme CHABOT : Excusez-moi juste une question : Les absents non représentés votent quand même ? Il y a des pouvoirs pour tous les absents ? Je n'avais pas cru l'entendre ...

Mme PRECETTI : Il y a des pouvoirs pour tous les absents.

Mme CHABOT : D'accord. Parce que tout à l'heure, quand on a fait l'appel il y avait des gens qui étaient notés retard et il n'est arrivé que deux retardataires.

Mme PRECETTI : Il y a des absents qui ont été notés aussi mais ils ont donné des pouvoirs. Merci. M. le Maire peut revenir.

(Retour de Monsieur le Maire dans la salle.)

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2020 –

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Pour 2020, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent comptable de 8.800.000 € et quelques euros ; et pour la section d'investissement un besoin de financement de 8.297.953 € après prise en

compte des restes à réaliser. Donc il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat brut comptable de l'exercice de la manière suivante, c'est-à-dire que nous allons utiliser ces 8.800.000 € d'une part au comblement du besoin de financement de la section d'investissement et on obtiendra après ce comblement un résultat reporté en section de fonctionnement qui sera de 502.532,53 euros.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Non, alors on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour, 5 voix Contre et 6 Abstentions.)

4 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2021 –

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : La présentation là encore va tenter une synthèse, mais cette fois-ci dans la mesure où il s'agit de présenter un certain nombre d'éléments qui vont impacter à la fois l'année 2021 et sans doute les suivantes dans la mandature, nous avons choisi d'être un petit plus précis que pour le Compte administratif. Donc on va présenter un certain nombre d'éléments que vous retrouvez bien sûr dans les documents, dans le document du budget primitif et dans les documents que vous avez, le rapport numéro 4.

En 2021 la crise sanitaire va continuer évidemment de mobiliser la Ville et les services municipaux. Nous sommes bien conscients, et le Président de la République nous en a encore donné la preuve hier au soir, que ce n'est pas fini, donc on va inscrire le budget 2021 dans une certaine

continuité par rapport à 2020 tout en étant optimistes quant à la fin de la pandémie. Mais au-delà de cette relative continuité, au moins sur les premiers mois de l'année, on a aussi envie d'intégrer des orientations politiques indépendantes de la crise bien sûr parce qu'il faut quand même faire en sorte que la crise ne soit pas le seul élément de préoccupation. C'est pourquoi les grands axes du budget 2021 seront au nombre de six et on verra à travers les précisions données les six grands axes revenir de manière diffuse :

- Premier élément, la Ville va poursuivre ses actions contre le virus (prévention, nettoyage des locaux, centres de vaccination ...)
- Deuxième élément, la reprise des activités municipales se fera dès que possible, évidemment dans le respect des protocoles sanitaires. L'idée est d'être raisonnablement optimistes par rapport à cette réouverture, à ces reprises d'activités que l'on espère évidemment pour les grandes vacances pour un certain nombre de séjours, et pour le redémarrage, espérons-le, d'un certain nombre de services municipaux, du cinéma en septembre, etc.
- Troisième élément, la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des agents communaux est engagée et là, lors de la présentation, je laisserai la parole à Claire Genest qui fera un focus sur ce sujet.
- Quatrième grand axe : La sécurité informatique, le numérique et la modernisation en règle générale de l'administration communale seront renforcés.

- Cinquième élément, les grands projets et le programme d'investissements récurrents, les investissements classiques que l'on fait chaque année avec les grands projets, se poursuivront parallèlement à un rythme soutenu.
- Et enfin sixième élément : La dimension environnementale des investissements sera fortement présente dans tous les choix de la Ville.

Donc voilà ces 6 axes qui seront un guide, pas uniquement pour le budget 2021, mais sans doute dans tous les budgets de la mandature à partir de cette année.

Les Dépenses de fonctionnement : En 2021, elles seront de 75,8 M€, avec le rappel que l'on vient de voir juste avant du Compte administratif 2020, on voit qu'il y a un redémarrage des dépenses de fonctionnement, liées aux reprises d'activités, liées aussi à la forte hausse de la masse salariale, et c'est quelque chose qui explique une part importante de cette augmentation.

Alors effectivement il y a une forte hausse des charges générales, puisqu'elles sont de 18,1 M€ pour 2021 alors qu'elles étaient de 15,2 M€ en 2020 ; j'aurais tendance à dire, et ce sera vrai pour un certain nombre de chiffres que je vais donner, que la référence en termes de chiffres, il est préférable que ce soit 2019 plutôt que 2020 qui est une année un peu exceptionnelle ; c'est pour cette raison aussi que j'ai fait figurer sur ma slide en référence le Compte administratif de 2019 qui était de 16,7 M€, pour avoir en tête quand même cette base.

La plupart des dépenses vont retrouver leur niveau habituel du fait de la reprise d'activité, on a tenu compte quand même des premiers mois de l'année 2021 :

- On va avoir moins de dépenses sur les masques : - 0,45 M€
- On va avoir des mesures sanitaires qui vont quand même continuer de coûter de l'argent à la Ville et on l'assume tout à fait parce qu'on sait bien que l'hygiène des écoles est fondamentale, des crèches aussi même si elles vont fermer : + 0,6 M€
- Communication et outils numériques, on l'a dit, ça fait partie des grands axes, on va s'y intéresser encore plus que d'habitude avec notamment la sécurité informatique : + 0,2 M€ puisque vous n'ignorez pas que les villes, certaines entreprises, certains hôpitaux ont été sans doute plus attaqués ces dernières années que par le passé.
- Et donc il faut qu'on en tienne compte évidemment et il faut que nous renforçons la sécurité informatique : + 0,6 M€
- Et évidemment des actions liées au développement durable : 0,2 M€. Cela rentre dans les nouvelles missions de la Direction du Développement Durable, et cette nouvelle Direction va accompagner tous les projets qui ne manqueront pas d'intervenir dans ce domaine. Cela me permet, cette nouvelle Direction, de faire une transition et de laisser la parole à Claire Genest sur la forte hausse des charges de personnel. Claire, je t'en prie.

Mme GENEST : Bonjour à tout le monde. Effectivement on avait déjà évoqué le sujet de cette hausse importante lors du débat d'orientations

budgetaires où l'on avait peu d'éléments chiffrés, on est effectivement sur une hausse assez exceptionnelle de 9 % de la masse salariale sur 2021 que l'on peut présenter de manière assez synthétique pour que vous en ayez une vision assez claire. Sur cette hausse globale, la part la plus importante, ce sont des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents de la collectivité, qui représentent 2,250 M€ avec la part fixe du nouveau régime indemnitaire, on en a déjà parlé, pour 1,5 M€. Cette réforme, je le rappelle, a permis d'augmenter le régime indemnitaire pour 85 % des agents de la ville, donc personne n'a perdu et même au contraire, 85 % des agents ont gagné en pouvoir d'achat. Je rappelle aussi que la seconde partie de ce régime indemnitaire est une part liée à la performance individuelle qui sera, elle, mise en œuvre à partir de 2022. C'est le premier gros ensemble qui en fait nourrit cette augmentation, cette part fixe du régime indemnitaire.

On a un deuxième facteur qui est lui, structurel, et qui est lié à l'évolution naturelle de la masse salariale de la collectivité comme toute collectivité, qui s'appelle le GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, qui pèse en 2021 pour 550.000 €, donc une dépense, j'allais dire, sur laquelle nous ne pouvons pas faire grand-chose. Nous avons aussi un troisième axe qui est toujours dans le domaine de l'augmentation du pouvoir d'achat des agents, c'est le déploiement pour la deuxième année consécutive qui permet en fait de toucher plus de la mutuelle, donc la partie employeur pour la mutuelle santé, elle pèse pour 110.000 € en 2021, donc en plus.

Et puis nous avons un quatrième poids qui est lié aussi à la fameuse loi de 2019 dont j'ai l'habitude de vous parler maintenant, c'est la prime de précarité pour des agents qui sont recrutés en contrat à durée

déterminée, quand vous avez un contrat en CDD de moins d'un an, cette prime va peser aussi à hauteur de 90.000 € pour ceux qui sont concernés.

Ce sont ce que l'on appelle les mesures de pouvoir d'achat, qui sont la très grosse partie en fait de notre augmentation de la masse salariale.

Le deuxième grand poste est la création des postes : on a 23 postes qui sont créés en 2021, qui vont peser pour 930.000 € dans plusieurs types de domaines. Alors ils sont recrutés de manière échelonnée sur l'année. Vous disiez tout à l'heure que vous souhaitiez avoir une vision très claire sur les postes à pourvoir et puis les nouveaux postes ; alors on vous avait déjà répondu, il me semble lors du dernier conseil municipal, que c'était un travail de suivi que l'on faisait mais qu'on n'avait pas formalisé et que les équipes aujourd'hui étaient occupées à autre chose, en priorité pour traiter de nouveaux outils, néanmoins la demande est intéressante et nous la traiterons dès que nous le pourrons ; 23 postes mais aussi de nombreux postes que l'on va recruter pour des postes vacants ; donc globalement aujourd'hui, entre ces postes à créer et les postes vacants, on est sur environ 80 postes qui sont à recruter pour la Ville. Les créations de postes, c'est dans les domaines de la sécurité, on s'y était engagés, police municipale et centre de supervision urbain, la démocratie participative et la relation citoyen, les services techniques bien entendu avec le développement urbain, la voirie et les espaces verts, les services support, les marchés publics et les ressources humaines et les finances, ressources humaines aussi parce que quand on a autant de recrutements à faire, et encore une fois les 23 postes qui apparaissent c'est un peu le sommet de l'iceberg parce qu'il y a tous les postes de la Ville, le

fonctionnement de la collectivité qui fait qu'il y a des entrées, des départs etc., et faire fonctionner et recruter ces personnes nécessite d'avoir une bande passante supérieure en matière de service support.

Voilà globalement le deuxième grand poste qui concerne donc ces fameuses créations de postes dont on vous a parlé.

Et puis j'allais dire qu'il y a un troisième poste qui est plutôt les effets du Covid. Alors on a dit que les effets étaient croisés, on a plusieurs types d'effets, néanmoins on a quand même en fait un alourdissement sur la masse salariale lié au renforcement des mesures sanitaires et en ce moment aujourd'hui, avec ce qui se passe sur la fermeture des écoles et sur le renforcement des protocoles sanitaires, nous avons pensé encore une fois et nous l'avons déjà dit que nous aurions un poids probablement pérenne important sur ces renforcements des mesures sanitaires. A date nous avons dû recruter 14 agents d'entretien et il semble aussi que ces mesures, ce renforcement, sera probablement reconduit en tout cas plusieurs années.

Nous avons dû également mettre en place un encadrement renforcé des activités périscolaires pour répondre aux problématiques d'organisation, avec des classes qui ne se croisent pas, etc., donc du coup cela nécessite un renforcement.

Et puis le quatrième point, alors qui est quand même plus mineur mais qui va compter cette année, c'est l'organisation des élections pour l'instant départementales et régionales qui vont avoir lieu en juin si elles sont maintenues, en tout cas c'est prévu dans le budget, et il y a donc un petit impact sur le budget sur ce poste-là.

Donc globalement voilà la cartographie des dépenses, qui sont parfaitement réfléchies, parfaitement organisées, et qui visent comme vous le voyez à augmenter à la fois le pouvoir d'achat des agents de la collectivité avec tout un tas de mesures cohérentes qui s'inscrivent dans le temps ; et puis de l'autre côté la capacité et le souhait de la Ville à pouvoir renforcer ses équipes et pouvoir avoir les équipes nécessaires pour réaliser l'ambitieux programme que nous avons, donc pour cela, nous allons recruter ces 23 postes dans le courant de l'année 2021. Merci pour votre attention.

M. MEDAN : Merci Claire. Il était selon nous important de mettre en évidence, de faire ce petit focus sur les charges du personnel, pour deux raisons : Parce que d'une part les charges du personnel vont augmenter de près de 8 %, ce qui est évidemment du jamais vu et tant mieux, par rapport à des éléments liés à la motivation, liés parfois même à la comparaison entre le privé, le public, etc. C'est un premier point.

Le deuxième point, c'est évidemment l'importance des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement puisque les charges de personnel représentent près des deux tiers, exactement 65 % des dépenses de fonctionnement. Il est évident que c'est un élément incontournable sur lequel nous devons être toujours très attentifs.

Je continue sur les dépenses de fonctionnement : il y a les autres charges de gestion courante (6,5 M€) qui elles aussi sont en augmentation par rapport à 2019 (6 M€), et évidemment par rapport à 2020 (5,8 M€) avec, on l'a mentionné tout à l'heure il y a peu de temps, une augmentation de la subvention au CCAS de 200.000 €, la subvention

va donc passer de 2,3 M€ à 2,5 M€ (+0,2 M€), et comme je le disais et comme M. le Maire l'a rappelé, il faut aussi prendre en compte l'utilisation que le CCAS a faite de ses réserves, de ses excédents accumulés depuis quelque temps, utilisation très forte en 2020.

Les dépenses informatiques vont aussi augmenter à cause d'une nouvelle réglementation par rapport à l'utilisation du Cloud, ces dépenses informatiques représentent des montants importants et ici il s'agit plus spécifiquement des dépenses qui étaient préalablement en investissements et qui vont passer en fonctionnement ; évidemment c'est un élément important dans notre budget. Il me semble que c'est grâce aux sénateurs que l'on peut malgré tout conserver dans le FCTVA la TVA de ces dépenses. Mais le gros de ces dépenses tombera en fonctionnement désormais.

Les charges financières sont en baisse, elles s'établissent à 2,1 M€ en 2021 et la Ville va continuer de percevoir près de 400.000 € de produits financiers.

Donc finalement, comme je le disais au tout début, on a des dépenses de fonctionnement de 75,8 M€ à mettre en parallèle avec les recettes de fonctionnement que je vais évoquer immédiatement. Sur les recettes de fonctionnement, il y a un certain retour à la normale de ces recettes. Comme je le disais, l'année 2019 est quand même notre année de référence et on voit qu'on est à peu de choses près au même niveau que 2019. Donc on a une hausse par rapport à l'an dernier mais cette hausse de 4,4 % n'est pas vraiment représentative. C'est plutôt des recettes qui

reviennent à un niveau relativement normal que nous allons étudier maintenant.

Ces recettes sont composées des impôts, avec 56,7 M€ en 2021, un peu plus qu'en 2020 (55,4M€), on a, sans augmenter les taux, la classique revalorisation des bases (+ 0,2 M€) qui joue et quelques éléments divers. La suppression de la taxe d'habitation pour l'instant est parfaitement neutre pour la Ville, évidemment pas pour ceux qui la payaient, on a toujours le même montant quelle que soit, je dirais, l'usine à gaz qui est construite pour assurer la compensation aux Villes, l'usine à gaz construite par l'Etat pour assurer cette compensation.

Le dynamisme des droits de mutation est évidemment un élément qui nous fait plaisir parce que cela signifie qu'Antony est une ville où il y a toujours un certain dynamisme au niveau du marché immobilier, avec en 2021 : 4,5 M€.

Le retour à la normale des recettes de fonctionnement se perçoit bien avec les produits des services puisque là aussi il y a un retour à la normale des produits des services qui, après ce creux de 2020, pourraient revenir à 15,4 M€ (10,1 M€ en 2020 contre 15,3 M€ en 2019). Nous avons essayé d'avoir une hypothèse que l'on peut peut-être qualifier « d'optimiste » mais je pense qu'il faut essayer d'être optimiste dans l'état actuel de la situation, optimiste mais raisonnable. Le redémarrage des activités, on ne l'a pas pris en considération évidemment au 1e janvier, c'est clair, donc on aura un certain nombre, nous l'espérons fortement, de reprises d'activités pour que la vie des jeunes et des moins jeunes à travers les activités culturelles, sportives,

les séjours, revienne à la normale, c'est-à-dire un peu comme en 2019, de l'ordre de 15,4 M€ pour le BP 2021.

Comme je le disais aussi tout à l'heure, on enregistre en 2021 une baisse des dotations et des subventions. Le BP sera de 12,9 M€ en 2021 alors que le CA était de 14,5 M€ en 2020. Malgré l'année qui est toujours un peu difficile, il y a moins d'aides exceptionnelles, on peut imaginer peut-être qu'il y aura de nouveau une aide de la CAF en fonction de ce qui va se passer, c'est loin d'être certain. La fin des aides exceptionnelles effectivement, on l'a chiffrée à 1,7 M€. Donc je vous disais que la CAF avait apporté 1,1 M€ en 2020, ce ne sera pas le cas normalement ; et notre DGF continue inexorablement de fondre, le temps où elle était à 13 M€, on l'a oublié malheureusement mais il faut quand même le savoir, il y a quelques années la DGF était à plus du double de ce qu'elle est aujourd'hui. Mais c'est comme ça.

Alors pour rappel avant de parler de l'autofinancement, je dirais que l'on a une baisse des subventions et des aides exceptionnelles, on a l'impact sur l'autofinancement des mesures liées au Covid, on évalue et c'est dans le rapport que le virus nous coûtera en 2021 par rapport aux éléments les plus faciles à apprécier, parce que, comme le disait M. le Maire tout à l'heure, on ne chiffre pas, quand je dis 1 M€, en fait c'est davantage, mais le davantage, il est beaucoup plus diffus, il est dans le CCAS, donc il faudrait sans doute faire une étude beaucoup plus précise mais en gros, on a 1 M€ et un peu plus avec la hausse, légère mais malgré tout, du FCCT de + 0,5 M€, la hausse de péréquation + 0,2 M€, et la baisse de la DGF : - 0,3 M€. Tous ces éléments vont faire qu'en 2021, tous ces éléments et tous ceux que j'ai cités avant, vont faire qu'en 2021

l'autofinancement de la Ville diminuera et sera de 12,5 M€ contre 14,8 M€ en 2020. C'est un chiffre assez faible par rapport à ce que nous avons l'habitude d'avoir mais je dirais que ce n'est pas grave, nous allons poursuivre dans ce que nous avons déjà réalisé depuis des années, c'est-à-dire essayer d'améliorer, d'être plus efficaces, d'avoir des processus numériques qui nous permettent de mieux travailler, et finalement on va essayer de revenir et on va remonter à un niveau d'autofinancement un petit peu plus élevé que celui-là. Si vous regardez le graphique, vous voyez qu'il y a parfois des hauts et des bas mais que notre objectif est de nous remettre sur une tendance haussière.

Ceci dit, encore une fois, on est quand même toujours dans le prolongement de cette crise, de cette difficulté, et contrairement à ce que vous avez pu dire par le passé, le niveau d'autofinancement c'est quelque chose qui est très important pour nos investissements, c'est pour cela que nous y prenons garde, mais nous n'allons pas nous focaliser excessivement dessus dans une époque aussi complexe que celle-là.

Alors si l'on aborde les investissements maintenant, nous avons un budget ambitieux, c'est vrai, de 43,4 M€. Il est ambitieux avec une forte dimension environnementale parce que nous allons essayer de la diffuser à tous les niveaux : le verdissement des espaces publics, les cours d'écoles, les travaux d'isolation thermique, les économies d'énergie, quelque chose qui ne se voit pas forcément, surtout de la part des Antoniens, c'est le fait d'avoir une flotte propre au niveau de toute la flotte de la Ville et c'est important en termes d'investissements. Donc il y a des choses qui se verront, d'autres qui se verront moins mais qui seront

malgré tout très présentes et qui coûteront à la Ville en termes d'investissements.

Comme tout à l'heure, le budget d'investissements touche un petit peu tous les domaines de la Ville et contrairement au Compte Administratif, je vais rentrer un peu plus dans le détail, le budget c'est toujours l'occasion de le faire.

Dans ce budget d'investissements, en fait on ne le voit pas mais il y a deux éléments importants : Il y a les grands projets et il y a le récurrent, comme on dit. C'est-à-dire que l'on a chaque année un montant d'investissements récurrents pour les écoles, les bâtiments, la voirie, etc., qui est loin d'être négligeable, on va le voir maintenant.

Alors évidemment la continuité des grands projets avec ce que vous connaissez parce qu'on a quand même présenté ces éléments lors du Débat d'Orientations Budgétaires, donc il ne s'agit pas d'une découverte mais de préciser quelques chiffres pour 2021 sur des éléments que vous connaissez déjà :

- l'aménagement du quartier Jean Zay pour 5,4 M€ avec vous le savez notamment le groupe scolaire/crèche et le parking public,

- la Place Patrick Devedjian pour 1,4 M€,

- les études du futur quartier Antonypole pour 0,5 M€, quartier qui progressivement va se transformer fortement mais comme l'opération est d'envergure, il est évident que les études le sont aussi,

- le projet de la Maison de la Santé pour 1,3 M€,

- le projet de la Maison de la Famille pour 1 M€,
- le solde de la Fosse de plongée pour 1,7 M€, que l'on va finir par payer,
- et la rénovation du quartier Pajeaud pour 0,3 M€,

Soit pour les grands projets environ 13 M€ pour ce budget primitif 2021.

A la suite des grands projets, on a ce que j'ai appelé « le récurrent » avec traditionnellement :

- des acquisitions foncières pour 0,9 M€,
- des subventions versées pour 1,3 M€ ; cela vous montre que malgré les temps difficiles, nous continuons à verser ces subventions et à ne pas regarder à la dépense pour la rénovation de la résidence Renaître par exemple (0,9 M€), pour des habitations et pour l'Office je crois, pour la construction et la rénovation énergétique de logements sociaux (0,3 M€), pour les équipements du théâtre Firmin Gémier - Patrick Devedjian (80K€). Donc un certain nombre de subventions.

- Ensuite un bloc très important : l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux. Des bâtiments communaux, je dois avouer que je ne sais pas exactement combien il y en a, mais il y en a beaucoup et donc chaque année, entre les groupes scolaires, la Petite Enfance, les équipements culturels, les équipements sportifs, vous pouvez constater que les sommes sont considérables : groupes scolaires : 3,3 M€ ; Petite Enfance : 600.000 € ; équipements culturels : 600.000 € ; équipements sportifs : 1,9 M€ avec la piste d'athlétisme du stade Georges Suant (0,4 M€), et les vestiaires du stade Velpeau (0,6 M€) ; les centres de

loisirs et de vacances 1,1 M€, dans les centres de vacances il y a évidemment des réparations à faire à Kerjouanno, à Paul Roze, etc. Donc on a des sommes qui sont importantes puisque -je n'ai pas fait le total de la page, mais j'ai fait le total général sur la slide suivante- on arrive quand même à 11,5 M€ : les bâtiments administratifs comptent pour 1 M€ avec l'Hôtel de ville (0,2 M€), le PIMMS (0,2 M€), le tribunal d'instance (0,3 M€), les autres bâtiments (0,4 M€), audits, travaux énergétiques, etc., pour 3 M€. Je pense que vous voyez tout de suite à titre de comparaison que notre volonté de produire des grands projets ne signifie pas qu'il y a une volonté de restreindre le reste. Les grands projets c'était 12,9 – 13, là, on est déjà sur, rien que pour les bâtiments, sur 11,5 M€. Donc il est évident que nous avons toujours cherché à ce qu'il y ait un équilibre entre ce que l'on appelle souvent les grands projets et le récurrent. La voirie, les réseaux, l'éclairage public, c'est encore un total de 7,4 M€ qui se répartit encore une fois, je n'évoque que les éléments les plus importants, en reconstruction de voirie, revêtements de chaussée, éclairage public, circulations douces, réseaux et équipements, mobiliers urbains. Donc chaque année, avec des petites variations, on voit réapparaître des dépenses récurrentes qui tournent entre 5, 6 M€ et ça, c'est quelque chose qui permet à la Ville d'être entretenue, comme je le disais, d'être une ville agréable. Si l'on remonte un peu dans le passé, M. le Maire l'a dit tout à l'heure en parlant de l'enfouissement, on avait tous ces fils électriques, etc., on a pris l'habitude maintenant de ne plus les voir et certaines personnes qui viennent de province ou autre, la famille etc., eux le remarquent. Nous... on ne le remarque plus.

- Sur les Espaces verts : 2,6 M€ avec peut-être au centre de ces espaces verts le réaménagement du Bois de l'Aurore, les espaces extérieurs de la crèche La Source, des jardins partagés et des jardins familiaux, et l'extension du site cinéraire et la végétalisation du cimetière.

- Enfin, le stationnement et les parkings publics : 1,1 M€

- Les équipements des services : 5 M€

- et le budget participatif : 0,6 M€.

Alors un petit mot sur les équipements des services puisque comme je le disais il y a quelques minutes, la volonté d'avoir une flotte automobile propre et le fait de dépenser en investissements 1,8 M€, c'est loin d'être négligeable. C'est un acte fort là encore qui, auprès des citoyens, pourrait peut-être passer inaperçu et qu'il faut rappeler. L'informatisation et le câblage des écoles, les familles s'en rendront peut-être un peu compte avec leurs enfants puisque l'objectif est de permettre à ce que chaque classe soit câblée et que les enseignants puissent profiter de ce câblage pour travailler dans de meilleures conditions avec un réseau qui tourne bien et qui ne sature pas sur d'éventuelles bornes Wifi insuffisamment puissantes. Logiciels et matériels informatiques : on va renouveler un certain nombre de logiciels et on va, comme je le disais tout à l'heure, être beaucoup plus réactifs grâce à une sécurisation du réseau et grâce à des alertes lorsqu'il se passera des événements bizarres. Les services informatiques pourront couper le réseau avant d'avoir les problèmes que nous avons connus récemment.

Voilà les principaux investissements. Alors j'ai pris un peu de temps, mais on pourrait évidemment en passer bien plus parce que le budget est à 43,4 M€, c'est considérable, vous ne m'en voudrez pas si je ne le fais pas par rapport au conseil municipal et au fait qu'il y a beaucoup de points à l'ordre du jour, j'ai aussi tenu compte de l'ensemble de ce conseil. Le financement de ces 43,4 M€ d'investissements sera assuré de façon assez traditionnelle par :

- l'autofinancement (12,5 M€),
- le FCTVA (2,6 M€),
- la taxe d'aménagement (3 M€),
- les subventions d'investissement (14,1 M€),
- les produits de cessions (1,3 M€) notamment.

Il se trouve que dans les subventions d'investissement on envisage des subventions liées au plan de relance et à des participations des promoteurs dans le quartier Jean Zay. Vous auriez pu être surpris du montant de ces subventions qui est un peu plus élevé que d'habitude.

Voilà pour cette présentation du budget. La municipalité va poursuivre et amplifier ses actions en faveur de tous les Antoniens. Comme nous le disions et nous le disons chaque année, toujours sans augmenter les impôts, toujours à destination de tous les quartiers d'Antony, en contribuant activement à la lutte contre le virus, dans tous les domaines : le sport, la culture, la petite enfance, la sécurité, l'environnement... et je le répète, en menant en parallèle les grands projets de la mandature et

les investissements récurrents indispensables au bon fonctionnement au quotidien de notre Ville. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Pierre, y a-t-il des questions ?

M. MONGARDIEN : Merci M. Médan, merci M. le Maire, des remarques concernant le budget primitif 2021 : Ce budget se traduit dans les chiffres par une augmentation significative du budget de fonctionnement de la commune, à 75,8 M€, + 5,4 M€ par rapport à 2019 parce que je vais moi aussi prendre comme année de référence l'année 2019 ; il en résulte effectivement une diminution de notre capacité d'autofinancement qui passe de 18 M€ à 12,5 M€ et malgré, à notre avis, une estimation des recettes de services très optimiste compte tenu de la situation sanitaire actuelle. Pouvoir imaginer qu'on va retrouver le même niveau de recettes de services en 2021 que celui de 2019, dans la période actuelle, cela nous paraît un peu ambitieux. Par exemple si l'on regarde dans le détail qui nous a été fourni les recettes attendues sur le château Sarran, elles s'élèvent à un niveau largement supérieur à celui de 2019. Il y a donc un risque fort sur notre capacité d'autofinancement et comme déjà évoqué lors du dernier conseil municipal, cette évolution est principalement structurelle et non conjoncturelle. En effet la crise Covid, comme vous l'avez dit, a un impact que vous évaluez sur 2021 à 1M€.

Cette évolution structurelle est liée à une décision de la municipalité d'une part d'augmenter très sensiblement la rémunération variable des employés de la Ville pour la rendre plus attractive, et d'autre part renforcer les effectifs de la Ville par de nouveaux postes et de nouvelles compétences afin de mieux servir les Antoniens et de répondre à de

nouveaux besoins. Nous ne pouvons que saluer et nous réjouir de cette décision.

Parallèlement à cette diminution significative de notre capacité d'autofinancement, la Ville par contre a décidé de faire fi de la crise actuelle et elle a décidé de poursuivre et même d'amplifier sa politique d'investissement à hauteur de 43,4 M€, à un niveau jamais atteint ces dernières années, simplement parce que cela faisait partie d'un programme établi avant la crise Covid, alors que la situation est aujourd'hui bien différente. Cela pose très sérieusement la question de la capacité de la municipalité à réaliser ce programme plus ambitieux dans la situation actuelle en sachant que viennent s'y ajouter + 12 M€ comme vous l'avez dit de travaux engagés mais non réalisés en 2020. Pour la première fois depuis cinq ans, notre capacité de financement net est même devenue négative. Elle s'élève aujourd'hui à -1,7 M€, ce qui veut dire dans les faits qu'il nous manque 1,7 M€ pour pouvoir rembourser le capital des mensualités de nos prêts sans pour cela devoir piocher dans d'autres prêts. Cette faiblesse de notre capacité d'investissement pousse d'ailleurs la municipalité à avoir un plan de financement assez agressif en intégrant des revenus que l'on considère comme étant exceptionnels puisqu'on parle d'une contribution des promoteurs à Jean Zay, puisqu'on parle d'une surtaxe liée à une densification plus importante qui provient des promoteurs, et un niveau de subvention lui aussi double des années habituelles puisqu'il monte à à peu près 13 M€ en s'appuyant notamment sur les mécanismes mis en place par le gouvernement au niveau du plan de relance et de l'adoption de soutien à l'investissement local.

Maintenant, quand on regarde dans le détail les principaux investissements planifiés au titre des grands projets par la Ville, on retrouve pour les postes les plus importants l'aménagement du quartier Jean Zay, la fosse de plongée, la nouvelle place Patrick Devedjian, le parvis du théâtre, le développement de la vidéosurveillance, auxquels il faut rajouter la reprise de la rénovation de la piste d'athlétisme et le parvis du théâtre que j'ai déjà mentionné, qui est lui, référencé en reconstruction. Dans le même temps, la rénovation du quartier Pajeaud annoncée depuis trois ans, et déjà prévue en 2020, sera à peine engagée. Et quant à la rénovation du groupe Anatole France, elle est encore une fois repoussée sans aucun engagement budgétaire ni visibilité donnée aux familles. De la même façon la reconstruction de la rue Lavoisier où il y a pourtant urgence comme cela a été remonté par les riverains, elle sera elle aussi uniquement mise à l'étude en 2021 tout comme l'étude de la rénovation de l'éclairage du quartier Guillebaud. Chacun pourra juger des priorités de la mairie. Le poste rénovation des bâtiments communaux, d'un montant de 11,5 M€, ne comprend finalement que très peu de travaux de rénovation thermique contrairement au plan ambitieux qui nous a été présenté lors du conseil de décembre qui affichait un budget de l'ordre de 35 M€.

Enfin, au regard de la crise sanitaire actuelle, si nous apprécions le renforcement du financement associé au CCAS et le maintien des subventions aux différentes associations qui se trouvent actuellement en difficultés, nous nous désolons du refus de la municipalité de renforcer l'aide au soutien et au développement économique et commercial sur la commune en se réfugiant derrière l'argument que cela relève

principalement de la Région. Et pourtant la municipalité a aujourd'hui la possibilité de faire co-financer un certain nombre d'activités dans ce domaine comme par exemple un manager de centre-ville qui permettrait de travailler sur le développement numérique et l'attractivité des commerces de centre-ville, ou d'engager des travaux autour de la fabrique des territoires et des initiatives de tiers-lieux. A situation exceptionnelle, engagement exceptionnel et cela doit être l'action de tous.

Nous ne partageons donc pas la même vision ni les mêmes priorités que la municipalité sur l'exécution du budget 2021 et nous voterons donc contre.

Mme HUARD : Chers collègues, à mon tour je remercie les représentants de la Ville au sein de la commission Finances pour leur présentation éclairante pour de nouveaux élus comme nous des évolutions des grands postes budgétaires sur les dernières années. C'est ainsi que nous avons noté que 266 M€ d'excédent de fonctionnement ont été réalisés par la Ville depuis 2002. On pourrait dire que vous suivez la même logique que vos amis politiques des Hauts-de-Seine qui sont aux commandes du Département et qui en ont réalisé plus de 500 M€ sur une année. Nous nous posons a posteriori la question du réalisme de votre budget 2020 mais nous nous posons aujourd'hui celle de la crédibilité pour celui de 2021. En effet l'hypothèse du redémarrage normal des activités en septembre 2021 nous semble très optimiste puisque la crise sanitaire est loin d'être derrière nous, et de plus cette hypothèse optimiste ne suffit pas à expliquer un rebond des recettes des services au même niveau voire

plus haut qu'en année normale comme en 2019. Il nous semble donc qu'environ 2 M€ des recettes annoncées relèvent d'un pari hasardeux.

Et votre optimisme nous inquiète, il aurait été plus acceptable il y a trois mois mais aujourd'hui, ne s'apparente-t-il pas à de l'auto-persuasion ? Car la crise est toujours là et durable. Néanmoins, quoiqu'en baisse les excédents budgétaires sont toujours prévus pour 2021 et c'est pourquoi il nous paraît surtout prioritaire de consacrer davantage de moyens aux urgences sociales, augmenter significativement les ressources du CCAS pour faire face aux besoins, abonder les fonds de soutien au logement pour pallier les impayés de loyers, soutenir la construction de logements sociaux et de rénovation, développer des tarifs sociaux par exemple pour l'accès au sport et à la culture dont les jeunes ont tant pâti pendant le confinement, prévoir des aides aux vacances et aux loisirs pour ceux qui ont perdu des ressources et ils sont nombreux.

Une satisfaction cependant dans votre budget : Les dépenses de personnel progressent enfin ; il était temps de recruter, de revaloriser les rémunérations des agents alors que la commune souffrait d'un déficit d'attractivité mais c'est tardif et sans doute faudrait-il aller un peu plus loin. Le renforcement de la police municipale répond aux objectifs de notre programme mais il reste à étendre cette politique de recrutement à d'autres services en souffrance comme l'animation, les crèches, etc.

Côté investissements, vous prévoyez en 2021 : 43 M€, soit 10 de plus qu'en 2020 en y ajoutant les opérations reportées, notamment la Maison de Santé. Ne serait-il pas plus prudent de prioriser les investissements les plus attendus dans les quartiers ? Certains, et ça a été déjà souligné,

sont décalés d'année en année comme la rénovation du quartier Pajeaud, voire ont disparu du programme qui a été annoncé lors du débat d'orientations budgétaires comme la rénovation que vous nous annoncez maintenant être une reconstruction de la crèche de l'Aurore et on peut s'en féliciter mais elle était promise depuis longtemps et les habitants l'attendent. Un centre sportif et culturel pour répondre aux besoins du quartier des Rabats, quartier dépourvu d'équipements publics.

Par contre vous maintenez certains investissements à notre avis inutiles et coûteux et par ailleurs dangereux pour les libertés publiques comme la vidéo-surveillance à laquelle vous consacrez encore 900.000 € sans compter les coûts cachés de maintenance et d'installation en voirie. Au-delà de la végétalisation de deux cours d'écoles, ne faudrait-il pas prévoir un programme d'adaptation des écoles aux nouvelles exigences sanitaires, des locaux notamment des cantines plus spacieuses, des points d'eau, une ventilation performante dans les classes ?

Concernant les travaux de la résidence Renaître, nous dénonçons l'augmentation des loyers que vous appliquez après rénovation des logements et qui ne sont plus accessibles aux retraités modestes. Nous avons calculé cette augmentation qui représente 178 € par mois, soit plus 80 % pour les petits logements de type F1.

Les études pour Antonypole mobiliseront encore 500.000 € pour un projet dont la visée n'est certes pas de répondre aux besoins de logements à un prix abordable comme le montrent ceux du quartier Jean Zay qui seront vendus environ de 7.500 € du mètre carré.

Quant à la transition écologique, si nous saluons la création d'une Direction de la transition écologique, nous regrettons que votre projet de géothermie se limite timidement à l'école Jean Zay alors qu'il est plus logique de faire un réseau de chaleur à l'échelle d'un nouveau quartier.

Donc vous avez compris, nous ne partageons pas effectivement vos orientations et nous voterons contre ce budget.

Mme LAJEUNIE : Le budget 2021 confirme nos positions sur la dégradation de la situation financière. Si nous sommes d'accord sur la nécessité de nombre de dépenses de fonctionnement et d'investissements, nous avons des désaccords sur les équilibres et les choix faits.

Concernant les dépenses de fonctionnement : Pendant ces dernières années, vous avez freiné au maximum des dépenses, déjà pour jouer les bons élèves pendant les années de contrat de limitation de dépenses de fonctionnement signé avec l'Etat et pour donner une belle image fictive mais plus présentable pour les élections municipales. Mais le rêve ne dure pas et la réalité réapparaît. Il faut maintenant rattraper le retard en mettant par exemple enfin à jour le régime indemnitaire des agents de la Ville prévu par l'Etat depuis 2014 et qui aurait dû s'achever en 2019, soit effectivement plus de 4,1 M€ ; des dépenses certes nécessaires pour les agents, mais qui n'apportent pas de plus-value pour le service des Antoniens. Anticiper donc plutôt qu'attendre le dernier moment surtout lorsque ce dernier moment est particulièrement défavorable en pleine crise sanitaire ; ensuite en comblant des postes vacants qui étaient difficiles à pourvoir l'an dernier et semblent se combler beaucoup plus

facilement cette année ; mais aussi sur la nécessité de modernisation du système informatique capricieux et obsolète depuis un certain nombre d'années, et qui aurait peut-être évité le piratage et tout au moins nombre de déboires subis effectivement ces dernières années. Des charges qui vont également continuer à croître du fait de la création des postes et de l'arrivée de nouveaux équipements.

Quant aux recettes, nous retrouvons par miracle le niveau de 2019 comme l'ont dit de toute façon un certain nombre de mes collègues, alors même que la crise est encore là, et que quasiment tous les équipements ne reprendront leur activité au mieux en septembre.

Bon nombre de commerçants et d'entrepreneurs seraient ravis de connaître votre secret pour rattraper le chiffre d'affaires annuel en quatre mois. Donc un leurre ou un vœu pieu pour ne pas présenter une épargne extrêmement dégradée sachant qu'elle subit déjà une chute de 30 % par rapport à l'année dite de référence 2019.

Quant aux investissements, vous programmez 43 M€, ce qui nous interpelle puisque lors de la discussion du débat d'orientations budgétaires vous nous aviez dit que face à un tel catalogue vous ne pouviez pas nous donner de précisions puisque les services étaient totalement débordés. Alors nous ne mettons pas en doute le travail des services, mais la réalité de vos ambitions sur l'année, sauf à prendre en considération les projets d'années antérieures qui seront terminés cette année.

S'il est louable de soutenir l'économie nationale comme vous l'écrivez, nous préférerions que vous agissiez pour Antony avant, notamment pour

l'économie Antonienne puisque les dépenses pour l'action économique donc les commerces, les entreprises et l'emploi ne représentent que 1,6 % des dépenses de fonctionnement et 1,9 % des dépenses d'équipement. Je laisserai aux Antoniens le loisir de consulter les cinq pages de projets et études en tous genres et les sommes y afférent et de suivre l'évolution sur l'année, sinon cela rendait ce débat un peu fastidieux. Malheureusement la Ville n'a plus tout à fait les moyens de ses ambitions.

Pour conclure : des recettes de fonctionnement qui plafonnent, des dépenses de fonctionnement qui ne feront qu'augmenter, une épargne nette négative de 1,7 M€ compte tenu des 14 M€ d'amortissements de dettes, un fonds de roulement qui continue sa chute largement négatif depuis plusieurs années, avec en parallèle un recours continu à l'emprunt laissant penser à un usage inadéquat des lignes de trésorerie, une capacité de désendettement qui se dégrade en passant de 6,5 ans à 9,3 ans selon votre présentation mais qui devrait même être de plus de 10 ans puisque vous avez admis en commission que par convention vous inscrivez un endettement de 116 M€ identique à celui de fin 2020 alors même que les données présentées porteraient l'endettement à 125 M€. Ce n'est pas tant le niveau de dix ans qui nous inquiète mais la dégradation rapide de notre capacité de désendettement.

Tous ces éléments sont des signes avant-coureurs d'une dégradation de la situation financière. Reste à espérer effectivement un jackpot financier en cédant le foncier de la Ville à des promoteurs et notamment les terrains d'Antonypole. Nous ne partageons donc pas les mêmes

ambitions ni les mêmes choix prioritaires pour la Ville, donc nous voterons contre.

M. le Maire : Encore une intervention ? Il n'y en a plus. La parole est à Monsieur Médan.

M. MEDAN : Je vais répondre et je suppose que M. le Maire complètera. Je ne vais pas répondre sur la totalité, vous avez raison sur certains points : La vision du redémarrage, on l'a dit, est sans doute optimiste ; à nous elle nous est apparue raisonnable ; il est évident que des annonces comme celle faite hier de fermeture des crèches peuvent avoir un impact négatif sur notre prévision. On ne pouvait pas trop le savoir avant, on espère que la vaccination aura lieu au rythme où elle a été annoncée avec un redémarrage malgré votre pessimisme suffisant pour arriver aux recettes que nous avons indiquées dans le document.

J'attire aussi votre attention sur le fait qu'il y aura de nouvelles recettes dont on n'a pas trop parlé mais qui comptent sur certains loyers, notamment Place du Marché, ou sur des sites locatifs ... Ce sont des éléments qui peuvent compenser certaines baisses et qui expliquent que le produit des services puisse être repositionné à un bon niveau.

De manière un peu plus globale, je suis surpris et étonné de vos paroles parce que pendant pas mal de temps, vous nous avez expliqué que notre niveau d'autofinancement était trop haut, que cette religion d'avoir un niveau d'autofinancement très haut, ce n'était vraiment pas bien ! Alors maintenant il baisse, vous devriez vous en réjouir par rapport à la logique précédente, je ne comprends pas.

De notre côté, effectivement on a tenu compte de la crise, on a tenu compte d'un certain nombre d'éléments, on a un budget volontariste, alors quand vous dites qu'on pourrait prendre en considération la Ville plus que le pays, oui, égoïstement on a un peu envie de dire que c'est vrai, mais la Ville fait partie du pays et si le pays s'écroule autour de nous, la Ville d'Antony va souffrir. En revanche, si beaucoup de Villes mettent en œuvre des programmes d'investissements dynamiques, font travailler les entrepreneurs français, font travailler et donc favorisent l'emploi, moi je trouve au contraire que d'un point de vue macro-économique, c'est quelque chose de très important et c'est loin d'être anecdotique au niveau de toutes ces petites villes plus ou moins petites qui vont conduire à un redressement. Nous ne pouvons pas, une fois que la crise sanitaire sera terminée, nous contenter, comme on dit au tennis, de « jouer petit bras ». Il va falloir qu'il y ait une vraie redynamisation. Pendant des mois nous avons dépensé des sommes considérables pour le fonctionnement ; l'Etat dépense des sommes considérables pour le fonctionnement, bien plus importantes que pour l'investissement ; nous, nous avons une priorité effectivement d'avoir des hauts niveaux d'investissements, alors évidemment ça a pour conséquence d'avoir des augmentations du fonctionnement d'un certain nombre de bâtiments, on le sait bien ... pour autant, pas aussi importantes qu'on le pense, que vous le dites. Moi je vois cet aspect-là et je pense qu'il est important.

Sur le fait que notre programme d'investissement est trop lourd, sur le fait qu'il y a de l'endettement, on a effectivement des emprunts qui ont été souscrits, qui vont nous permettre en 2021 d'assurer l'équilibre de notre budget, il n'y a pas de souci principal là-dessus ; et je rappelle en plus,

encore une fois, que l'endettement sert à l'investissement et si vous écoutez tous les bons économistes français sur les plateaux ou si vous lisez dans ce domaine, vous verrez que c'est l'endettement qui est le meilleur pour un pays ou pour un ville. Donc n'ayons pas de crainte excessive par rapport à un endettement raisonnable, et un endettement qui nous coûte très peu aujourd'hui. Il faut bien prendre en compte cet élément. Vous le savez en tant que particulier, vous le savez bien ! Il n'a jamais été aussi intéressant de s'endetter quand on a une structure financière solide. C'est le cas d'Antony. Même si notre autofinancement baisse, cela ne remet pas en cause la structure, le dynamisme d'Antony, le fait que ce soit une ville attractive, et elle va le rester. Elle va justement le rester grâce aux investissements que nous avons faits pendant ces années et elle va continuer. Si nous n'investissions pas, progressivement moi je suis persuadé que nous pourrions « reculer » par rapport à un certain nombre de villes voisines aussi. Ce sont des éléments de ce type que je voulais relever.

Madame Huard, vous êtes heureuse de la politique dans le domaine du personnel, eh bien je pense que Claire Genest souhaite prendre la parole.

Mme GENEST : Oui, j'ai relevé trois points qui méritent peut-être une réponse, si vous le permettez : Le premier point, alors un peu dans le désordre de vos interventions mais vous allez vous y retrouver, le premier point c'est sur le caractère tardif de la revalorisation du régime indemnitaire. Alors là-dessus je précise que dès 2017 nous avons déjà eu une première revalorisation et que nous avons attendu que les décrets qui sont appliqués à la fonction publique territoriale soient quasiment tous

sortis pour le faire, et je rappelle aussi que nous avons eu des contraintes comme vous l'avez souligné en termes de limitation du budget de fonctionnement de la Ville qui ne nous ont pas permis de faire cette revalorisation avant le moment où nous avons choisi de le faire. C'est ma première réponse.

La deuxième réponse porte sur le fait de dire que « peut-être on n'est pas allés assez loin » dans l'augmentation de la masse salariale : Nous sommes à 9 % d'augmentation de la masse salariale, je pense que c'est un effort qui est déjà considérable parce que cela pèse largement sur les comptes de la Ville, c'est un investissement totalement volontaire et en cohérence avec notre projet politique, nous sommes aussi attentifs à l'équilibre financier et donc 9 % c'est déjà beaucoup. Il faut pouvoir aussi recruter, intégrer ces nouveaux postes et ces nouvelles recrues, c'est important, et c'est aussi de l'énergie pour les personnes qui sont en place, donc il faut aussi être raisonnables et nous pensons que nous sommes suffisamment ambitieux et raisonnables pour réaliser ces recrutements dans ce contexte-là.

Et puis troisième point qui, lui, j'allais dire, me choque un peu : Dire que « le régime indemnitaire ne profite pas aux Antoniens », c'est bien sûr faux, le régime indemnitaire profite d'abord aux agents, cela permet d'être plus attractifs, de mieux recruter, et on en est ravis parce que plus recruter, c'est mieux servir les Antoniens, donc je pense que oui, le régime indemnitaire est aussi au service des Antoniens et qu'il ne faut pas uniquement avoir une vision étroite de ce sujet. Je vous remercie.

M. MAUGER : En fait j'interviens pour demander une suspension de séance, mais d'abord je vais vous fournir l'explication de cette demande de suspension : on voudrait proposer un amendement à ce budget primitif 2021 pour que le renforcement de fonctionnement du CCAS soit de 0,5 M€ au lieu de 0,2 M€. On a vu tout à l'heure que, comme vous l'avez dit, les réserves du CCAS ont été très sérieusement entamées l'an dernier et nous pensons qu'il est absolument prioritaire de faire face aux dépenses aussi de cette année qui vont sans doute être à nouveau très élevées pour venir en aide aux Antoniens. Alors évidemment il faut rétablir l'équilibre budgétaire, donc ce que nous proposons au niveau de la section de fonctionnement, c'est de faire passer l'article 657.362 c'est-à-dire la subvention du fonctionnement du CCAS de 2.585.460 € à 2.885.460 € donc correspondant à cette augmentation de subvention de 300.000 €, de baisser d'autant le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement, c'est-à-dire le chapitre 23, évidemment le chapitre 021 au niveau de la section d'investissement aurait la même répercussion ; et pour établir l'équilibre au niveau de la section d'investissement, nous proposons de réduire de 300.000 € les dépenses d'équipement s'agissant du déploiement du réseau de vidéoprotection.

Nous souhaitons que cet amendement soit mis au vote et avant la mise au vote, nous demandons une suspension de séance.

M. le Maire : Très bien. La suspension de séance est accordée.

(La séance est suspendue quelques minutes.)

M. le Maire : Nous allons reprendre la séance, mais avant de passer à la

procédure de vote, puisque la question que vous posez concerne le vote, comme on n'est pas encore arrivés au vote puisque j'ai encore des choses à dire, Mme Desbois aussi peut-être d'ailleurs, Mme Desbois vous avez la parole.

Mme DESBOIS : Je voulais revenir sur l'intervention de M. Médan pour qu'il n'y ait pas de quiproquo, le sens de notre intervention a bien été de dire que l'on note une inflexion de votre approche budgétaire qui nous paraît notamment plus volontariste, plus orientée sur la prise de risques parce que oui, on vous rejoint M. Médan sur le fait qu'à période exceptionnelle qui risque de durer attitude exceptionnelle, mais il convient de continuer les investissements, les investissements sur les services aux Antoniens, ce dont vous témoignez à travers les investissements sur le budget du personnel, mais également les investissements de fond, et en portant également la capacité à faire travailler les entreprises de manière plus générale. Donc là, on est tout à fait en accord avec cela, et encore une fois, on l'a salué.

Le sujet donc n'est pas là, simplement on souhaitait, nous, dire que les priorités d'investissements qui sont affichées aujourd'hui ne sont pas les nôtres, et d'autre part lever le risque sur le fait que le programme d'investissement est massif, parce qu'il comprend la juxtaposition de projets qui sont reportés d'année en année avec de nouveaux projets et qu'à ce titre-là, c'est effectivement un risque de ne pas être en capacité de réaliser ce qui aurait dû l'être, qui ne l'a pas été, et les nouveaux projets. Mais le sujet n'est pas de dire qu'il ne faut pas investir ou qu'il faut stopper les investissements. Cette approche volontariste nous convient bien.

D'autre part concernant le terme « d'usine à gaz » que vous avez employé, M. Médan, concernant la compensation du montant de la taxe d'habitation pour les communes, je pense qu'il faut quand même dire les choses : Aujourd'hui 28 M€ vont être rendus aux Antoniens qui bénéficient de la suppression de la taxe d'habitation. Je pense que ça vaut le coup effectivement de le dire, et ça vaut le coup de le saluer, sans que cela coûte 1 € à la commune. Je pense que ça vaut le coup de le dire parce qu'on a eu à de nombreuses reprises le discours relayé selon lequel les communes vont perdre de la capacité de financement et des recettes du fait de la suppression de la taxe d'habitation. Ce n'est pas le cas et c'est de l'argent en faveur du pouvoir d'achat des Antoniens. Merci.

M. le Maire : M. Médan va peut-être vous répondre ?

M. MEDAN : Oui, c'est un jeu de vases communicants, c'est-à-dire que nous, on ne le perd pas effectivement, mais d'autres le perdent. Bon, ce n'est pas grave, vous me direz, vu ce que fait l'Etat actuellement, on n'est plus à ça près !

M. le Maire : Si l'on a terminé avec les discussions budgétaires, j'avais l'intention de conclure : D'abord je suis d'accord : Nous allons subir une baisse de nos recettes de fonctionnement qui n'était pas prévue jusqu'à présent puisque nous n'avions pas prévu la décision qu'a prise le Président hier soir qui est de demander la fermeture des crèches, mais pas seulement des crèches, des écoles et de tout le périscolaire. La fermeture des écoles ne va pas coûter cher en soi, en tout cas en pertes de recettes, mais c'est surtout le périscolaire : Tout le périscolaire va être

fermé pendant au moins un mois, les centres de loisirs, enfin bref, on est confinés et le confinement joue surtout sur les écoles, les crèches, et le périscolaire, et là, c'est chaque mois une perte de recettes parce que nous gardons intégralement les dépenses ! Les dépenses on les garde intégralement, mais les recettes par contre on va les perdre et c'est de l'ordre de 300 à 500.000 € de pertes de recettes. Et donc là, on va perdre effectivement. Le budget n'a pas été élaboré hier soir à 21h, il a été établi il y a déjà plusieurs semaines et par conséquent nous ne pouvions pas tenir compte des effets de la décision qui a été prise hier soir par le Président de la République. D'ailleurs, personne ne pouvait prévoir ce qu'il a dit hier soir, même les meilleurs journalistes n'avaient pas tout prévu. Cela dit, même si nous perdons quelques centaines de milliers d'euros de recettes voire même 1 M€ de recettes si ça dure plus longtemps qu'on ne l'imagine, eh bien ce n'est pas grave parce que je n'ai aucun doute dans notre capacité de financer malgré cela notre budget d'investissements que nous avons élaboré depuis des années et que nous menons à bien chaque année à raison de 30 M€ en moyenne par an. Nous avons montré dans le passé que nous étions capables de faire face à tous les événements qui pouvaient arriver, on l'a montré dans les années 2000 en montant notre autofinancement à 15/20 M€ alors qu'il était au départ de 5 M€. Dans les années 2010, de 2010 à 2020 on a fait face à une baisse massive des dotations de l'Etat, pratiquement 7 M€, et également à d'autres dépenses imposées par l'Etat et d'autres pertes de recettes imposées par l'Etat, ce qui a monté au total la perte pour la Ville d'Antony mais comme beaucoup d'autres villes aussi, à 10 M€ par an. On a perdu 10 M€ en récurrence chaque année et on a réussi à faire face

puisqu'en 2019 nous avons autant d'excédent, autant d'autofinancement qu'en 2010. On a réussi à résister à tout cela. Alors, vous débutez dans la vie locale, et c'est normal que vous vous inquiétiez, parce qu'effectivement, voir baisser notre résultat à 10 ou 12 M€ ça peut impressionner, mais moi qui ai déjà vécu pas mal d'événements auparavant, je peux vous dire que je ne suis pas moi, impressionné, et que je n'ai aucun problème avec l'évolution qui nous attend pour redresser la situation avec autant de facilité qu'on l'a fait au cours des années passées.

Je me souviens d'ailleurs de prédictions apocalyptiques que faisaient vos prédécesseurs à diverses reprises, ils m'ont dit : « Vous n'y arriverez jamais », « vous allez vous planter » etc. etc. Eh bien écoutez, est-ce qu'on s'est plantés ? Non. Tout va bien. Après 15 ans de difficultés, tout va pour le mieux pour le moment, comme l'a annoncé Pierre Médan, tout va bien et par conséquent, franchement, moi, je n'ai pas peur.

M. Mongardien nous a reproché de ne pas lancer justement les projets que l'on avait annoncés. Mais on ne les a pas lancés ? Si, on les a lancés, mais ils ne nous coûtent pas encore, ils ne coûtent pas pour le moment, et c'est normal qu'ils ne coûtent pas parce que vous le savez tous, quand on lance un projet, il faut d'abord l'étudier et ça prend du temps; Ça prend plus de temps d'étudier les projets que de les réaliser en général, sauf quand la réalisation pose des problèmes comme à La Comptine, mais en général il faut deux à trois ans préalables pour étudier un projet et pendant le temps de l'étude cela coûte quelques dizaines de milliers d'euros, ou quelques centaines de milliers mais pas plus. Les millions arrivent après. Et donc pour le moment les grands projets que

nous avons annoncés ne coûtent pas encore, mais ils vont coûter. Je ne dis pas « malheureusement » parce que c'est normal, on assume, on les a décidés, donc on va les payer mais on ne les paye pas pour le moment. Pour le moment, on paie les projets que l'on avait étudiés dans les années précédentes dans l'ancien mandat. Alors, donc rassurez-vous M. Mongardien, les projets on les mènera à bien mais effectivement on les paiera l'année prochaine et après.

Mme Huard, elle, nous reproche de ne pas dépenser assez pour les écoles. Savez-vous combien on a inscrit au budget des écoles cette année ? On a investi 3,2 M€. Vous trouvez que ce n'est rien ? 3,2 M€ ! Vous trouvez que ce n'est rien ? C'est une dépense considérable ! Et c'est ce que l'on dépense pratiquement chaque année pour les écoles de la Ville, sans compter ce que l'on dépense pour construire de nouvelles écoles. Je ne compte pas là-dedans les dépenses pour la construction de l'école Dunoyer de Segonzac qui a coûté 20 M€ quand même ou presque. Je ne compte pas non plus ce que l'on va dépenser pour Anatole France ; et quand vous dites qu'on n'a pas lancé encore Anatole France, oui, Anatole France est à l'étude. On a commencé à réétudier le projet Anatole France ; on le réalisera en 2024, 2025 et 2026. Et ça coûtera autour de 20 M€ voire plus. Enfin j'espère que ce ne sera pas plus mais on ne sait jamais ! Voilà. Ça va coûter 20 M€, et en plus de tout cela, on dépense chaque année uniquement pour faire des réparations ou pour améliorer les choses dans les écoles 3,2 M€. Alors ne dites pas que l'on ne fait rien !

C'est ce que je voulais vous dire avant de passer au vote du budget. Avant le vote, je vais passer la parole à M. Mauger pour qu'il nous redise

ce qu'il propose.

M. MAUGER : On vous propose de reconstituer la réserve du CCAS. Pour ceci, en section de fonctionnement, à l'article 657.368, la subvention de fonctionnement du CCAS passerait de 2.585.460 € à 2.885.460 €. Au niveau du chapitre 023 des dépenses de fonctionnement, on baisserait de 300.000 € le virement à la section d'investissement, donc il serait non pas de 3.901.193,53 € mais de 3.601.193,53 € ; et enfin pour rétablir l'équilibre de la section d'investissement qui dans son chapitre 021 aurait la même modification que le chapitre 023 de la section de fonctionnement, on propose de baisser de 900.000 € à 600.000 € les dépenses d'équipement notamment sur la ligne « Déploiement du réseau de vidéoprotection ».

M. le Maire : Y a-t-il une demande d'intervention sur cette demande de Monsieur Mauger ?

Mme DESBOIS : Nous sommes en phase avec les objectifs proposés par l'amendement de M. Mauger, donc nous voterons pour.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? En faveur ou contre M. Mauger ? il n'y en a pas, donc moi je vais vous répondre que pour le CCAS, nous proposons d'augmenter sa subvention de 200.000 € cette année dans le budget primitif, mais s'il s'avérait que les dépenses du CCAS, les dépenses légitimes du CCAS, augmentaient, je vous proposerais le jour venu une décision modificative du budget qui nous permettrait d'augmenter la subvention du CCAS en fonction des besoins dûment avérés. Pour le moment, je ne vois pas le besoin, le CCAS ne m'a pas fait savoir qu'il avait besoin d'une augmentation plus importante

de subvention. C'est le montant qu'il a demandé, M. Colin ne m'a pas demandé davantage, mais si un jour, il s'avérait au cours du printemps ou au cours de l'été que le CCAS avait besoin d'un supplément de subvention, naturellement elle serait apportée. Voilà. C'est tout. C'est ce que j'ai répondu déjà en d'autres temps à Mme Aschehoug ou à d'autres qui me posaient la question, la commune fera son devoir sur le plan social, nous ferons notre devoir mais simplement lorsque nous saurons quel est le montant du devoir. Donc je propose à l'assemblée de voter contre l'amendement de M. Mauger, tout en étant bien conscients qu'en cas de besoin, je vous proposerai de voter une subvention nouvelle au CCAS.

(Vote à main levée sur l'amendement de M. Mauger : La proposition est rejetée par 8 voix Pour, 40 voix Contre et 1 Abstention.)

M. le Maire : Nous allons passer au vote du budget. Je passe la parole à Pierre Médan pour le vote du budget chapitre par chapitre, c'est la règle du jeu.

M. MEDAN : Alors ce que nous faisons habituellement dans ce cadre-là, c'est que nous reportons le même vote pour tous les éléments que je vais vous indiquer et que je suis obligé de vous indiquer oralement, je dirai « même vote » pour valider le vote initial de départ.

(Il est procédé au vote du budget primitif 2021 chapitre par chapitre, section de fonctionnement et section d'investissement : Tous les chapitres sont votés par 38 voix Pour et 11 voix Contre).

M. le Maire : Merci chers collègues. Nous allons donc passer au point 5

de l'ordre du jour.

5 - ADOPTION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES -

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Pas de questions ?

Mme HUARD : Une explication de vote s'il vous plaît : Nous nous abstiendrons sur cette délibération sachant qu'il s'agit des outils de financement de votre budget, sans faire d'ailleurs de l'augmentation des impôts fonciers un totem, effectivement vu les circonstances il n'y a pas de raison d'augmenter ces impôts, mais ce sont vos choix budgétaires que vous financez.

M. le Maire : Vous voulez baisser les taux ?

Mme HUARD : Non, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme DESBOIS : Nous, nous voterons pour la délibération comme nous l'avons fait l'an passé parce que cette stabilité fiscale pour les Antoniens nous semble adaptée.

M. le Maire : Merci Mme Desbois.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

6 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE DEROGATOIRE PREVU A L'ARTICLE 6 DU DECRET N°2014-444 DU 29 AVRIL 2014 MODIFIE RELATIF AU FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A CERTAINS ETABLISSEMENTS PUBLICS AYANT SOUSCRIT DES CONTRATS DE PRETS OU DES CONTRATS FINANCIERS STRUCTURES A RISQUE –

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est un dispositif dérogatoire, c'est ce que l'on appelle plus rapidement « le Fonds de soutien aux collectivités ». Ces trois emprunts qui sont inscrits par la Ville restent éligibles, si l'on ne votait pas ce tableau et cette délibération, on ne pourrait plus ensuite en profiter si l'on souhaitait le faire à l'avenir. Donc il est important de se laisser cette marge de manœuvre et il est demandé d'approuver la prorogation du dispositif relatif au fonds de soutien qui commence à dater puisqu'il a été créé en 2014/2015. Merci.

Mme HUARD : Pour une explication de vote : Nous voterons pour cette délibération puisque vous nous avez expliqué qu'elle permet effectivement de réaménager les emprunts et qu'il y aura des opportunités sur l'un de ces trois emprunts toxiques de la Ville, nous espérons que vous pourrez bientôt faire de même également pour l'ensemble de ces emprunts.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

7 - AUTORISATION DE REMBOURSEMENTS DES USAGERS EN CAS DE FERMETURE D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 –

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Nous l'avons vu et dit déjà, en raison de la crise sanitaire, des mesures de confinement, on souhaite que les Antoniens qui n'ont pas pu bénéficier des services mais qu'ils ont réglés puissent être remboursés. Vous avez dans le document une petite modification des articles 1 et 2 par rapport au document initial mais ça ne change pas fondamentalement le principe, donc il s'agit de permettre le remboursement dans le cas des activités liées à la jeunesse, la fosse de plongée, le château Sarran, l'atelier Bourdeau, le Club Scientifique, selon des modalités précisées dans les articles 1 et 2 du document.

Mme ASCHEHOUG : C'est une délibération que nous allons soutenir. Simplement on voudrait que vous nous confirmiez que les remboursements seront automatiques sans obligation de l'intervention des familles.

M. MEDAN : Alors je m'avance peut-être un peu trop parce que là c'est une question de processus administratif, mais si on ne nous demande rien, je ne sais pas trop si on peut le faire sans qu'il y ait une demande ... J'aurais besoin d'aide sur ce plan-là.... On me confirme qu'il faut qu'il y ait un acte, une demande quand même, ce qui me paraît logique.

Mme ASCHEHOUG : Cela veut dire qu'il faut informer les gens.

M. MEDAN : Oui, il y aura une communication large pour informer.

Mme DESBOIS : Sauf erreur de ma part, sur 2020 ça a été fait de manière automatique, donc je ne vois pas trop votre point de processus, M. Médan. Moi, il me semble quand même, même si j'entends qu'il va y avoir une communication, que c'est une manière de minimiser le montant des remboursements. Je pense que sur la base d'un calcul du service rendu ou non rendu eu égard à la période actuelle, on pourrait automatiser le fait de facturer ou de rembourser les sommes indues de manière automatique. Il est évident que tout le monde ne viendra pas faire la demande, et encore une fois, la mairie a su le mettre en œuvre sur la dernière période, donc je ne comprends pas bien.

M. MEDAN : Le service m'explique qu'en 2020 il y a eu des différences par rapport à l'urgence, par rapport à un certain nombre de choses, aujourd'hui le Trésor Public apparemment nous demande que ça passe en délibération, que ce soit acté officiellement, et après pour le reste, si vous voulez bien, je me renseignerai pour savoir s'il y a une automaticité comme ça sans forcément qu'il y ait demande. Mais n'y voyez aucune malice pour minimiser les remboursements. On va communiquer, il y aura des remboursements ; et si pour certains remboursements c'est automatique, eh bien tant mieux. Ça arrangera tout le monde.

M. le Maire : Je crois me souvenir que l'année dernière c'était une décision prise directement par le Maire tout seul dans le cadre des procédures d'urgence, sans en référer à quiconque puisqu'il n'y avait à l'époque plus de conseil municipal. Cette fois-ci, on rentre dans un processus normal, on demande au conseil municipal la possibilité de le faire. C'est pour ça que ce n'est pas le maire tout seul qui le fait, on

demande au conseil municipal de voter, ou de ne pas voter, cette possibilité de remboursement.

M. MONGARDIEN : Dans la liste des équipements municipaux, les crèches n'apparaissent pas, c'est parce que c'est traité différemment ?

M. le Maire : Non mais ce n'est pas grave, les crèches seront forcément concernées aussi, n'ayez crainte. Elles seront concernées. Tous les équipements municipaux seront concernés. Là en l'occurrence on a cité ceux qui étaient à l'époque concernés, mais toutes les crèches, tout ce qui est concerné sera dans le contrat, bien sûr. N'ayez pas de craintes là-dessus.

M. MONGARDIEN : D'accord. Donc la liste n'est pas exhaustive.

M. le Maire : Non, la liste n'est pas exhaustive.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - TARIFS APPLICABLES AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ANTONY – ADDITIF –

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit des jardins partagés, c'est un tarif annuel qui figure dans le document...

M. le Maire : Non, la base est le revenu mensuel parce que si c'était annuel, on aurait des chiffres assez bizarres.

M. MEDAN : Oui, d'accord. Mais sinon, les taux sont bons.

M. le Maire : Oui, les taux sont les bons.

M. MEDAN : Ils ne bougent pas, et ce sont les ressources mensuelles des usagers, d'accord.

M. le Maire : Et non pas les ressources annuelles.

M. MEDAN : Vous constatez quand même que la Ville a eu le souci d'appliquer un taux d'effort pour ce type d'activité alors qu'on aurait pu se simplifier la tâche en faisant du forfait sur une activité de ce type, mais on a souhaité montrer qu'on essaie d'être en taux d'effort sur un maximum d'éléments, avec une prise en compte un peu du caractère social de ces jardins partagés du côté de la rue de Massy. Je pense que nous aurons l'unanimité ?

M. MAUGER : Bravo vraiment d'appliquer le taux d'effort, on est attachés à ce point et nous pensons qu'il faudra ouvrir plus de jardins partagés car la demande est très grande.

M. le Maire : Vous avez raison. Et d'ailleurs on l'a fait, on en a déjà ouvert deux nouveaux cette année et on en fera d'autres. D'ailleurs on a déjà quelques idées.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - FIXATION DU NOUVEAU BAREME DES TARIFS DU STATIONNEMENT URBAIN –

(Rapporteur : M. Edouard KALONJI)

M. KALONJI : Chers collègues, nous soumettons à votre approbation deux délibérations : D'une part une nouvelle offre tarifaire d'abonnements permettant aux professionnels de notre Ville de trouver des solutions de stationnement selon la particularité de leurs activités. Nous sommes sur de la voirie et cela concerne les professionnels de santé qui se déplacent pour l'exercice de leur activité. Cela concerne également les commerçants et les artisans. Donc première délibération.

Et la seconde délibération, elle, concerne le souhait d'aligner la gratuité à trois heures pour les spectateurs qui vont ou plutôt qui iront demain au théâtre Firmin Gémier/Patrick Devedjian comme c'est le cas aujourd'hui pour ceux qui vont au cinéma.

Voilà les deux délibérations qui sont soumises à votre approbation.

M. le Maire : Il y a en fait une seule délibération. Il y a deux points mais une seule délibération, un seul vote là-dessus. Des questions ?

Mme REMY-LARGEAU : Oui, trois questions concernant cette délibération : La première concerne le théâtre : Faut-il encourager les gens à venir en voiture au théâtre alors qu'il est situé à cinq minutes à pied de la station du RER d'Antony ? Ne pourrait-on pas réserver en fait la gratuité de l'accès au parking aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes ayant une perte d'autonomie dans les déplacements ? Aux professionnels qui vont travailler dans le théâtre ? C'est peut-être déjà prévu mais en tout cas cela n'y figure pas. Et prévoir des consignes sécurisées pour les gens qui viendraient en vélo ? C'est la première question.

Ma deuxième question concerne les professions de santé : Pourquoi ne pas prévoir la gratuité du stationnement pour les professions de santé comme le font d'autres Villes ? Cela contribuerait à l'attractivité de notre Ville pour encourager l'installation de professionnels de santé et répondrait aux besoins d'avoir des professionnels de santé qui se déplacent pour faciliter notamment le maintien des personnes âgées à domicile.

Et enfin troisième question : Pourquoi les recettes de stationnement augmentent-elles dans le budget prévisionnel ? Puisque l'on note dans le budget prévisionnel pour 2021 : 313.000 €, dans le budget primitif de 2020, sauf erreur de ma part, c'était 200.000 €. Comment expliquez-vous cette hausse ? Merci.

M. le Maire : Les recettes de stationnement ne sont pas à l'ordre du jour de la délibération, il y a des tarifs applicables uniquement. Donc M. Kalonji va répondre sur les tarifs.

M. KALONJI : Effectivement, je suis surpris par vos propos parce que le bench que nous avons fait montre que partout, dans toutes les villes, les médecins paient. Nous sommes d'ailleurs une des rares villes qui ont cette particularité -et cela répond à votre deuxième question- qui pratiquent une sorte de gratuité aujourd'hui qui est d'une heure à peu près. En d'autres termes quand un médecin ou un professionnel de santé, qui a un caducée, se gare dans la ville, il a droit à une heure. Donc ce que nous mettons en place là est une modalité qui lui permet d'exercer, de circuler plus facilement. Il est libre dans toutes les zones

sans être inquiet sur la problématique de descendre pour payer le stationnement ou échanger avec des agents.

Mme CHABOT : Nous avons vu que maintenant le parking Vasarely va devenir payant alors qu'il était gratuit auparavant, donc j'aurais deux questions :

Est-ce qu'il reste des parkings gratuits, des grands parkings gratuits dans Antony ?

Et deuxième question : Comment ça va se passer pour les bornes de recharge électrique qui vont être situées sur ces parkings ? Est-ce que les gens devront acquitter le droit de stationnement en plus du droit de recharge ?

M. KALONJI : Aujourd'hui tous les parkings que nous avons sont des parkings payants. On n'a plus de parking gratuit ...

M. le Maire : Le conservatoire.

M. KALONJI : Ah oui effectivement le conservatoire. Pour les bornes de recharge, je vais laisser la parole à Perrine ...

Mme PRECETTI : Je vais apporter une petite précision : Effectivement les parkings de l'hypercentre sont tous payants de manière à avoir de la rotation car c'est véritablement le sujet principal et l'attente des commerçants qu'il y ait de la rotation sur les parkings de centre-ville et qu'ils ne soient pas complètement neutralisés par des voitures pendulaires en fait qui viennent chercher le RER à Antony. Donc c'est une des difficultés d'avoir du stationnement qui n'est pas payant. Il y aura

quand même des franchises de gratuité sur ces parkings. Il y aura toujours la possibilité de faire une course avec un parking gratuit.

Quant aux bornes de recharge, il y aura des possibilités de tarification qui font que la recharge sera payante, elle sera d'ailleurs payante de manière limitée dans le temps de manière à ce que les voitures n'utilisent pas ce stationnement de recharge pour y rester longtemps. Le but de ces bornes de recharge, c'est qu'elles permettent à de nombreux véhicules au cours d'une même journée de se recharger. Donc il y aura une adaptation des tarifs qui permettra d'obtenir cette rotation sur les places qui permettront la recharge électrique.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

10 - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2020 –

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Comme c'est indiqué, il s'agit bien d'un bilan des cessions-acquisitions, c'est-à-dire que toutes ces cessions et acquisitions, nous les avons déjà vues lors des conseils municipaux précédents puisqu'elles font l'objet systématiquement d'une délibération.

Donc sur l'année 2020, il y a eu 5 acquisitions, 2 par préemption, l'une sur l'espace Général de Gaulle et on en a déjà parlé pour permettre à terme d'avoir un projet d'entrée de ville, on se situe là au niveau du carrefour de l'Europe ; une autre préemption sur un local commercial rue

de l'Eglise, Marie Veret vous en a déjà parlé longuement, sur lequel donc nous aurons la possibilité de choisir, nous avons déjà choisi d'ailleurs le commerçant qui viendra y tenir un restaurant ; deux emplacements ou un emplacement double de voitures dans une résidence de la rue de l'Eglise, et c'était en lien avec l'acquisition précédente de l'espace commercial où actuellement nous avons « Le Sac de Graines » ; et puis les deux autres, ce sont des acquisitions pour régularisation, c'est-à-dire qu'en fait ce sont des acquisitions anciennes qui ont permis des modifications de la voirie, des alignements qui jusque-là n'avaient pas été payés en fait à leurs propriétaires. La Ville donc paie son dû.

Enfin, la cession il y en a une : Il s'agit d'un lot commercial de 125,5 mètres carrés au profit de la SCI La Fontaine, qui est un projet au rez-de-chaussée d'une résidence, rue de la Résidence à Antony, projet d'un cabinet médical.

Mme ASCHEHOUG : Juste un commentaire : Nous sommes tout à fait pour l'exercice du droit de préemption parce que l'on considère que ça peut être un objectif de mixité sociale dans tous les quartiers, et ça augmente la réserve foncière, donc on aimerait bien que vous en fassiez encore davantage. Merci.

Mme LAJEUNIE : Juste une indication du vote : Ayant voté contre certaines acquisitions, très logiquement je voterai contre.

M. le Maire : On comprend, c'est normal.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour, 3 voix Contre et 5 Abstentions.)

**11 - SECTEUR JEAN ZAY : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE DE L'AVENUE LEON BLUM –**

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**12 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DES PARCELLES
CADASTREES CF 325 ET 327 D'UNE SURFACE TOTALE DE 18 m²
SISES 56/58 RUE DES RABATS APPARTENANT A LA SCI
MASSENET –**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**13 - SECTEUR NOYER DORE : CESSION PAR LA VILLE A HAUTS-
DE-BIEVRE HABITAT D'UNE EMPRISE DE TERRAIN ISSUE DE LA
PARCELLE BI 241 SITUEE 6 RUE ROBERT SCHERRER –**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

M. le Maire : Pour cette délibération, je demande à Jacques Legrand de se retirer puisque c'est la cession par la Ville à Hauts-de-Bièvre Habitat d'une emprise de terrain, une emprise d'assiette du futur bâtiment du 6 Scherrer.

(Lecture du rapport de présentation par Madame Precetti.)

M. MAUGER : Il s'agit d'une opération très intéressante pour favoriser l'accession sociale à la propriété, tellement intéressante qu'il faudrait la répliquer dans d'autres quartiers de la Ville. Et donc nous voterons pour cette délibération tout en sachant que nous souhaitons explorer aussi la piste du foncier solidaire, sachant que dans d'autres quartiers de la Ville où les prix du foncier peuvent sembler très élevés, cette solution permet de s'attaquer au fait que le foncier représente jusqu'à 40 % du prix des logements dans les métropoles.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : M. LEGRAND.)

14 - GARE FONTAINE MICHALON : CESSIION PAR LA VILLE A LA RATP DE DEUX EMPRISES DE TERRAIN ISSUES DES PARCELLES AZ 127 ET 129 –

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme REMY-LARGEAU : Une explication de vote : Nous allons voter pour cette délibération parce que nous avons eu en commission Urbanisme des explications sur les cessions qui nous ont convaincus, néanmoins nous nous interrogeons de manière plus générale sur le nombre de places de stationnement qui vont rester au total disponibles pour les voyageurs qui laisseront leur voiture avant de prendre le RER ou pour les Antoniens qui souhaitent se rendre dans les commerces à proximité.

M. NEHMÉ : C'est une question que vous avez posée lors de la commission. En fait au total on ne perd que deux places par rapport à la situation d'avant la construction ; et la bonne nouvelle que nous avons apprise dans le secteur, c'est que nous allons pouvoir remettre en service un petit parking d'une dizaine de places.

M. le Maire : Et Mme Précetti me fait remarquer que le parking est gratuit.

Mme DESBOIS : Alors en lien avec le secteur, pas forcément en lien direct avec la délibération mais un petit clin d'œil à M. Nehmé pour appuyer la demande qui a été faite de réunion de la commission de suivi du passage à niveau 9. Cela fait un an que on est en mandature, vous avez fait le travail auprès des associations, des riverains, et c'est parfait, les choses avancent mais il serait bien pour faire vivre la démocratie locale qu'en tant qu'élus de la minorité on puisse avoir des commissions dédiées, sans qu'elles soient trop fréquentes, mais que ça puisse se tenir pour la première fois. Merci beaucoup.

M. NEHMÉ : Mme Desbois, cela fait au moins huit mois que l'on demande à la SNCF d'organiser cette réunion avec les associations. Ce n'est pas quelque chose de nouveau ; ils sont débordés, ils n'arrivent pas à s'en sortir et on le sent sur le terrain parce qu'il y a des retards, on sent qu'il y a un flottement ; ce n'est pas leur priorité, il y a eu des problèmes avec leur personnel ... Bref il y a eu toujours une excuse pour ne pas faire cette réunion-là mais nous, on est demandeurs, d'autant plus qu'on va arriver en phase où la déviation des voies sera vraiment réalisée, et on va commencer à attaquer l'aménagement du secteur. On a besoin

d'informer les riverains, de parler avec eux, avec les associations, et avec vous aussi les élus pour être mis dans la boucle de cette réflexion-là. J'en suis conscient, mais nous, on ne maîtrise pas ces informations-là, si la SNCF ne souhaite pas faire cette réunion-là, je n'ai aucun moyen de pression pour les faire plier.

Mme DESBOIS : C'est dommageable que la partie prenante principale, donc SNCF réseau, ne puisse pas siéger à la table, je vous l'accorde, pour autant je pense que ça peut être l'occasion d'avoir une commission on va dire adaptée et qui réunisse tout de même les riverains et l'ensemble des élus. Sans la présence de la SNCF, je pense qu'on peut imaginer de faire une réunion là-dessus.

M. NEHMÉ : Je suis en contact permanent avec les associations et ...

Mme DESBOIS : Oui, vous, vous l'êtes, M. Nehmé...

M. NEHMÉ : Et les élus, vos anciens collègues, actuellement, ils sont encore dans la vie active de la politique de la Ville, lorsqu'il y a un problème, lorsqu'ils ont une information, ils m'appellent. Si vous avez mon numéro de portable, je suis accessible à tout le monde. Faire une réunion pour vous dire ce que je vous ai dit en deux minutes, non, je n'ai pas plus d'informations que cela à vous donner, ce qu'il nous manque officiellement, c'est les informations précises de la SNCF sur ce qu'ils sont en train de faire, même les services techniques aujourd'hui ont du mal à récupérer des documents de travail sur lesquels on pourra travailler, on en a besoin pour travailler à l'aménagement du quartier et on ne les a pas. C'est difficile. Ce n'est pas parce qu'on ne souhaite pas vous rencontrer, au contraire, nous, dès qu'il y a une information qui

arrive, qui est importante, on la diffuse. Mais je vous donnerai mes coordonnées, si vous avez besoin de quoi que ce soit ... j'ai eu Mme Hagel il y a dix jours sur le sujet...

Mme DESBOIS : Je pense qu'on s'égare parce que Mme Hagel, ou « vos anciens collègues » car moi, ce ne sont pas « mes anciens collègues »...

M. NEHMÉ : Si, ce sont vos anciens collègues ...

Mme DESBOIS : ... Je ne me sens surtout pas engagée vis-à-vis d'eux, et en plus, sauf à ce que je me trompe, ils ne sont plus élus, aujourd'hui vous avez de nouveaux interlocuteurs...

M. NEHMÉ : Mais je vous donnerai mon adresse mail, mes coordonnées téléphoniques ...L'objectif c'est de demander à la SNCF de nous faire cette présentation sur ce qu'ils vont nous rendre à la fin de leurs travaux pour que l'on puisse travailler à faire l'aménagement, et ça, on le fera avec tout le monde. Mais pour l'instant, à part savoir que le déploiement des voies se fera fin avril et que la fin des travaux est prévue fin décembre, c'est tout ce que j'aurais à vous dire. Je n'ai pas plus d'éléments à vous donner.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - REAMENAGEMENT DU BOIS DE L'AURORE : ACQUISITION PAR LA VILLE D'EMPRISES DE TERRAIN SISES 156 ET 158 RUE DES RABATS APPARTENANT A M. ET MME ELLENA ET A M. ET MME GUITARD –

Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme PRECETTI : Il y a deux délibérations en fait mais une seule présentation parce que c'est le même sujet. La Ville d'Antony a engagé le réaménagement du Bois de l'Aurore afin d'en améliorer l'accès, son utilisation, et de manière très importante, c'est un gros sujet sur ce réaménagement et la gestion de ses eaux de pluie, d'ailleurs ce bois a été vraiment ravagé par de très fortes pluies. Pour améliorer cette gestion des pluies, il est entre autre nécessaire de réaliser une noue continue sur tout le linéaire de ce bois en contrebas, donc des terrains privés qui sont situés rue des Rabats. Tout le monde ne connaît peut-être pas mais c'est une zone à très forte déclivité. A cet effet la Ville souhaite acquérir deux emprises de terrain situées en partie basse des terrains du 156 et du 158 rue des Rabats, à Antony.

M. MAUGER : Comme vous l'avez expliqué, il s'agit d'acquérir des fonds de parcelles pour faciliter l'écoulement de l'eau au niveau du Bois de l'Aurore, nous nous en félicitons. Il est annoncé que le chantier débutera début avril et qu'il se terminera à la fin de l'été 2021, nous notons quand même que les travaux auront pris beaucoup de temps à démarrer puisque finalement les inondations avaient eu lieu au mois de juin 2018 et donc c'est au bout de trois ans que l'on va arriver à une réouverture complète du Bois de l'Aurore.

Mme PRECETTI : Une petite précision, M. Mauger : Les travaux sont prévus depuis début avril jusqu'au début de l'été, pas la fin de l'été. Ce qui vous a été précisé en commission, c'est que les plantations ne se

feront par contre qu'à l'automne pour des raisons j'ai envie de dire évidentes, liées à la reprise de la végétation.

Mme CHABOT : Vous avez effectivement présenté en commission les projets de réaménagement du Bois qui sont très intéressants. Comme vous nous le dites Mme Précetti, il y a un problème d'écoulement des eaux de pluie dans ce Bois de l'Aurore compte tenu de la déclivité, mais il y a un côté un peu schizophrénique à voir que sur la rue des Rabats, exactement en surplomb, un terrain au 102 qui était un pavillon qui faisait 130 mètres carrés va être remplacé par un petit collectif ; Il y a des travaux qui sont en cours au 112 rue des Rabats qui est exactement à l'aplomb et vous nous apprenez que la crèche du Bois de l'Aurore va être reconstruite, est-ce qu'elle va être reconstruite sur place ou ailleurs ? Parce que si c'est ailleurs, on peut penser que ce terrain aussi va être reconstruit avec là encore une augmentation de l'emprise au sol, et donc avec un effet qui est un petit peu exactement l'inverse de ce que l'on recherche, c'est-à-dire qu'en fait en surplomb du Bois de l'Aurore, on va augmenter la densité et finalement le bétonnage des sols !

M. le Maire : Non, la crèche sera reconstruite ailleurs, justement à un endroit beaucoup moins gênant pour le sol.

Mme CHABOT : Certes, et donc à la place de la crèche il y aura certainement quelque chose ?

M. le Maire : Oui mais quelque chose qui ira dans le sens de la dés-imperméabilisation du sol.

Mme CHABOT : Alors dans ce cas-là, au 112 qui est juste à côté de la crèche de l'Aurore, il y avait un pavillon et à la place, on met des immeubles, ça ne va pas dans le sens de désimperméabiliser !

M. le Maire : En tout cas à la place de la crèche, ce ne sera pas la même chose.

Mme PRECETTI : J'ai un élément, cela a été dit ici également lors de la commission : Au 112 rue des Rabats, c'est un projet dont le permis de construire a été accordé en 2019, donc bien avant les modifications du PLU. Effectivement, ce serait maintenant, on ne construirait pas de collectif et on ne construira plus de collectif dans cette zone qui est une zone pavillonnaire.

Mme CHABOT : En 2019, c'était après les inondations quand même, parce que c'était juin 2018, les inondations.

Mme PRECETTI : Oui, mais le PLU était le PLU de l'époque.

Mme SANSY : Par ailleurs, on n'a pas attendu de modifier l'implantation des bâtiments pour constater qu'il y avait un problème sur le Bois ; donc là effectivement en l'état actuel, des pavillons étaient ravagés par les eaux, il a fallu du temps pour que les expertises se fassent, c'est ça qui a pris du temps, parce qu'il était important de pouvoir remettre en état en s'assurant justement que cet espace disposerait des drainages nécessaires et des retenues des eaux nécessaires. C'est surtout cela qui va faire la différence pour l'avenir. Et effectivement, ça prend un peu de temps.

M. le Maire : Et en 2020 comme vous le savez, il y a quand même d'autres problèmes qui ont retardé les choses.

Mme HUARD : Puisque vous abordez la question de la reconstruction de la crèche, est-ce que...

M. le Maire : Non, ce n'est pas à l'ordre du jour, on est sur le Bois de l'Aurore !

Mme HUARD : Mais puisque vous en avez parlé, vous avez parlé de l'emplacement de la crèche...

M. le Maire : Non. La crèche on en reparlera plus tard si vous voulez, mais ce n'est pas le sujet. Aujourd'hui nous avons l'acquisition de parcelles au Bois de l'Aurore. D'accord ? Pas de débat sur la crèche en ce moment, ne mélangeons pas les choses.

(Vote à main levée : Délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - AUTORISATION DONNEE A VALLEE SUD GRAND PARIS DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION DE MOBILIER URBAIN DEDIE AU STATIONNEMENT DES VELOS INCLUANT LA DEMOLITION DU MOBILIER EXISTANT SUR UN TERRAIN SITUE PARC BOURDEAU APPARTENANT A LA VILLE –

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Ce projet va aboutir. Il n'est pas tout à fait récent, la Ville avait identifié déjà cet espace sur la gauche du Parc Bourdeau, espace qui est déjà un stationnement libre de vélos ; elle l'avait identifié

pour en faire un stationnement sécurisé, fermé, sécurisé tel qu'attendu par de nombreux Antoniens qui souhaitent se rabattre en vélos sur la gare de RER et pouvoir laisser leur vélo dans un abri qui soit sécurisé avec un contrôle d'accès. Donc c'est un projet que nous avons initié qui a permis d'aller relativement vite lorsque Vallée Sud Grand Paris a proposé dans son schéma directeur cyclable de faire des abris vélos type Véligo auprès des gares qui sont sur le Territoire et les gares les plus fréquentées pour commencer, Antony étant certainement la plus fréquentée. Nous avons vu avec eux, reconnu cet espace comme étant le plus adapté en tout cas à proximité de la gare, et donc Vallée Sud Grand Paris envisage ces implantations de consignes à l'entrée du Parc Bourdeau ; le terrain appartient à la Ville, il est donc nécessaire de les autoriser à la fois à démolir l'existant et à construire avec un nouveau mobilier.

Mme HUARD : Est-ce que vous pourriez préciser les conditions d'accès à ces abris ? Est-ce qu'il faudra ou pas disposer d'un Pass Véligo et quel sera le tarif ? Et indépendamment de ces consignes, nous notons qu'il y a une vraie nécessité de déployer des arceaux dans toute la ville, et les associations de vélos font aussi la demande d'ailleurs de boxes sécurisés répartis un peu dans toute la ville sur les places de parking puisqu'il existe maintenant des modèles plus petits que l'abri que vous proposez, car malheureusement comme vous le savez, les caméras n'empêchent pas les vols de vélos.

D'autre part, avez-vous des projets pour réglementer le stationnement erratique des vélos Zoov ? On en retrouve quand même, même en dehors du périmètre gare qui sera maintenant interdit, donc il faudrait

réglementer ce stationnement des Zoov sur le trottoir puisqu'ils gênent quand même la circulation des piétons et notamment des personnes à mobilité réduite.

Mme PRECETTI : Alors plusieurs questions : Sur la question du parking, ce sera géré par un prestataire qu'a choisi VSGP qui s'appelle Altinova, je dis peut-être une erreur, donc je vous le repréciserai ; c'est à la fois les personnes qui vont mettre en œuvre et gérer ; le tarif n'est pas défini à ce stade, le souhait est que ce soit un tarif que l'on connaît déjà sur les autres Véligo stationnements qui existent en Ile-de-France, c'est quelque chose de très modique, de manière à ce que ce soit très accessible. Ce sera accessible aux personnes qui prennent le RER mais également éventuellement aux personnes du quartier qui n'ont pas la possibilité de remiser leur vélo dans leur résidence.

Sur les stationnements vélos à proximité, je pense quand même qu'il ne vous a pas échappé qu'en quelques années, il y a eu des modifications importantes autour de cette gare qui était envahie de motos il y a encore pas si longtemps ; à la place des motos, il y a des arceaux vélos sur toute la dalle du RER, donc je pense que la possibilité de stationnement aux abords de la gare a été très largement augmentée et l'a été également devant, sur le trottoir, en sur-largeur sur le trottoir devant Sainte-Marie, donc il y a vraiment je pense eu beaucoup de progrès. Il y en a certainement encore à faire, et on a encore des espaces certainement à utiliser pour pouvoir mettre des arceaux vélos. Il se trouve d'ailleurs que cet abri vélos qui reçoit des subventions d'Ile-de-France Mobilités doit être assorti également d'arceaux vélos libres. Dans ce projet, il y aura

des arceaux vélos posés autour de la gare, davantage d'arceaux vélos en tout cas.

Et puis sur le stationnement des vélos Zoov : Nous avons une convention avec la société Zoov qui permet d'accéder à du vélo électrique, à assistance électrique partagée. Avec cette convention, nous avons décidé de mettre en place des stations. Actuellement ils ne fonctionnent qu'en « free-floating » c'est-à-dire qu'on prend le vélo à un endroit et on le repose là où l'on veut. Avec les stations que nous avons identifiées, situées auprès des gares, pour l'instant toutes les stations sauf Parc de Sceaux pour le moment, et une également à proximité de l'Hôtel de Ville, donc dans un périmètre de 300 mètres autour de ces stations, le free-floating ne sera pas possible, c'est-à-dire que les personnes qui utiliseront ces vélos ne pourront pas arrêter la tarification en fait s'ils ne viennent pas ramener le vélo à la station ; ce qui permet de mettre effectivement de l'ordre sur les trottoirs dans ces périmètres. Cela nous semblait très important puisqu'effectivement nous avons dans cet hypercentre des rues très fréquentées par les piétons et donc il nous apparaissait tout à fait souhaitable qu'il n'y ait pas de possibilité de laisser des vélos en free-floating sur la rue Mounié, sur la future Place Patrick Devedjian, enfin tous ces espaces très fréquentés. Et donc il y aura également une station à proximité de l'Hôtel de Ville pour répondre au plan de mobilité durable pour les agents de la ville, pour qu'ils puissent eux aussi bénéficier de ces vélos pour pouvoir se déplacer dans le cours de leurs missions en journée sur la Ville d'Antony.

Mme HUARD : Néanmoins, cela n'empêchera pas le free-floating en-dehors du périmètre gare et il est quand même assez fréquent de trouver

ces vélos au milieu des trottoirs. Or la première des mobilités durables, c'est quand même la marche à pied, et pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes, etc., c'est toujours gênant. Donc est-ce qu'il ne serait pas possible d'avoir des emplacements réservés ou d'identifier des emplacements où ces vélos puissent être déposés sans que cela gêne la circulation des piétons ?

Mme PRECETTI : C'est ce que je vous ai répondu : Il y aura justement des stations identifiées qui vont mailler une partie du territoire. En dehors de cela, dans un quartier pavillonnaire très peu dense, où mettre une station pour qu'elle ait un intérêt ? Il faudra par contre, là je vous suis totalement, faire également de l'éducation pour que, lorsque les vélos seront laissés en free-floating, ils le soient d'une manière sécurisée, en tout cas sécurisée pour laisser le trottoir libre de toute circulation.

Mme CHABOT : Merci. C'est un projet qui est effectivement très important parce que la sécurisation du stationnement est un gage d'augmentation de la fréquentation en vélo. Il a été dit en commission qu'il était envisagé d'étendre ces stations Véligo' au terminus T 10 la Croix de Berny et également aux Baconnets, est-ce que vous savez s'il y a un calendrier qui est déjà prévisionnel et si les autres stations d'Antony, c'est-à-dire Fontaine-Michalon et également le RER C Chemin d'Antony vont être concernées à court ou moyen terme ?

Mme PRECETTI : Alors pour le tramway T 10 et la station de la Croix de Berny, oui, on a le calendrier. C'est au démarrage du T 10, donc en 2023 ; il y aura effectivement une station Véligo'. Pour les autres gares, VSGP a le projet de poursuivre ce déploiement, la prochaine gare

identifiée étant celle des Baconnets puisque c'est la troisième gare la plus fréquentée à Antony. C'est vrai qu'ils le font progressivement, dans un ordre je dirais de rapport entre l'usage de la gare et le rabattement vélo. Mais à terme évidemment, il y aura au moins des arceaux vélo, le but étant d'avoir également du stationnement sécurisé auprès de chaque gare.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - ACQUISITION EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) PAR LA VILLE DE LOCAUX PLACE PATRICK DEVEDJIAN – MODIFICATION DU PRIX –

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme ASCHEHOUG : J'aime bien l'idée de votre salle publique et j'aimerais bien justement avoir quelques renseignements à ce sujet. On espère beaucoup, les associations espèrent beaucoup de cette salle, on espère qu'elle sera libre d'accès, comme la salle Lasson si possible, enfin libre en durée du moins, j'aimerais bien que vous nous le confirmiez quand même.

M. le Maire : Oui, elle remplace la salle François Molé. Donc elle aura le même régime que la salle François Molé, l'ancienne salle du premier étage. Vous vous rappelez ?

Mme ASCHEHOUG : Oui mais justement, la salle François Molé avait une concierge qui venait nous prévenir quand il était 22h30 qu'il fallait

que l'on se prépare à partir. C'est-à-dire qu'elle fonctionnait un peu comme Vasarely. Et l'avantage de Lasso, c'est que lorsqu'on arrive, on a la clé et on rentre et on ressort quand on a fini. Ce qui est totalement différent.

M. le Maire : Elle sera comme Lasso. Elle n'a pas de concierge, je vous assure, on n'a pas les moyens de payer une concierge.

Mme LAJEUNIE : Juste une petite question : Comme c'est une acquisition en VEFA, c'est un ajout ? Parce qu'a priori, en commission on nous a dit que c'était un ajout demandé par la mairie ; vous dites que c'est le promoteur qui vous le réclame, M. le Maire, donc ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. le Maire : C'est un surplus.

Mme LAJEUNIE : Oui mais des travaux que vous n'aviez pas prévus et qu'on vous a demandés ?

M. le Maire : Je n'ai pas dit qu'on n'avait pas demandé des travaux, j'ai dit que c'est un surplus.

Mme LAJEUNIE : Non mais c'est juste une question, c'est la Mairie qui les a réclamés ?

M. le Maire : Je ne sais pas, mais je suppose.

Mme PRECETTI : Oui, en fait ce sont des travaux qui auraient pu être faits individuellement ou commerce par commerce. Il se trouve que la société étant encore présente sur le site, elle peut faire ces travaux-là d'une manière coordonnée, de toute façon ce sont des travaux que la

Ville aurait dû faire pour les mettre en location, donc il se trouve qu'il était plus simple de continuer à contractualiser avec Linkcity.

Mme LAJEUNIE : D'accord, merci. Donc nous voterons pour.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - PERSONNEL

18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est le traditionnel rapport sur le tableau des effectifs qui nous amène à prévoir des recrutements pour les catégories A, B et C sur des contractuels si nous ne trouvons pas sur des titulaires ; je vous souligne le fait que nous sommes sur des contractuels de durée de trois ans. Ce sont des possibilités qui nous sont offertes par la loi de 2019 et donc nous l'appliquons sur ces contractuels. C'est un tableau classique des effectifs, avec des postes qui pourraient être ouverts à des contractuels si nous ne trouvons pas des titulaires pour les occuper. Merci.

Mme HUARD : Vous nous présentez encore une fois une délibération pour ouvrir des postes de titulaires au recrutement de contractuels, nous ne sommes pas favorables à une telle orientation qui remet en cause au final le statut de la fonction publique et nous souhaiterions que vous nous en disiez un peu plus sur les démarches qui sont faites pour faire effectivement réaliser ces recrutements parmi les personnes statutaires. Est-ce que les annonces sont publiées ? Quels sont les canaux de

recrutement ? Est-ce que des candidatures ont été reçues ? Et en quoi sont-elles infructueuses ?

Nous, nous souhaitons que la Ville utilise plutôt la voie de l'amélioration de l'attractivité puisque nous avons fait remarquer qu'elle a effectivement tardé à mettre en place le nouveau régime indemnitaire, la mutuelle. D'autres villes proposent, quand je faisais allusion à « aller plus loin dans l'attractivité » ce n'était pas forcément d'un point de vue pécuniaire mais sur le plan des avantages comme des tickets restaurant, des aides au transport ou au co-voiturage pour les agents qui ne sont pas logés sur la ville et il y en a un certain nombre.

Et par ailleurs les bonnes conditions de travail sont aussi un facteur d'attractivité. De ce point de vue l'augmentation du temps de travail que vous prévoyez de mettre en place prochainement en application des décisions gouvernementales sont un facteur de pénalisation des agents et notamment pour beaucoup de femmes qui supportent aussi une grande partie des tâches ménagère. Nous, nous souhaitons, pour faciliter cette attractivité que les spécificités des sujétions des emplois municipaux soient utilisées pour réduire l'impact de cette réforme gouvernementale qui mécontente fortement d'ailleurs les personnels de la fonction publique territoriale de façon générale. Et je relève qu'il est contradictoire que les personnes qui sont en première ligne face à la crise sanitaire soient effectivement pénalisées par la perte de jours de congés ou l'augmentation du temps de travail aujourd'hui.

Mme GENEST : Merci pour votre intervention. Alors, il est clairement indiqué dans la délibération que nous recruterons des contractuels si

aucun fonctionnaire ne pouvait être recruté. Donc il ne s'agit pas de privilégier les contractuels mais de nous donner une porte de sortie pour que l'on puisse effectuer ces recrutements si des fonctionnaires n'ont pas pu être recrutés. Bien entendu, nous avons des annonces, nous avons des publicités autour de nos postes, donc il n'y a pas lieu de penser que nous ne privilégions pas les fonctionnaires, c'est en plus clairement indiqué dans le texte de la délibération.

Vous faites allusion au texte sur le temps de travail, effectivement c'est une loi, donc nous allons appliquer la loi. Nous sommes en train de travailler avec l'ensemble des services de la mairie pour avoir, j'allais dire, une version assez large de l'application de cette loi pour qu'elle puisse s'appliquer de manière la plus intelligente possible, en fonction des services, donc il n'y a pas de discussion sur la loi qui doit être appliquée sur le temps de travail, qui moi, personnellement ne me choque pas particulièrement. Merci.

Mme DESBOIS : Par rapport à cette délibération, on se positionne, nous, en faveur de cette ouverture de l'emploi territorial à des contractuels et je pense qu'on pourrait raisonner emploi, raisonner compétences, il faut peut-être arrêter d'opposer le fonctionnaire à celui qui a un contrat de droit privé, je pense que là n'est pas le débat, un emploi est un emploi. Et sur la problématique de temps de travail, pour moi là aussi, il faudrait peut-être chercher à relever le débat, aujourd'hui il y a une vraie problématique de niveau d'emploi en France avec de nombreuses personnes qui sont en recherche. Il est bien évident que si l'on s'accroche à notre siège sur des sujets de temps de travail qui pour

certains sont beaucoup plus favorables que pour d'autres, on n'en sortira pas. Merci.

M. le Maire : Vous faites un débat entre partis d'opposition, est-ce que c'est utile ?

M. MAUGER : Est-ce que je peux ajouter un mot ?

M. le Maire : Oui, juste un seul mot parce qu'on est partis pour la nuit !

M. MAUGER : Les différences de statut entre les personnes qui sont employées ont parfois des répercussions très importantes dans la façon d'envisager leur vie à long terme. En général quand on est contractuel, on a particulièrement des soucis pour envisager des projets à long terme.

Mme GENEST : Globalement, dans le monde du travail aujourd'hui public/privé, on est sur des contrats qui peuvent être plus courts, donc les compétences deviennent rapidement obsolètes et il faut beaucoup plus bouger. Donc le vrai sujet n'est pas tant le fait d'envisager ou pas des carrières à plus ou moins long terme, c'est d'accompagner l'évolution des compétences professionnelles pour maintenir son niveau d'employabilité. Je pense que le débat est là plutôt que dans un débat statutaire.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

19 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN (CDG56) POUR LA SURVEILLANCE MEDICALE DES AGENTS DU CENTRE DE VACANCES PERMANENT DE LA VILLE D'ANTONY A KERJOUANNO –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**20 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DU SECRETARIAT DES INSTANCES MEDICALES DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-SAVOIE (CDG74) POUR LES AGENTS DU CENTRE
DE VACANCES PERMANENT DE LA VILLE D'ANTONY A
SAMOENS –**

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

IV - EDUCATION

**21 - SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY – MODIFICATIF –**

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Il s'agit ici d'une modification liée à la nouvelle dénomination de la place du Marché comme vous venez de le dire, de façon générale il faut rappeler que les familles peuvent déposer une demande de dérogation lorsqu'elles jugent plus appropriée une autre école que celle de leur secteur. Nous demandons une bienveillance toute particulière dans l'examen des demandes de dérogation tout en sachant

que la commission qui siègera n'est que consultative et qu'il vous revient, M. le Maire, ensuite, d'accorder ces dérogations ou pas, de manière discrétionnaire. Nous savons que c'est un sujet actuellement très sensible pour certains enfants et leurs familles en particulier depuis les dernières modifications de sectorisation du mois de décembre sur lesquelles nous nous étions abstenus. Aujourd'hui en revanche nous voterons pour car il s'agit d'un simple changement de dénomination de la voie et non pas de l'école correspondante.

Mme SANSY : Aujourd'hui on ne traite effectivement que de la sectorisation de cette place.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - SPORTS

22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme ASCHEHOUG : D'abord, vous annoncez que la Ville maintient le niveau des subventions aux clubs sportifs malgré la suspension des activités, c'est très bien. Maintenant, est-ce que vous avez des assurances sur le maintien des salariés, des vacataires dans les clubs ? Et s'il était possible que vous interveniez auprès des associations pour rendre possible le remboursement des familles par les clubs, ce serait encore mieux, je pense.

Mme CHABOT : Nous avons toujours beaucoup de renseignements à la commission culturelle et des sports parce que M. Jacob transmet un certain nombre d'éléments, c'est très intéressant.

Plusieurs points nous paraissent importants à souligner : on peut voir que la pratique du sport féminin a tendance quand même à diminuer beaucoup avec l'âge, il y a moins de filles qui pratiquent au passage primaire/collège, et il y a des sports dans lesquels il n'y a pas beaucoup de mixité alors même qu'on voit bien que quand un sport est médiatisé, par exemple le football féminin avec la coupe du monde de football, il attire beaucoup : vous nous avez dit 90 pratiquantes, c'est très beau.

La Ville subventionne les associations et nous nous interrogeons sur la possibilité peut-être de conditionner une part des subventions de la Ville à une pratique volontariste des clubs pour assurer une meilleure mixité dans les sports qui peuvent être aussi dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir aussi des sports traditionnellement « féminins » qui pourraient chercher à recruter davantage de garçons, de manière à assurer un meilleur équilibre et un meilleur vivre ensemble. C'est un premier point.

Deuxième point : En commission on a abordé la question des tarifs puisqu'il y a des inscriptions en sports en clubs qui peuvent être de l'ordre de 380 € par an et par enfant, et contrairement par exemple aux jardins associatifs il n'y a pas du tout de quotient familial sur ces inscriptions qui peuvent arriver à des chiffres importants. Vous nous avez dit « si dans la Ville il y a Kylian Mbappé, bien entendu on fera un geste ». Je vais vous donner trois noms. Par exemple je vais vous dire : Laure Manaudou,

Teddy Riner et Kylian Mbappé, ce sont trois sportifs qui ont en commun d'être des gens exceptionnels par leur talent sportif et exceptionnels aussi par leur précocité. Le problème, c'est que ces gens sont justement exceptionnels. Dans cette salle où l'on est une cinquantaine de personnes, je pense qu'on peut nous mettre tous dans l'eau pendant dix ans, on ne deviendra jamais Laure Manaudou ou jamais Kylian Mbappé si on nous met sur un terrain de sports. Et moi qui suis une sportive tout à fait modeste, je pense qu'il est important que le sport s'adresse aux gens, c'est bien de chercher du haut niveau mais le sport, c'est une pratique qui est bénéfique pour tout le monde, que l'on soit très, très bon c'est exceptionnel, par contre le sport est bénéfique, qu'on soit bon ou même qu'on ne soit pas très bon ! On peut être pas très bon et être tout de même encouragé dans sa pratique sportive parce que la pratique sportive, c'est quand même très bon pour la confiance en soi, pour le vivre ensemble et également pour la santé.

Je rappelle, je suis médecin, qu'il faut encourager une pratique sportive chez les enfants qui sont de plus en plus sédentaires et dont les performances physiques ont tendance à diminuer, c'est quelque chose qui est important. Donc je pense que la Ville doit encourager le sport, des subventions sont attribuées en fonction des résultats et ça c'est bien, c'est bien d'encourager le sport de compétition, la compétition peut amener à se dépasser, mais il y a des enfants qui n'ont pas le goût de la compétition et ça ne veut pas dire que leur projet sportif n'est pas intéressant, on peut aimer faire du sport sans avoir le goût de la compétition.

Troisième point : On va avoir dans la ville Antony Terre de Jeux, c'est quelque chose qui nous paraît être un atout qu'il faut absolument qu'on valorise. Qu'on le valorise en direction justement de tous les publics pour en faire un élément de promotion du sport à destination de nos jeunes et éventuellement de nos moins jeunes. Merci.

M. REYNIER : Alors j'ai relevé quatre points. Premier point : Tous les présidents de clubs que j'ai reçus, les conventionnés, c'est-à-dire ceux qui touchent plus de 23.000 €, ils sont seize, tous pratiquement ont mis leurs entraîneurs en chômage partiel et l'argent qui est rentré dans les caisses de ces associations va permettre de rembourser une partie des cotisations cette année ; certains présidents m'ont même dit qu'ils feraient un effort sur la cotisation de la rentrée prochaine. Donc les présidents de clubs prennent en considération ce qui s'est passé aujourd'hui, à cause du confinement et à cause de la pandémie.

Deuxième point : Vous parlez de la répartition Hommes/Femmes, j'ai repris les chiffres et quand je regarde les chiffres, je m'aperçois que dans tous les sports de combat, il y a 50 % de filles. Et dans tous les clubs, les filles sont vraiment accueillies sans problème. Je crois qu'il y a un club, c'est le football, où la différence est grande ; et aussi en rugby. Mais sinon, dans tous les clubs, il y a beaucoup, beaucoup de sections féminines.

Mme CHABOT : C'est très bien mais moi vous savez, j'attends de voir des hommes en GRS, Gymnastique Rythmique et Sportive.

M. REYNIER : Mais on ne peut pas forcer les filles à aller dans des activités si elles ne le veulent pas ! Je ne comprends pas ! Je vais

prendre l'exemple inverse : En activité rythmique gymnastique, il y a 90 % de filles et il n'y a pas de garçons, on ne va pas forcer les garçons à aller en rythmique !

Mme CHABOT : Ce n'est pas les forcer, mais simplement il y a des garçons qui pourraient se plaire en faisant de la GRS ! Il n'y a pas de honte à avoir envie de faire de la GRS !

M. REYNIER : Non s'ils ne sont pas intéressés...

Mme SANSY : Après il ne faut pas tomber dans la caricature où l'on veut que toutes les filles fassent du rugby et les garçons de la danse ! Je pense que l'important c'est que les clubs soient ouverts, et puis permettre à chacun de faire ce qu'il veut, mais il ne faut pas tomber dans l'excès inverse, ou après, vous reprocheriez qu'il y ait trop de garçons qui font de la danse et pas assez de rugby.

M. REYNIER : De toute façon, il n'y a aucun problème, tous les présidents de club accueillent sans problème les filles et les équipes se développent sans aucun souci.

Mme ASCHEHOUG : Alors moi je suis totalement d'accord avec tout ce qu'Agnès Chabot a dit, en plus j'ai regardé les chiffres, j'ai lu les conventions, entre les quartiers on voit bien que ceux du centre-ville sont sur-représentés dans quasiment tous les sports, et que les garçons sont sur-représentés dans quasiment tous les sports sauf la GRS peut-être et la danse... Vous allez nous dire que tout cela est une question d'envie et qu'un futur Kylian Mbappé, s'il est repéré, vous irez le chercher, l'aider, mais qu'on ne peut pas pousser les filles à faire du rugby ou à faire des

sports réputés virils, ou qu'on ne peut pas forcer les hommes à faire de la danse, ok, mais cette vision ne nous convient pas parce qu'il y a des vocations sportives qui apparaissent à l'usage. J'ai une anecdote qui me revient juste parce que je suis en train de vous en parler, j'avais complètement oublié ce détail, j'étais à la fac avec Jeannie Longo, elle faisait du ski à la base et elle s'est mise au vélo uniquement pour garder la forme. Je vous laisse voir ce qu'elle est devenue derrière ... pour garder la forme. Donc nous on pense qu'il faut que vous soyez incitateurs et que pour ce faire, il ne faut pas hésiter à inclure dans les conventions la possibilité de pratiquer un taux d'effort dont les différences pourraient être remboursées par la Ville. Il y a le CCAS et aussi des engagements forts contre les discriminations de manière générale, pour prévenir les violences sexistes et pour le développement de la pratique féminine et la mixité sociale. Antony Terre Olympique doit d'être à la hauteur des valeurs olympiques, à moi ça me paraît le B-A-BA.

Mme HUARD : Quand on a posé cette question en commission sur les aides et l'accès au sport des familles plus modestes, on a dit qu'il y avait des aides du CCAS pour s'inscrire aux clubs. Donc on aurait aimé savoir combien d'aides avaient été accordées pour faciliter les inscriptions aux clubs.

M. le Maire : Eh bien posez la question au CCAS ! Posez la question en commission au CCAS.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**23 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT
LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES
VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES –**

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

VI - AFFAIRES DIVERSES

**24 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON
SPORTIVES –**

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

M. le Maire : On me dit que M. Nehmé, Mme Zambardjoudi et Mme Genest doivent se retirer même pendant la discussion. Je pensais que c'était pendant le vote mais on me dit que c'est même pendant la discussion.

(M. Nehmé, Mme Zambardjoudi et Mme Genest sortent de la salle.)

Mme LEON : L'année dernière, la saison dernière, nous avons versé les subventions à toutes nos associations non sportives malgré le confinement qui n'a pas facilité toutes les activités. Donc cette année, nous vous proposons de voter pour les associations non sportives et pour celles qui ne relèvent pas de la politique de la Ville la somme de 296.355 €, un petit peu moins que l'année dernière ; mais vous avez vu lors de la commission que certaines associations n'ont pas fait de demande ; elles n'ont pas fait de demande parce qu'elles n'ont pas

dépensé d'argent l'année dernière et qu'elles vivent un peu sur leurs réserves. Mais nous continuons à les aider pour le cas où elles auraient besoin en cours d'année, si heureusement on retrouve un peu de nos salles, et on pourra revoir au cas par cas les demandes. Elles ont beaucoup travaillé, les associations culturelles, les chorales et les orchestres, elles ont beaucoup travaillé en visio. Elles se sont peu quittées, elles ont fait du très bon travail mais regrettent de ne pas avoir pu faire des représentations. Donc je vous demande de bien vouloir voter cette somme qui sera répartie entre 72 associations et les associations qui feront leur demande ultérieurement pourront éventuellement se voir attribuer une subvention au cours d'un prochain conseil municipal

M. MAUGER : Merci Mme Léon, certaines de mes collègues ont pu assister à la commission et on vous remercie pour les réponses apportées. Quant à moi j'avais quelques demandes de précisions concernant les nouvelles demandes qui apparaissent complètement à la fin du rapport. Je vois que certaines de ces nouvelles demandes en fait ont déjà touché des subventions notamment en 2019, quand je vois Dinamic Médiation et Amazing Grace, je ne sais pas quelle est la bonne prononciation mais disons qu'en tout cas au moins ces deux-là avaient obtenu 2.000 € en 2019, n'avaient pas fait de demande en 2020, la première aura 1.000 € cette année, je ne sais pas si cela correspond à sa demande ; et la deuxième, je devine qu'elle essuie un refus parce qu'il n'y a rien de marqué dans le tableau pour elle, même si elle apparaît sur une autre ligne du même tableau, c'est la Compagnie au fil de l'Astre, alors je me dis que peut-être que celle-ci est nouvelle véritablement, en tout cas c'est une compagnie de théâtre qui intervient, qui fait le lien on va dire

entre le Noyer Doré, le Conseil citoyen, la Médiathèque, Ma P'tite Echoppe, donc je pense que c'est un type d'action à favoriser.

Et enfin il me semble que l'association Amasco intervient peut-être depuis deux ans sur la Ville avec un vrai rôle en termes social pour accompagner les enfants pendant les vacances scolaires, du coup j'avais envie d'avoir un élément d'explication sur le fait qu'il n'y ait pas de subvention qui lui soit versée.

M. le Maire : Il ne vous a pas échappé M. Mauger qu'il ne se passe rien en ce moment, que tout est arrêté. Donc ce qu'a dit Mme Léon tout à l'heure, c'est que lorsque l'activité va reprendre et que l'on verra de nouveau travailler ces associations qui font leur première demande en tout cas depuis un moment, nous verrons si nous devons leur donner une subvention ou pas, mais pour le moment, difficile de donner des subventions à des associations dont c'est la première demande et en tout cas une demande qui vient après un long arrêt. Et alors qu'en plus il ne se passe rien.

M. MAUGER : Ce que j'expliquais, c'était justement qu'elles ne sont pas complètement nouvelles, ces associations...

M. le Maire : Eh bien si !

M. MAUGER : On les connaît, pour une partie d'entre elles en tout cas.

M. le Maire : Alors si elles n'ont rien demandé, c'est peut-être aussi qu'elles ont connu une crise entretemps, elles ont connu un arrêt, elles ont été arrêtées ; c'est le cas notamment d'Amazing Grace et qui reprend, mais avec une nouvelle direction, un nouveau responsable et un

nombre de membres qui n'a rien à voir avec ceux qu'elle avait autrefois. Voilà. Il s'agit donc d'associations qui n'ont plus été subventionnées au cours des dernières années, qui reviennent et donc on attend. Enfin pour moi en tout cas, j'attends de les voir de nouveau à l'œuvre avant de leur donner une subvention, mais comme l'a dit Mme Léon, je vous proposerai, nous vous proposerons de voter pour ces associations s'il s'avère qu'elles en ont vraiment besoin et qu'elles le méritent. D'accord ?

M. MAUGER : Merci.

Mme DESBOIS : Alors je rebondis sur votre notion de mérite, en fait le mérite c'est tout subjectif. Vous connaissez mon point de vue...

M. le Maire : Oui, absolument et c'est nous, c'est nous qui jugeons leur mérite.

Mme DESBOIS : C'est vous qui jugez du mérite ! Alors c'est bien...

M. le Maire : Que nous jugeons, nous, collectivement.

Mme DESBOIS : En l'espèce c'est vous, on vote une délibération où les montants sont déjà affectés mais on n'a pas la possibilité de juger du mérite... alors je vais revenir sur le mérite...

M. le Maire : Mais vous pouvez le faire ...

Mme DESBOIS : Simplement l'idée est de dire qu'évidemment le soutien aux associatifs Antoniens est un élément extrêmement important, que toute association contribue à son échelle et quelle que soit son activité au dynamisme de la commune, à son bien vivre ensemble, pour autant il me

semble, on en avait déjà discuté lors du conseil d'administration du CCAS l'an passé, qu'il serait pertinent, et d'autres communes le font, de pouvoir chercher à objectiver des critères d'attribution pour les associations, des critères qui permettent aussi de donner de la visibilité, peut-être aussi d'orienter selon ce que la municipalité cherche à impulser au sein de la commune, on pense aux valeurs du bien vivre ensemble, à la laïcité, il peut y avoir des sujets divers et variés, des engagements des valeurs et qui doivent pouvoir se transcrire à travers les dossiers que réalisent les associations. Alors sans constituer une barrière à l'entrée et en faire, pour reprendre les termes de M. Médan, une « usine à gaz », au moins chercher tout de même dans cette notion d'évaluation à objectiver les choses de manière à les rendre plus lisibles pour nous, d'abord élus, et puis pour les Antoniens et les associatifs eux-mêmes. Merci.

M. le Maire : Mme Desbois, nous avons eu ce débat l'an dernier, nous le faisons pour toutes les associations qui ont des subventions et c'est le cas notamment pour les associations sportives pour lesquelles effectivement, vous avez vu, vous avez voté des avenants de conventions qui précisent exactement ce que l'on finance à l'euro près. Il y a tant pour telle activité, il y a 5.000 € pour telle autre activité, on finance des activités spécifiques, c'est donc en fonction non pas d'éléments « forfaitaires » mais d'une juste évaluation de leurs besoins et de l'activité qu'ils font. Donc ça on le fait. Mais en revanche, pour les subventions de 500 €, là franchement, ce serait effectivement une usine à gaz de le faire. Mais on le fait pour tous les clubs sportifs et pour toutes les grosses associations non sportives et qui ont des subventions importantes comme pour Pierre Kohlmann, on le fait aussi. Et là on vote

les subventions par activité et en fonction de leurs besoins dûment étudiés.

Mme DESBOIS : Je vous rejoins, il y a les conventions mais je pense qu'il y a un monde entre les petites associations qui reçoivent 500 € et là je vous rejoins tout à fait, et les associations comme Pierre Kohlmann, il y a un monde entre les deux et pour toute cette cohorte associative-ci, c'est là qu'il pourrait y avoir, sans tomber dans des conventions qui sont un petit peu lourdes à établir pour tout le monde, quand même un certain nombre de critères et encore une fois avec la dynamique que souhaite impulser la municipalité dans le cadre de sa politique associative.

M. le Maire : Bon enfin écoutez, c'est votre méthode, moi, cela fait 25 ans que j'y réfléchis et je vous assure que notre méthode, c'est d'aller vérifier le besoin réel des associations, et avec des critères forfaitaires, on n'y arrive pas, je vous assure. J'ai eu le temps de réfléchir durablement à ces questions-là et je vous assure, notre méthode me paraît la bonne.

Mme LEON : Je pourrais rajouter, M. le Maire, que mes critères et ceux qui sont autour de moi qui m'aident à étudier ces demandes de subvention, c'est d'aller sur le terrain, c'est d'aller à leurs concerts, c'est d'aller à leurs expositions, et de venir au Forum des Associations, en ce moment c'est difficile parce que ...on ne peut pas ... Malraux est trop petit pour recevoir tout le monde, mais enfin depuis un an ils fonctionnent en visio et donc on les rencontre : Je les rencontre sur le marché, je les rencontre à la mairie, en petit nombre on se reçoit et on les connaît. Alors quand on dit les nouvelles, une petite précision : elles sont nouvelles, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas demandé l'année dernière, elles sont

nouvelles cette année mais elles ont pu avoir demandé une subvention il y a deux ans ou trois ans et elles se sont arrêtées pour x raisons, puis elles reprennent. Donc ce n'est pas forcément des petites associations nouvelles que l'on ne connaît pas. Mais des associations non sportives il y en a beaucoup, il y en a à qui on donne 200, 300, 500 € et d'autres à qui on donne un peu plus, mais je peux dire qu'on les connaît toutes et on les reçoit toutes et on se déplace pour voir sur le terrain ce qu'elles font exactement.

Il y en a à qui la Ville n'a pas pu donner des salles, donc ça a moins fonctionné et c'est pour cela aussi qu'on continue à les subventionner. Mais beaucoup d'associations très honnêtement cette année n'ont pas demandé parce qu'elles nous ont dit ne rien avoir dépensé l'année dernière ou peu dépensé l'année dernière malheureusement, et donc voilà, on n'est pas là pour subventionner les banques, on est là pour aider tout le monde, mais elles n'ont pas demandé. Et si elles ont besoin en cours d'année, si une nouvelle association arrive en cours d'année et qu'elle le mérite, on revoit au conseil municipal suivant.

Mme ROLLAND : En tout cas, si je puis me permettre, sur le plan culturel, pour l'ensemble des associations qui ont des orchestres, des chorales et des associations de théâtre, on voit le résultat puisqu'elles participent à la vie culturelle de la Ville avec la programmation qui est organisée, donc on a un retour qui est objectif de ce qui se passe au sein de ces associations dans leur participation à la vie culturelle de la Ville, même si cette année bien entendu on n'a pas pu l'apprécier. Là objectivement on voit bien ce qui se passe. Et c'est important pour nous,

Ville, de pouvoir associer les membres des associations à notre vie culturelle en particulier. Merci.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 ne prenant pas part au vote : Mme GENEST, M. NEHME et Mme ZAMBOURDJOUDI.)

**25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE
REUSSITE EDUCATIVE POUR 2021 –**

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Merci pour la présentation. J'aurais aimé savoir s'il y a une distinction entre le volet cohésion sociale d'une part et réussite éducative de l'autre ; et du coup, quels sont les montants correspondants à l'un et à l'autre ? Par ailleurs, il me semble que le volet Réussite éducative est passé devant la Caisse des écoles comme tous les ans. D'après ce que j'ai compris, il s'est passé pratiquement deux jours entre le débat d'orientations budgétaires de la Caisse des écoles et le vote du budget, ce qui me paraît très minime. On imagine que s'il y a une obligation de distinguer les deux, c'est qu'il y a sans doute aussi pour les gens qui siègent l'obligation de se renseigner, de réfléchir, avant de passer au vote. Donc les deux jours de réflexion me semblent à mon avis insuffisants.

Par ailleurs cette caisse des écoles a des statuts qui datent de 1960. Elle vit encore avec ces statuts-là qui n'ont plus rien à voir avec le

fonctionnement actuel, donc il me semble qu'il faudrait toiletter ces statuts. Et s'agissant d'un budget quand même relativement important et qui est important aussi en termes de conséquences, je pense qu'à l'occasion du toilettage de ces statuts, on pourrait proposer à chacun des groupes d'opposition qu'il siège dans cette Caisse des écoles.

Et enfin je remercie M. Di Palma pour les réponses apportées suite au dernier conseil municipal où nous avons posé des questions sur les psychologues de la réussite éducative.

M. BEN ABDALLAH : Alors en ce qui concerne la Caisse des écoles, je n'ai pas grand-chose à vous dire sur ce sujet, je vous laisse la responsabilité de vos prises de position.

En revanche, sur la partie cohésion sociale et réussite éducative, vous avez le détail d'un certain nombre d'associations. Par exemple l'association Pierre Kohlmann, ou le Club PK qui est plutôt à usage d'accompagnement éducatif, qui n'est pas la réussite éducative, vous avez le montant qui est indiqué, d'environ 150.000 €, proche de 150.000 €. En revanche sur la partie réussite éducative, là je pense que c'est un montant global et vous avez l'accompagnement éducatif des 6/14 ans. Donc ici, voyez, on est strictement sur la partie cohésion sociale hors financement de ce qui est fait dans la Caisse des écoles.

Le montant de la réussite éducative pour la Caisse des écoles, c'est environ 37.000 € de mémoire. En plus, vous avez toutes les actions de cohésion sociale, on pourrait si vous le souhaitez les voir en détail, mais enfin je ne sais pas si c'est le lieu.

Donc là, sur cette articulation-là en tout cas, vous avez essentiellement les réponses pour les objectifs qui sont fixés au Contrat de Ville et à l'annexe du Contrat de Ville.

Mme DESBOIS : Merci M. Ben Abdallah pour la présentation. Simplement dire qu'il aurait été souhaitable qu'il y ait une commission sur la politique de la Ville, je sais que les gens sont pour mais que les agendas sont chargés, ok mais ce serait bien quand même qu'elle se réunisse parce que dans ce débat que l'on a là pour des budgets qui sont quand même colossaux, une commission permet de rentrer dans le détail sur le bilan des actions, d'avoir une vue de manière concrète sur les actions conduites. Si c'est possible, je vous en remercie.

M. BEN ABDALLAH : Il y aura la tenue d'une commission Solidarité dédiée à la politique de la Ville. Pour comprendre où est-ce qu'en est la politique de la Ville pour le moment, premièrement il est demandé au conseil municipal d'assurer la continuité dans les actions qui sont actuellement mises en œuvre et vous comprenez que dans la situation actuelle, c'est un élément qui est critique.

Nous avons lancé, pour information, plusieurs diagnostics qui sont en cours, diagnostics flashes sur le social, dont nous aurons les résultats avant le mois de juin et que nous vous communiquerons. Il y a un diagnostic, Monsieur le Maire a saisi l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Pour l'instant, dans le contexte actuel, cette agence a un petit peu de mal à répondre, mais on peut le comprendre vu les conditions actuelles, notamment la crise sanitaire, donc on attend de pouvoir les rencontrer et de travailler avec eux.

Il y a un diagnostic territorial qui est en cours, donc ça fait quand même pas mal de diagnostics ... Et puis, en plus, il y a l'analyse des besoins sociaux qui est en cours et qui est sous la responsabilité du CCAS. Donc je pense qu'il serait pertinent que l'on puisse se voir après que l'on ait déjà ces premiers éléments de diagnostic.

Par ailleurs nous travaillons aussi je dirais l'agenda de moyen terme de cette politique, nous travaillons au sein de l'équipe de la majorité. Donc il faut que l'on ait réuni cet ensemble d'éléments pour que l'on puisse effectivement vous fournir les orientations sur la base d'éléments assez objectifs parce qu'on se rapproche de la fin du Contrat de Ville. Potentiellement pour une évaluation sur une fin de Contrat de Ville qui sera en 2022, on a besoin d'avoir des éléments d'évaluation assez précis sachant que par ailleurs j'ajouterai que la crise sanitaire nous a considérablement compliqué la tâche.

Et puis dernier point : Ces éléments seront aussi partagés avec un renforcement de la gouvernance. Je pense que vous savez qu'actuellement on est en train de procéder au renouvellement du Conseil Citoyen.

M. MAUGER : Juste pour appuyer la partie de mon intervention correspondant à la réussite éducative, elle est bien dans le titre de cette délibération, donc il me semble que l'on est quand même dans le sujet.

M. BEN ABDALLAH : Oui. Si je puis me permettre, je laisserai peut-être la parole à mon collègue Ugo qui est en charge de ces questions, mais c'est une articulation. C'est vrai, ces acteurs travaillent aussi, Pierre Kohlmann travaille aussi à la réussite éducative. Donc effectivement il y a

une interaction, il y a une sorte de continuité dans les actions. Mais là, il s'agit d'un financement qui est lié à la politique de la Ville, donc dans le cadre du Contrat de Ville. C'est une distinction, je vous l'accorde, peut-être plus ou moins fictive mais en tout cas elle a son sens par rapport aux différentes actions qui sont menées, il faut distinguer ce qui est purement de la réussite éducative de ce qui est accompagnement éducatif.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES –

M. le Maire : Pour cette délibération 26, Mme Genest doit se retirer.

(Mme Genest sort de la salle.)

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme GENEST.)

27 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'ANNEE 2021 –

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MONGARDIEN : Nous avons eu hier la commission Sécurité sur laquelle vous avez apporté des réponses aux questions que je pouvais avoir sur le sujet, et notamment sur le montant assez disparate des subventions, donc dont acte. J'ai eu des réponses. Par contre reste le point que derrière ces subventions il y a l'investissement que la Ville a fait elle-même sur ces différentes actions et quand on fait le bilan, sur les actions qui sont purement de prévention sur la partie dérives sectaires, chantiers éducatifs, ou Activac, on s'aperçoit qu'il y a un montant de 170.000 € qui a été investi alors que quand on parle de dissuasion avec la vidéoprotection, la Mairie a choisi d'investir plus de 1 M€. Donc on considère que l'équilibre n'est pas forcément celui que l'on aurait choisi et pas forcément le bon, et pour cette raison on s'abstiendra.

M. AÏT-OUARAZ : Juste pour compléter la réponse sur ce sujet : Nous n'avons pas choisi un déséquilibre, les actions que vous citez sont largement financées par d'autres financeurs, la Ville en premier chef mais également le Département, et l'Etat. Donc ces différentes actions de prévention sont très largement soutenues par notre municipalité et par nos différents partenaires.

En ce qui concerne spécifiquement le FIPD, en fait on a une sorte de feuille de route à respecter. Si l'on veut bénéficier de ces subventions, on doit répondre aux critères de ce fonds, comme toute demande que l'on a à gérer. Et l'un des premiers critères sur ce fonds, une des premières priorités au niveau national, c'est la vidéoprotection. Donc si vous répondez à l'appel à projets avec un montant important sur un tout autre thème, votre demande sera tout simplement rejetée ; et vu que nous gérons bien nos différentes demandes de subventions sur ces différents

sujets, nous avons donc orienté nos demandes en fonction des critères de ce fonds de soutien, tout simplement. Mais ce fonds n'est pas très important aussi, au niveau national c'est 66 M€ sur toute la France et pour toutes les villes. C'est un fonds qui a le mérite d'exister mais pas si important que cela.

Mme ASCHEHOUG : Moi je m'interroge, enfin nous nous interrogeons sur votre vision de la République dont vous vous obstinez à refuser d'inscrire la devise au fronton de notre mairie ; d'après vous la République n'est pas en danger et les mots sont obsolètes, mais pour lutter contre les dérives sectaires, c'est des mots et des moyens qui laissent penser que justement la République est en danger. Donc retour des caméras de vidéosurveillance ; je pense que l'on va en parler pendant très longtemps mais même dans votre groupe, il y en a qui disent « qu'il suffit d'une capuche pour rendre votre caméra aveugle ». Donc, à réfléchir aussi.

Moi, ce que je me demande, c'est si ce n'est pas seulement le résultat d'un réflexe un peu sécuritaire plutôt qu'un raisonnement : D'une part vous vendez Antony Ville parfaite, accueillante, très bien gérée, vous l'avez redit aujourd'hui ; et d'autre part vous dépensez notre argent pour mettre des caméras partout. Pensez-vous vraiment que les gens qui arrivent à Antony aient envie d'être surveillés tout le temps ?

Et en plus ces caméras, les techniques de surveillance n'ont pas fait leurs preuves, quoi qu'on en dise, et elles font courir des risques aux libertés individuelles alors que nous, nous suggérons plutôt d'augmenter la police de proximité et de s'appuyer sur des médiateurs, de remettre de l'humain

dans les relations en ville pour faciliter le vivre ensemble. Et donc si vous aviez présenté le FIPD comme l'an dernier, sans ces 200.000 € au compte de la vidéosurveillance, on l'aurait voté. Mais là, non. On votera contre.

M. AÏT-OUARAZ : Alors en fait vous vous méprenez totalement sur notre politique mais vous êtes toute récente au sein de cette assemblée, donc on vous pardonne bien volontiers. A titre de comparaison, on a une équipe de prévention qui est extrêmement bien dotée, même si bien sûr on peut toujours faire plus. Pour l'équipe de prévention de médiateurs dont vous faites allusion, en termes d'investissements, on avoisine les 500.000 € sur notre Ville. Donc on a toujours accès et notre démarche porte d'abord sur une politique de prévention, d'écoute, et notre équipe de médiateurs assure très bien ce rôle, on y tient tout comme on tient à notre police municipale. On souhaite avoir une police de proximité de prévention, d'écoute des Antoniens et nous sommes d'ailleurs en train de l'étoffer, nous avons déjà de nouvelles recrues à ce titre.

En ce qui concerne la devise que vous citez au niveau de l'Hôtel de Ville, je crois qu'il y a un certain nombre de travaux ; un peu de patience à ce sujet.

Et sur les caméras, vous vous trompez complètement. On n'utilise pas les caméras pour surveiller les dérives sectaires, Madame, on utilise les caméras pour protéger les habitants, ou pour protéger des équipements et je vous rejoins tout à fait : les Antoniens ou les futurs Antoniens ne viennent pas à Antony pour être surveillés, aucun Antonien ne souhaite être surveillé, par contre, ils souhaitent être protégés. Pensez-vous que le

petit commerçant qui se fait cambrioler régulièrement, ou qui a des visites régulières, souhaite plutôt se faire surveiller ou se faire protéger ? Ou les différentes familles aux abords des écoles ? Ou tout simplement les différents habitants qui se font voler un certain nombre d'équipements, des trottinettes ou autres ? L'ensemble de ces habitants ne souhaite pas être surveillé mais protégé et c'est une très claire demande de nos concitoyens.

Mme LAJEUNIE : C'est juste un complément puisqu'on en a parlé hier, simplement sur Activac et surtout sur les chantiers éducatifs, j'aimerais que ça soit un peu mieux connu, que ce ne soit pas fermé aux autres enfants ou destiné exclusivement aux enfants du Noyer Doré mais que ce soit plus explicité aux enfants des autres quartiers parce qu'il y en a d'autres qui ont vraiment besoin aussi de ces accompagnements.

M. AÏT-OUARAZ : Oui, tout à fait, c'est vrai que c'est un dispositif qui fonctionne plutôt bien, et donc on va essayer de l'étendre. Alors bien sûr qui dit extension dit budget complémentaire ou ressources d'encadrement complémentaires puisque lorsque l'on propose à des jeunes de leur confier un chantier éducatif, il faut aussi les encadrer et mettre les ressources à disposition. Mais c'est effectivement ce que nous souhaitons.

Mme LAJEUNIE : Il faut que l'on reparte au point n° 1 sur le budget ?

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

28 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR L'ANNEE 2021 –

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Pour le Département, même vote ?

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité ? Parce qu'il n'y a pas de caméras, d'accord. Mais vous êtes filmés en ce moment, n'oubliez pas !

29 - ADOPTION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE –

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Pour mémoire, vous aviez voté en décembre dernier l'engagement de cette démarche conventionnelle avec la CAF ; il y avait avant le Contrat Enfance/Jeunesse depuis 2006 et qui concernait tous nos engagements avec la CAF pour la Petite Enfance, la Jeunesse et l'Education. Désormais avec cette convention territoriale, la CAF veut avoir une vision plus stratégique de tous ses investissements et du coup le champ d'action est élargi avec toutes les questions qui concernent

également le logement, la parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale ou encore le handicap.

Donc évidemment nous, on a tout intérêt à faire cette convention puisqu'elle est obligatoire pour recevoir les finances de la CAF. On part d'un vrai diagnostic, c'est très intéressant, vous pouvez regarder tous les chiffres avec les données de la CAF, de l'INSEE, les profils démographiques sur Antony, les profils des allocataires CAF, leur situation professionnelle, familiale, également les situations précaires sur la Ville. Vous avez toutes les données générales en termes de Petite Enfance, le découpage avec les familles monoparentales ou en couple, avec à chaque fois les situations professionnelles, les revenus, etc.

Egalement sont joints toutes les offres municipales, les crèches, les dispositifs à la parentalité, les financements en termes de temps libre jeune, l'accès aux droits ... C'est très concret dans la convention, le nombre de rendez-vous qui ont été pris, en termes de logements, vous avez tous les chiffres sur combien d'APL, etc. C'est très intéressant de vous y pencher. Et puis après, concrètement, vous avez un tableau avec des fiches action qui sont établies, et puis chaque année il y a des fiches de suivi qui sont faites avec chaque service. Cette convention est actée pour cinq ans.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

30 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE REPARTITION DES DEPENSES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VACCINATION MUTUALISE CONTRE LA COVID 19 A PASSER AVEC

LES VILLES DE BOURG-LA-REINE ET SCEAUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTONY –

(Rapporteur : M. Ioannis VOULDOUKIS)

M. VOULDOUKIS : Chers collègues, la guerre contre le Covid est loin d'être terminée, le combat doit continuer tant sur le plan individuel que collectif. A Antony, comme vous le savez, dès le début de cette pandémie la Ville s'est mobilisée activement en apportant son aide et son soutien spécifiquement par exemple concernant la distribution de masques, facilitation pour la pratique des tests antigéniques, les aides alimentaires, le soutien médico-social. Je profite de cette prise de parole pour remercier vivement le personnel du CCAS et les services municipaux de la Ville qui sont présents et disponibles constamment auprès des Antoniens malgré ce contexte sanitaire actuel très contraignant et risqué comme nous le savons tous.

Bien entendu nous sommes tous convaincus que la meilleure arme aujourd'hui pour lutter contre ce fléau c'est la vaccination. Dans cette rubrique donc, dès l'annonce par le Gouvernement et la volonté de vacciner massivement la population, la Ville d'Antony en partenariat avec l'hôpital privé d'Antony s'est positionnée pour demander l'ouverture d'un centre de vaccination. Ce centre de vaccination qui pourrait bien entendu servir à vacciner nos seniors de plus de 75 ans, ils sont 5.500 à Antony, cette demande d'ouverture de ce centre remplissait parfaitement bien le cahier des charges d'une part ; et d'autre part, ce centre-là remplissait les conditions pour une ouverture dans la rigueur et dans la sécurité sanitaire. A cette période, le Préfet n'a pas vu l'intérêt ni vu l'importance

de vacciner, la Ville a persévéré et a postulé... On n'a pas obtenu gain de cause vous le savez, c'était au mois de janvier et notre demande n'a pas été retenue mais la Ville a persévéré et donc dans un deuxième temps, la Ville associée toujours avec l'hôpital privé d'Antony, avec la ville de Sceaux et la ville de Bourg-la-Reine, a postulé, a demandé à nouveau l'ouverture d'un centre de vaccination. Bien entendu cette fois-ci la demande a été prise en considération par le Préfet et comme vous le savez très probablement, depuis le 15 mars 2021, à Vasarely, nous avons un centre qui contient 8 lignes de vaccination avec une capacité importante de vacciner des milliers de personnes par semaine, si nous avons des vaccins, normalement nous pouvons arriver à vacciner 3.500 - 4.000 personnes.

Et juste pour votre information, les premiers résultats concernant la première semaine : Sur 888 personnes vaccinées, il y avait 384 Antoniens, la deuxième semaine, sur 1147 vaccinés, 600 Antoniens ont été vaccinés, et cette semaine il était prévu 1.020 personnes à vacciner dont 524 Antoniens ; c'est-à-dire que si tout va bien, et si nous n'avons pas d'accident de parcours comme on dit, nous pourrions compter 1.500 Antoniens vaccinés à la fin de cette semaine.

Pour son fonctionnement quotidien, ce centre de vaccination fait appel au personnel communal et aux professionnels de santé. Soucieuses de répartir les frais équitablement entre les trois villes, Antony, Sceaux et Bourg-La-Reine se sont accordées sur la répartition de 60 %, 20%, 20% dans une perspective bien définie. La Ville d'Antony ayant fait le choix de confier à son CCAS le partage de cette structure, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention qui définit bien les

modalités des remboursements des dépenses afférentes de ce centre de vaccination intercommunal et d'autoriser donc M. le Maire à la signer.

Mme REMY-LARGEAU : Je vous remercie M. Vouldoukis pour votre présentation et aussi d'avoir pris le temps récemment de répondre à mes mails alors que vous deviez effectivement être très occupé notamment avec cette ouverture du centre de vaccination.

Je voudrais par contre revenir sur ce que vous écrivez, M. le Maire, dans votre tribune parue ce jour : « Les opposants ont ricané quand le Préfet, faute de vaccins a dû différer l'ouverture de notre centre de vaccination mais on ne l'entend pas aujourd'hui saluer le fait qu'il soit le mieux pourvu du département ». Alors je ne sais pas comment vous nous avez entendus ricaner, peut-être grâce aux caméras de surveillance, ou est-ce que nous sommes sur écoutes, je ne sais pas, mais en tout cas personnellement je n'ai pas ricané parce que ça ne me fait pas rire que l'on perde du temps dans la vaccination ; je ne sais pas, j'aimerais connaître vos sources d'informations.

Deuxième point : j'ai envie de vous dire en tout cas : Détrompez-vous et surtout détrompez les Antoniens ! Vous nous avez déjà entendus et vous nous entendez aujourd'hui et vous nous entendrez encore saluer les actions qui nous semblent aller dans le sens de l'intérêt des Antoniens. Oui, vous nous entendrez si vous voulez bien nous écouter et je salue donc aujourd'hui, au nom du groupe Antony Terre Citoyenne, l'ouverture du centre de vaccination. Notre opposition contrairement à ce que vous affirmez n'est pas dans la critique ou l'opposition systématique que vous vous amusez à caricaturer et nous resterons résolument constructifs ;

d'ailleurs si je fais le compte, je regardais tout à l'heure, nous sommes à la trentième délibération, nous avons voté pour 20 délibérations sur ces 30, ce qui prouve que nous ne sommes pas systématiquement contre, s'il vous fallait des preuves.

Et nous saluons aussi bien sûr les personnels de la Ville dont beaucoup aujourd'hui sont mobilisés dans ce centre de vaccination sur des missions qui sont parfois très éloignées de celles qui sont les leurs habituellement et ça demande beaucoup d'adaptations. Ils prennent aussi des risques en étant dans ces centres et donc nous les saluons et nous saluons aussi tous les personnels de santé qui répondent présent pour pouvoir permettre que ces vaccinations aient lieu.

Toutefois, cela ne nous empêche pas et ne nous empêchera pas de continuer à poser des questions, notamment quand vous dites que « l'ouverture du centre a dû être différée, faute de vaccins », est-ce vraiment la seule raison puisqu'en fait le premier projet qui avait été présenté n'était pas le même que le second ? Quand on vous lit, on a l'impression que c'est uniquement à cause du manque de vaccins que le centre n'a pas ouvert, il y a peut-être d'autres raisons et nous aimerions bien les connaître.

Nous aimerions aussi avoir des éléments d'informations sur la situation sanitaire à Antony : est-ce que vous avez des chiffres à nous donner aujourd'hui sur le nombre de cas, par exemple dans les lieux, les structures hébergeant des personnes âgées ? Si vous avez des chiffres concernant ce qui se passe aujourd'hui dans les écoles ou dans les

collèges, bref, partager un petit peu de ces informations avec nous tous et avec les Antoniens ? Je vous remercie.

M. le Maire : Alors le centre de vaccination a ouvert le 15 mars parce qu'il a eu l'autorisation d'ouvrir le 15 mars. L'autorisation avait été demandée bien avant, au mois de janvier, et elle a été refusée parce que le Préfet n'avait pas de vaccins ; il a donc laissé ouvrir 12 centres, 13 même mais avec chacun 220 ou 230 doses par semaine. C'est-à-dire que c'était une ouverture qui était d'ailleurs très largement « une ouverture de communication ». Il n'avait rien à distribuer ! Il aurait pu en ouvrir plus et d'ailleurs les 5 qu'il a refusés, c'était le nôtre et celui de Levallois et quelques autres ; il aurait pu en ouvrir plus mais en donnant 120 doses à chacun... en fait c'était de la com. Les doses ont commencé à arriver finalement au mois de mars et là on est passés, nous, immédiatement à 1.000 doses, on a fait actuellement 3.000 vaccinations en trois semaines, donc la vaccination est de 1.000 à peu près par semaine. Pour la semaine prochaine, nous allons avoir 3.400 doses. Donc ça commence à augmenter, on a les moyens aujourd'hui comme l'a dit Ioannis Vouldoukis d'administrer environ 4.000 vaccins par semaine, mais on sera donc sollicités pour la moitié de ces possibilités la semaine prochaine. J'espère qu'on arrivera à 4.000 à partir du 15 avril. Voilà le point. Ce sont les possibilités du centre de vaccination effectivement.

Alors vous dites que vous n'avez pas ricané, n'empêche que vous revenez sur le sujet quand même en disant que ce serait notre faute si on ne l'a pas eue, cette autorisation d'ouverture ! Non, on l'a demandée, on ne l'a pas eue simplement parce que le préfet ne pouvait pas donner à

tout le monde, vu qu'il n'y avait rien à distribuer, pas de vaccins à administrer. C'est tout.

Nous sommes une des villes d'ailleurs les moins touchées par le Covid. Nous avons eu assez peu de décès pendant la première vague ; on a eu une trentaine de décès pendant la première vague, ce qui est assez peu par rapport à la population d'Antony, très peu. On en est aujourd'hui, d'après les derniers chiffres qui sont à ma connaissance, à une soixantaine de décès à peu près, une soixantaine alors que l'on représente un millième de la population française ; on approche quand même les 100.000 décès en France et en Ile-de-France, pourtant la région la plus touchée, on n'est qu'à 60 % en gros de la moyenne de la France. Donc on a la chance, alors sans doute parce que la ville est peu dense, on est l'une des villes quand même les moins denses, où il y a le plus de pavillons, où les gens par conséquent peuvent s'isoler et c'est donc beaucoup mieux que dans d'autres villes qui sont beaucoup plus denses, où il y a davantage de relations entre les gens ; on a la chance d'être moins touchés, le taux d'incidence, le dernier que je connais, c'était autour de 400. Alors là il est monté, mais il était longtemps autour de 140, 150 alors que la moyenne des Hauts-de-Seine était à 300. Le taux est monté depuis, mais malgré tout il a été très longtemps l'un des meilleurs des Hauts-de-Seine.

Donc pour le moment la Ville d'Antony est plutôt épargnée par le Covid, et effectivement elle est épargnée je pense largement par sa structure elle-même, le fait qu'il existe beaucoup de pavillons et par conséquent le fait que la densité soit moins forte. Pour ce qui est donc de la situation

sanitaire, elle n'est quand même pas trop mauvaise, comparée en tout cas à celle de l'Île-de-France.

Mme CHABOT : Merci. Effectivement il faudrait penser vraiment que l'opposition est composée de gens mentalement atteints pour penser que l'on puisse ricaner à l'idée qu'Antony n'ait pas de centre de vaccination ! Heureusement que je n'avais pas lu cette tribune avant de vous faire des compliments sur ma première intervention, sinon je ne sais pas si je les aurais faits ! Je voulais souligner le fait que l'on a ce centre, que j'en ai une vision de l'intérieur puisque j'ai déjà fait trois demi-journées, ça fonctionne très bien, c'est très bien organisé, beaucoup mieux que beaucoup de centres parisiens d'après ce que j'ai comme retours par mes patients parisiens qui ont été vaccinés, parce qu'à Antony les gens ne font pas du tout la queue, c'est vraiment bien organisé ; les personnels sont des gens qui ont beaucoup de gentillesse et d'efficacité. Ce qui est très frappant quand on est dans ce genre de centre, c'est que tout le monde est super content de travailler : Les médecins sont ravis, les infirmières sont ravies, les patients sont ravis, c'est super ! Tout le monde est content parce que tout le monde a l'impression d'être actif.

Et le deuxième point qui m'a beaucoup frappé quand même, c'est qu'en particulier la semaine dernière, c'était ouvert seulement aux plus de 75 ans, on voit des gens à Antony qui pratiquement sont assignés à résidence depuis 14 mois ! C'est-à-dire que des gens âgés qui vous expliquent qu'ils ne sortent même pas une fois par mois ! Ça serre le cœur. C'est quand même quelque chose qui est absolument terrible de voir que ces gens qui n'ont pas été malades, ils n'ont pas été malades parce qu'en fait ils vivent sous bracelet électronique depuis plus d'un an !

Donc c'est vrai que tous ceux qui sont éligibles à la vaccination, je ne peux que les encourager à se vacciner et j'espère que l'on va pouvoir élargir suffisamment rapidement pour avoir le plaisir de vous recevoir à Antony.

L'autre point, c'est que cette salle, elle est drôlement bien, mais la difficulté est d'aller chercher les publics qui sont les plus fragiles ; vous avez peut-être vu, à la ville de Paris, ils ont même des brigades itinérantes qui font du rabattage dans la rue pour aller chercher les gens fragiles. Je ne sais pas si on a des chiffres dans ces quartiers où la population est parfois plus sceptique sur l'intérêt de la vaccination, je ne sais pas s'il est envisageable d'avoir une antenne mais cette salle, elle s'y prête bien ! Super ! On peut mettre 2, 3 tentes ... En tout cas je ne sais pas quelle politique a été adoptée pour aller chercher ces gens dans des quartiers plus périphériques, qui ne vont peut-être pas aller tout seuls vers la vaccination bien que le CCAS fasse un travail formidable, il y a des gens qui sont conduits jusqu'à nous, mais c'est vrai qu'on ne sait pas pour combien de temps on en a pour vacciner...

M. le Maire : Le CCAS appelle systématiquement tous les seniors de plus de 90 ans, tous les seniors sont maintenant vaccinés ou sont en train de l'être, et il appelle maintenant tous les seniors de plus de 85 ans, il les appelle et il s'occupe de leur transport.

Mme CHABOT : En tout cas jeudi dernier j'ai eu un couple, ils sont venus tous les deux en boitant sur leurs cannes, mariés depuis 75 ans, ils vont avoir 96 ans cet été... il y a un côté émouvant de voir ces gens qui placent leur espoir d'un retour vers une vie normale dans la vaccination.

Les gens qui sont appelés, qui ont dit non, peut-être qu'ils vont changer d'idée, est-ce qu'il y aura un deuxième tour ?

M. le Maire : Je ne sais pas s'il y en a beaucoup qui ont dit non, je ne crois pas.

Mme CHABOT : L'acceptabilité chez les gens de 75 ans et de plus de 70 ans, elle est très bonne. La question va peut-être être sur des personnes plus jeunes.

M. le Maire : Le CCAS s'en occupe et je peux leur poser la question, mais à priori tous les séniors de plus de 90 ans pour le moment et bientôt de plus de 75 ans, on en compte 5.500. Sur les 5.500 comme l'a dit Ioannis Vouldoukis, il y en a déjà 1.500 qui ont été vaccinés et pratiquement tous des plus de 90 ans ou de 80 ans. Maintenant, sur les 4.000 qui restent encore à vacciner je pense qu'une bonne partie sera vaccinée avec les 3.400 doses que l'on va recevoir la semaine prochaine, et il reste encore une semaine pour vacciner les autres ; je pense que tous les séniors de plus de 75 ans seront vaccinés d'ici le 20 avril, je pense.

M. VOULDOUKIS : Juste pour compléter : Concernant les séniors de plus de 90 ans, on en a à peu près 1.200, c'est-à-dire pratiquement tous, soit ils ont reçu la première dose, soit il y a un rendez-vous déjà pris, c'est-à-dire que ça y est, on vaccine tout le monde, tous les plus de 90 ans.

M. le Maire : Et la semaine prochaine, la semaine d'après, il y aura 400 doses pour les deuxièmes vaccinations Moderna qui vont arriver. De ce

côté-là le CCAS fait un travail remarquable pour que tous les séniors, et les séniors vraiment âgés, soient traités, et on fait en sorte qu'ils viennent.

Mme CHABOT : Et puis dans l'organisation, ce qui est quand même très bien, c'est que les gens n'attendent pas du tout. Moi j'ai des patients qui m'ont expliqué qu'ils ont attendu 2 ou 3 heures pour être vaccinés, ce qui est quand même embêtant quand vous êtes quelqu'un de fragile et âgé d'attendre 3 heures, c'est quand même problématique.

M. le Maire : Donc j'espère que l'on sera efficaces quand il y aura 4.000 vaccinations au lieu de 1.000 ; effectivement c'est une gestion des flux, mais je pense qu'en tout cas, on mettra le personnel qu'il faudra pour y arriver. Maintenant que les crèches ont fermé, on aura plus de monde encore à utiliser en centre de vaccination !

M. ARJONA : Sur le sujet, je ne sais pas si tu es au courant, mais il y a la CNAM qui a prévu à partir du système d'information Vaccination Covid de repérer les plus de 75 ans qui n'ont pas été vaccinés et du coup il va y avoir une grande campagne ciblée sur ces personnes en leur envoyant des SMS s'ils ont un portable, en les appelant sur leur fixe, s'ils ont un fixe, et cela permettra j'espère de boucher les trous dans la raquette effectivement sur le sujet.

Mme CHABOT : Oui mais j'ai reçu ce mail-là au milieu des mails de la DGS que l'on reçoit le dimanche soir à 22h souvent, donc ...

Mme HUARD : Ma question porte sur la situation à l'hôpital puisque dans les personnels qui vont venir, l'enjeu va être de pouvoir dégager des lits

de réanimation supplémentaires pour accueillir les patients, est-ce que l'hôpital privé d'Antony a des lits disponibles et pourra en dégager pour cette optique ?

M. VOULDOUKIS : On n'a pas de précision mais ce que je sais, c'est que la situation est difficile actuellement ; mais je crois qu'il y a des lits encore disponibles.

M. le Maire : Enfin, contrairement à ce que l'on raconte, que le privé n'est pas sollicité, etc., si, le privé a travaillé et travaille sur le Covid depuis le départ et à plein régime.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet ?

Mme HUARD : Nous avons des questions sur le personnel municipal dans les crèches, les garderies, est-ce que vous avez le nombre de cas ou de contaminations qui ont eu lieu ? On sait qu'ils étaient quand même très inquiets jusqu'à maintenant ; maintenant les écoles vont fermer mais ils étaient quand même très inquiets de la promiscuité, enfin des contacts avec les enfants qui ne sont pas évitables, et donc on souhaiterait savoir s'il y a eu beaucoup de malades parmi eux ?

M. le Maire : Non, très peu. Il y a eu 8 classes fermées en trois jours. 8 classes sur 230. En tout cas, il n'a pas été trouvé beaucoup d'enfants qui étaient malades du Covid au cours de ces derniers jours, 8 classes fermées seulement sur 230. Maintenant toutes les classes sont fermées, toutes. Je propose que l'on passe au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**31 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DEFINISSANT L'OBJET, LE MONTANT ET LES CONDITIONS
D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION EN NATURE DE LA VILLE
D'ANTONY ET FINANCIERE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE D'ANTONY (CCAS) AU PROFIT DU POINT
INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES D'ANTONY (PIMMS) –**

(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme ASCHEHOUG : Concernant le PIMMS, j'ai demandé à l'équipe du CCAS si on pouvait avoir le rapport d'activité du PIMMS mais il n'est pas encore disponible du fait du Covid et de la nouvelle Direction je crois. Si c'est possible qu'on l'ait, ce serait vraiment très intéressant d'avoir la liste des services proposés dedans, et avec leur évaluation pour chacun d'eux. Nous, on va voter pour cette délibération bien qu'on soit un peu sceptiques sur le fait que des personnes travaillant -je suppose qu'ils ne sont pas 50 non plus mais je ne sais pas exactement combien ils sont au PIMMS - on est un peu sceptiques sur le fait qu'ils puissent être spécialistes dans tous les services qui existaient auparavant et qui sont représentés au PIMMS aujourd'hui.

Et j'ai une deuxième partie dans mon intervention : Est-ce que vous avez d'autres projets de fermeture de services publics ? Est-ce que vous en avez eu l'annonce en tout cas ? Et si vous n'en avez pas, à priori combien de délai vous avez pour recevoir cette information ?

M. PEGORIER : Je vous donne la réponse sur le rapport d'activité concernant le PIMMS : En fait aujourd'hui, on n'est pas en mesure de vous le fournir avec les conditions Covid, et de plus, vous l'avez signalé, il y a eu un changement de Direction : en fait l'ancienne Directrice du PIMMS est partie vers le mois de novembre 2020, il y a des publics extrêmement fragilisés dans ce quartier et donc on a accueilli, enfin je dis « on », le PIMMS a accueilli un nouveau Directeur en début d'année, donc je pense qu'il faut lui laisser un tout petit peu de temps pour rassembler un certain nombre d'informations, pour pouvoir être capable de fournir ces informations sachant que de toute façon elles sont aussi très présentes, elles sont demandées dans la convention que l'on signe avec le PIMMS ; donc en fait, ils ont quand même l'obligation de fournir un certain nombre d'informations. C'est ce qu'ils font chaque année, il y avait eu un rapport d'activité qui avait été produit en 2019.

Après, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a un vrai besoin, et que le service est parfait et de très bon niveau, qui montre qu'il y a vraiment un volume de demandes. On parle en 2019 et je n'ai pas encore les chiffres de 2020 mais on parle d'un volume de demandes de 27.000 points de contact en 2019. Donc c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup. Des points de contact téléphoniques, des points de contact physiques qui peuvent relever d'accompagnements ou de médiations de nature tout à fait différente, mais c'est énorme.

Alors dans la convention, on a rajouté des éléments en fait qui sont liés aux personnes qui se présentent au PIMMS, à savoir comment ils vivaient les choses, est-ce qu'ils avaient été bien accompagnés ? Sur ces choses-là on aura des retours sur la qualité des services et puis les gens

sont aussi formés sur leur capacité à répondre et à accompagner les personnes qui ont besoin de ces médiations.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. On n'a pas eu de retours négatifs sur l'accompagnement. Alors peut-être que l'on peut toujours améliorer les choses, je pense que ça doit être possible, mais en tout cas les retours que l'on en a, c'est que les gens sont plutôt contents de l'accompagnement.

Après, d'ailleurs c'est pour cela que l'on souhaite faire des modifications sur l'organisation de l'infrastructure du PIMMS, en 2019, il y avait beaucoup de gens qui attendaient notamment à l'extérieur du PIMMS et ça, ce n'était pas une bonne chose, donc on souhaite aider le PIMMS à revoir son organisation, parce que le PIMMS va devenir, en fait est devenu déjà Label France Services et donc ils auront d'autres types d'accompagnements par la suite. C'est pour cela qu'on souhaite les accompagner et financer en fait quelqu'un qui sera responsable de l'activité Label France Services. Donc c'est un autre type d'accompagnement.

Sur votre question sur la fermeture de services publics, je n'ai pas d'informations complémentaires sur le sujet ou sur la fermeture d'autres services. C'est ça votre question ?

Mme ASCHEHOUG : Je voulais savoir si vous aviez une vision sur certains services publics qui pourraient continuer à fermer ? Et est-ce que vous êtes informés ? Et quand est-ce que ça arrive ?

M. PEGORIER : Pas à ma connaissance en tout cas.

M. BEN ABDALLAH : Je voudrais juste ajouter un petit mot sur le PIMMS : C'est un acteur essentiel de la médiation sociale pour le quartier et de la politique de la Ville. Il est extrêmement fréquenté, alors comme l'a souligné très justement Laurent, il y a eu on va dire un peu de dispersion et de désorganisation sur les dernières années par la Direction précédente, qui est partie effectivement en 2020 ; il y a une restructuration qui est mise en place aujourd'hui, il y a un nouveau modèle qui sera présent mais c'est un acteur essentiel pour des publics extrêmement fragilisés dans ce quartier. Et il y a un taux de fréquentation qui reste très important. Donc dans le cadre de la politique de la Ville et du Contrat de Ville, c'est dans l'annexe que je vous ai citée, un des objectifs était de faire du PIMMS une maison labellisée France Services. Il ne s'agit pas, encore une fois, de se substituer au service public, il s'agit d'aider des publics qui sont extrêmement fragilisés et qui viennent d'eux-mêmes et qui sont très coutumiers du PIMMS. Donc pour l'instant il faut absolument préserver, sanctuariser ce dispositif, et puis après effectivement, comme l'a dit Laurent très justement, on raisonnera de manière plus globale dans une approche probablement plus large de la médiation sociale pour le quartier et de Politique de la Ville.

Mme HUARD : Justement, en regardant les tableaux qui sont fournis dans la convention de la CAF, on voit que les populations très fragiles, en tout cas qui vivent en dessous des seuils de bas revenus sont représentées pas uniquement dans le quartier du Noyer Doré mais dans tout le sud de la Ville. Peut-être qu'il y a des besoins d'antennes supplémentaires du PIMMS qui soient positionnées dans d'autres quartiers que le quartier du Noyer Doré où il est positionné. Donc quand

on vous parlait d'urgence sociale, c'est peut-être aussi démultiplier les points d'accueil de ce type de service.

M. PEGORIER : On avait déjà évoqué ce sujet d'ailleurs en conseil d'administration du CCAS. Enfin, moi j'ai envie de dire qu'on a plutôt la chance déjà d'en avoir un, parce qu'en France il y a environ une bonne cinquantaine de PIMMS aujourd'hui, il y a l'Union Nationale des PIMMS, et donc peu de villes ont une antenne, il faut être honnêtes, dans le 92 je n'ai pas le décompte précisément mais je pense qu'il y a peu de villes en France qui ont un PIMMS. On a la chance de l'avoir, c'est plutôt une bonne nouvelle et les entreprises continuent à participer, il est financé en partie par les entreprises, elles continuent à financer, ce qui n'est pas évident, il faut être honnêtes.

Après, vous l'avez soulevé, il y a une réelle difficulté à avoir des compétences réunies au même endroit et si l'on devait le disséminer dans la ville, je ne suis pas sûr que ce serait une bonne solution. Donc on peut se réjouir d'en avoir un ; il se poursuit dans la durée parce qu'aussi on l'aide beaucoup, il y a une nouvelle Direction qui est arrivée, on a aujourd'hui un nouveau Directeur, ça doit redonner une nouvelle impulsion forte dans notre capacité finalement à accompagner les publics qui ont besoin, parce que la digitalisation elle a du bon mais elle n'a pas que du bon pour tout le monde.

Donc on a besoin de continuer et de poursuivre cette médiation qui vraiment est fondamentale pour les gens qui en ont besoin. Mais je pense que ce n'est pas encore la question de multiplier, il faut d'abord consolider, poursuivre le dispositif me semble-t-il.

M. le Maire : Oui.

Mme HUARD : Une dernière question : Quand on parle de service public, il y a notamment la poste qui, on sait, engage régulièrement des politiques de fermeture de ses bureaux, donc par exemple sur cette question-là, est-ce que vous avez des informations sur d'éventuelles fermetures ?

M. le Maire : Il y a un relais Poste au PIMMS. Il y a le relais.

Mme HUARD : Oui il y a un relais Poste, mais sur l'ensemble de la Ville, est-ce qu'il y a ...

M. le Maire : Mais là, on parle du PIMMS !

Mme HUARD : On parle bien de la question de fermeture des services publics ...

M. le Maire : Là, on parle du PIMMS, Mme Huard. Ne nous égarons pas sur d'autres sujets !

Mme HUARD : Le PIMMS c'est une alternative malheureusement peut-être pas aussi satisfaisante que le maintien de services publics dans la ville de proximité.

M. le Maire : Si, il joue bien ce rôle de relais postal, le PIMMS. Il joue très bien son rôle. Passons au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

32 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHE DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHE D'ANTONY ET L'INFORMATION DES USAGERS –

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Cette convention n'est pas très différente des précédentes, cela fait trente ans que ça dure.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

33 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2021 (1er JURY) –

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme REMY-LARGEAU : Ma première question était de savoir si l'étudiante allait pouvoir partir parce que le stage commence le 5 avril. Vous venez d'y répondre.

La deuxième question était de savoir s'il y avait eu une seule demande ?

M. PASSERON : Oui, c'est très rare de refuser. En général il y a toujours une aide. Concernant la première question, bien évidemment ça a été

organisé bien avant les annonces du Président de la République. Depuis un an, nous avons rajouté un article...

Mme REMY-LARGEAU : Oui, tout à fait, qui dit que si le stage n'a pas lieu...

M. PASSERON : Exactement. Pour l'instant c'est prévu.

Mme REMY-LARGEAU : La question était de savoir si la personne allait effectivement pouvoir partir. On avait déjà exprimé il y a presque un an le même étonnement sur le fait qu'il y ait si peu de demandes, alors c'est vrai que là il y a le contexte qui fait que partir en ce moment c'est un petit peu compliqué, et du coup on avait posé la question de voir si l'on ne pouvait pas développer davantage des vocations ; et vu le contexte si peut-être on aurait pu envisager des adaptations, c'est-à-dire que des projets soient éventuellement transformés pour prendre en compte justement ces nouvelles contraintes ?

M. le Maire : Ce qui est étonnant, Madame, c'est qu'il y ait des demandes. Parce qu'en ce moment où personne ne peut plus partir, où nous ne pouvons pas prendre de vacances à Pâques, vous vous rendez compte un peu ? Partir à l'étranger pour un étudiant c'est impossible, on est bloqués !

Mme REMY-LARGEAU : Oui mais du coup, il y a de l'argent qui n'est pas utilisé...

M. le Maire : On le dépensera, rassurez-vous ! D'ailleurs vous avez vu, les dépenses augmentent.

Mme REMY-LARGEAU : Notamment pour les frais de représentation !

M. le Maire : Vous avez vu pour les frais de fonctionnement, elles augmentent massivement, donc soyez rassurée ! Tout va bien !

Mme REMY-LARGEAU : Mais je n'ai pas besoin d'être rassurée, M. le Maire, j'ai besoin d'être informée, c'est tout.

M. PASSERON : En tout cas on met ça de côté parce que je pense que l'année prochaine, les demandes vont augmenter, ça va même exploser, donc on va avoir une forte augmentation de demandes...

Mme REMY-LARGEAU : Alors rendez-vous l'année prochaine, merci.

M. le Maire : Vous êtes nouvelle et vous avez toujours connu le Covid depuis que vous êtes élue mais avant, il y avait beaucoup de demandes, il y avait beaucoup de stages, et beaucoup de stages étaient acceptés.

M. PASSERON : Oui, une vingtaine par an à peu près, un peu moins de deux par mois, et on compte bien augmenter ce chiffre notamment avec la communication puisqu'on va être aussi sur les réseaux sociaux auprès des jeunes, notamment avec Instagram qui commence dans quelques jours ou dans quelque temps.

M. le Maire : Donc on vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Y a-t-il des questions diverses ? Il n'y en a pas, et donc je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 18h55.)

(Après la levée de séance, des membres de l'opposition souhaitent prendre la parole, les conseillers de la majorité sont en train de partir et Monsieur le Maire discute avec un conseiller...)